

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F  
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE  
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION  
26, RUE DESAIX, PARIS 15<sup>e</sup>

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE  
AJOUTER 0,20 F

## CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958 2<sup>e</sup> Législature

2<sup>e</sup> SESSION ORDINAIRE DE 1963-1964

COMPTE RENDU INTÉGRAL — 34<sup>e</sup> SÉANCE

Séance du Mercredi 24 Juin 1964.

#### SOMMAIRE

1. — Dépôt du rapport de la Cour des comptes (p. 2149).
2. — Demande de levée de l'immunité parlementaire d'un membre de l'Assemblée. — Nomination des membres de la commission *ad hoc* (p. 2150).
3. — Questions orales avec débat (p. 2150).  
Plan de stabilisation (questions de MM. Abelin, Duffaut, Waldeck Rochet, Bailly, Vivien, Ebrard) : MM. Abelin, Duffaut, Waldeck Rochet, Bailly, Vivien, Ebrard.  
Suspension et reprise de la séance.
4. — Personnels de la navigation aérienne. — Nomination des membres de la commission mixte paritaire (p. 2162).
5. — Questions orales avec débat (p. 2163).  
Plan de stabilisation (suite) :  
M. Giscard d'Estaing, ministre des finances et des affaires économiques.
6. — Modification de l'ordre du jour (p. 2166).
7. — Rappel au règlement : M. Vivien (p. 2166).  
M. le président.  
Suspension et reprise de la séance.

\* (2 f.)

#### PRESIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

#### DEPOT DU RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES

M. le président. L'ordre du jour appelle le dépôt du rapport de la Cour des comptes au Président de la République.  
Huissiers, introduisez M. le premier président de la Cour des comptes.

(M. Roger Léonard, premier président de la Cour des comptes, est introduit avec le cérémonial d'usage.)

M. le président. La parole est à M. le premier président de la Cour des comptes. (Applaudissements.)

M. Roger Léonard, premier président de la Cour des comptes. Monsieur le président, en exécution des dispositions de l'article 164 de l'ordonnance du 30 décembre 1958, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Assemblée nationale le rapport établi par la Cour des comptes au cours de la présente année. (Applaudissements.)

M. le président. L'Assemblée donne acte du dépôt de ce rapport. En son nom, je remercie M. le premier président de

la Cour des comptes. Nous savons quelle est l'autorité de ce document qui émane de la magistrature suprême en matière de finances publiques, et auquel l'Assemblée attache toute l'importance qu'il mérite. (Applaudissements.)

Huissiers, reconduisez M. le premier président de la Cour des comptes.

(M. le premier président de la Cour des comptes est reconduit avec le même cérémonial qu'à l'arrivée.)

— 2 —

## DEMANDE DE LEVEE DE L'IMMUNITE PARLEMENTAIRE D'UN MEMBRE DE L'ASSEMBLEE

### Nomination des membres de la commission ad hoc.

M. le président. L'ordre du jour appelle la nomination des membres de la commission ad hoc chargée d'examiner la demande de levée de l'immunité parlementaire d'un membre de l'Assemblée (n° 998).

Les candidatures de MM. Bignon, Bizet, Boscher, Capitant, Dejean, Delachenai, Delorme, Fanton, de Grailly, Emile-Pierre Halbout, Jarrot, La Combe, Odru, Sanguinetti et Séramy ont été affichées le 23 juin 1964 et publiées à la suite du compte rendu intégral de la séance du même jour et au Journal officiel du 24 juin.

Elles seront considérées comme ratifiées et la nomination prendra effet à l'expiration du délai d'une heure suivant le présent avis, sauf opposition signée par trente députés au moins et formulée avant l'expiration de ce délai.

— 3 —

## QUESTIONS ORALES AVEC DEBAT

M. le président. L'ordre du jour appelle six questions orales avec débat, jointes par décision de la conférence des présidents.

### PLAN DE STABILISATION

M. le président. M. Abelin demande à M. le ministre des finances et des affaires économiques pour quelles raisons le plan de stabilisation apparaît de plus en plus comme un élément durable de la politique française, alors que l'expansion économique de plusieurs pays n'est pas compromise au même degré par des pressions inflationnistes.

M. Henri Duffaut expose à M. le ministre des finances et des affaires économiques que le plan de stabilisation entre dans son neuvième mois d'application. Il lui demande s'il ne se propose pas, d'une part, d'en faire connaître les résultats à l'Assemblée nationale, d'autre part, de préciser les intentions du Gouvernement en ce qui concerne son prolongement et son avenir.

M. Waldeck Rochet expose à M. le ministre des finances et des affaires économiques que le plan, dit de stabilisation, se traduit : a) pour les salariés du secteur public et du secteur privé, par l'amenuisement de leur pouvoir d'achat et même pour certains d'entre eux, comme c'est le cas à Saint-Nazaire, par le chômage ; b) pour les personnes âgées et assimilées, par une misère accrue ; c) pour les exploitants agricoles familiaux, par des conditions d'existence plus difficiles. Ces faits soulignent donc que le véritable but du plan, dit de stabilisation, est d'accentuer la pression conjuguée de l'Etat et du grand patronat en vue d'endiguer l'amélioration nécessaire du niveau de vie des travailleurs des villes et des campagnes, afin d'assurer des profits de plus en plus élevés aux monopoles capitalistes et d'affecter le maximum de crédits budgétaires à la constitution de la force stratégique nucléaire. Par la grève d'ampleur nationale et les manifestations du 18 mars 1964, plusieurs millions de travailleurs du secteur public et du secteur privé ont affirmé leur volonté d'unir leurs efforts, d'intensifier leur action pour obtenir les augmentations de salaires et de traitements que justifient la hausse ininterrompue du coût de la vie, et le développement de la production et de la productivité.

Il lui demande : a) quels enseignements le Gouvernement a tirés de cette grève ; b) quelles mesures il envisage de prendre afin de : 1° porter le S.M.I.G. à 2,50 francs ; 2° augmenter de façon substantielle, compte tenu du retard qu'ils accusent, les salaires, traitements, pensions et retraites des agents des services publics et des fonctionnaires de l'Etat ; 3° relever le taux des allocations familiales ; 4° supprimer les abattements de zone ; 5° majorer les pensions et allocations de vieillesse ; 6° garantir aux exploitants familiaux agricoles une revalorisation de leurs produits.

M. Bailly demande à M. le ministre des finances et des affaires économiques de lui faire connaître les résultats déjà obtenus grâce au plan de stabilisation. Il souhaiterait également savoir si son maintien est réellement indispensable, étant donné le ralentissement constaté dans le secteur des investissements des entreprises et la compétition de plus en plus vive à laquelle se heurtent nos exportations.

M. Vivien demande à M. le ministre des finances et des affaires économiques de lui faire savoir dans quelle mesure le plan de stabilisation a fait disparaître les tendances inflationnistes qui s'étaient manifestées en 1963. Il désirerait également savoir si la poursuite de ce plan ne compromet pas l'expansion économique.

M. Guy Ebrard demande à M. le ministre des finances et des affaires économiques s'il n'envisage pas de faire connaître à l'Assemblée nationale les résultats du plan de stabilisation décidé en septembre 1963.

La parole est à M. Abelin, auteur de la première question.

M. Pierre Abelin. Mesdames, messieurs, le plan de stabilisation a des aspects rassurants. Il complète en apparence cette autre notion rassurante qu'est la stabilisation gouvernementale. Et, cependant, rien de plus différent, voire de plus opposé que les déclarations du Gouvernement sur ces délicats problèmes de 1962 à 1964.

Nous avons connu, en 1962, le Jean-qui-rit de l'expansion et de la croissance ; nous contemplons, en 1964, le Jean-qui-pleure de l'excès de la consommation nationale.

Je ne serai pas sévère, croyez-le bien, pour des hommes compétents et parfois courageux qui affrontent de redoutables tâches. Lorsqu'ils réussissent, ils le disent tout d'abord à la télévision, ensuite dans la presse et enfin au Parlement. Lorsqu'ils échouent les faits se chargent de les démentir.

C'est une constatation d'évidence qu'un très grand nombre de Français ne sont pas satisfaits de la politique économique et sociale du Gouvernement. S'il fallait en avoir une démonstration complémentaire il suffirait de se reporter aux chiffres impressionnants qu'un institut de statistique a publiés à ce sujet récemment, avec j'imagine l'accord du Gouvernement.

Efforçons-nous de préciser un peu ces données d'importance. Le public est déçu, on le comprend un peu. Les agriculteurs ne sont pas satisfaits, disent-ils, de voir que les prix de certaines denrées de base essentielles ne sont pas conformes à ce que donnerait la loi d'orientation agricole. Par ailleurs, chacun sait que les perspectives du Marché commun agricole s'estompent présentement en dépit des injonctions magistrales faites, dans le passé, à nos partenaires, ou des déclarations de ministres diplomates et habiles.

Les agents de la fonction publique, de même que ceux des entreprises nationales, ont des ratrappages de salaire à obtenir. Quant aux salariés, s'ils ont obtenu des majorations de salaire au cours des années qui viennent de s'écouler, ils ont, dans une certaine mesure, mauvaise conscience puisqu'on leur dit constamment qu'ils sont l'un des agents principaux de l'inflation et que les perspectives d'avenir sont certainement moins attrayantes pour eux sous le vocable majestueux de politique des revenus.

D'autres agents d'inflation sont, par exemple, les candidats modestes aux logements H. L. M. ; les élèves des écoles primaires des grands ensembles urbains ; les jeunes ruraux qui aspirent à suivre les cours des collèges d'enseignement général ; les industriels, dont l'autofinancement est maintenant fort limité comme déjà il y a quelques années où il était, quoi qu'on pense, plus faible que ce qui était pratiqué dans un certain nombre de pays étrangers voisins. Ces industriels, qui peuvent recourir avec quelque difficulté au marché financier, voient par ailleurs diminuer leur crédit à moyen terme.

Des réglementations d'exception sont intervenues pour certains services essentiels, tels que le loyer des logements, et aussi pour certains prix, alors même qu'une hausse des matières premières d'origine étrangère justifiait une certaine majoration ou une majoration plus forte.

Cependant, en dépit de ces disciplines imposées, M. le Premier ministre lui-même déclarait, dans une interview présentée récemment de façon fort habile dans une revue : « Les Français n'ont pas retrouvé confiance dans la stabilité de la monnaie. »

Si le public n'est pas satisfait, le Gouvernement l'est encore moins ; on le comprend un peu. A vrai dire, s'il ne chute pas, il tombe de haut. Pensons, en effet, aux illusions de 1962 ou aux grandes manœuvres de 1962 — je préfère dire les illusions. A ce moment-là tout paraissait possible : le plan d'équipement national était exalté par les voix les plus autorisées de l'Etat ; on prévoyait un taux de croissance toujours plus élevé ; 1963 serait, de plus, l'année sociale ; l'expansion serait consolidée par une bonne tenue du marché financier et l'accroissement de nos ventes sur les marchés étrangers.

Le Gouvernement avait, parmi d'autres, deux sujets de fierté ; des cours de bourse relativement élevés et l'aspect satisfaisant de notre balance commerciale. Le pétrole saharien, devenu algérien, remplaçant l'épi traditionnel, contribuerait à donner une assise à notre unité monétaire grâce à l'excellente coopération envisagée avec le gouvernement de M. Ben Bella. Le franc lourd, monnaie attirant les capitaux étrangers, servirait de base à des crédits plus ou moins importants accordés à d'autres pays moins heureux, ou moins bien dirigés que le nôtre, y compris les Etats-Unis.

Hélas ! les années fastes s'envolent comme feuilles d'un jour d'automne ; l'inflation, cette maladie à rechutes de la France, n'a pas été guérie par un changement de Constitution : 6 p. 100 de hausse des prix en 1959 et, ce qui est plus grave, 6 p. 100 de hausse des prix en 1963. Comme le remarquait l'un de nos économistes, M. Pierre Uri « la V<sup>e</sup> République n'a pas apporté la stabilité monétaire, mais une certaine stabilité dans le rythme de l'inflation. »

Nous avons connu d'autres époques où l'inflation était d'ailleurs extrêmement rapide dans certaines circonstances ; je pense en particulier aux événements qui ont suivi la guerre de Corée. Puis les périodes d'inflation brusques étaient suivies de périodes beaucoup plus calmes. Dans l'état de choses actuel, la hausse des prix, jusqu'à 1963, était, dans l'ensemble, très régulière. Au troisième trimestre de cette année 1963, la plupart des prévisions gouvernementales avaient donc reçu un assez douloureux démenti, y compris en ce qui concerne le nombre des rapatriés d'Algérie, nombre qui était le triple de celui qu'on avait escompté : 750.000 au lieu des 250.000 prévus.

Ce fut alors que nous fut présenté, au mois de septembre et à la manière d'un ballet bien réglé, un plan de stabilisation qui devait, disait-on, apaiser la « surchauffe » temporaire. La technique employée était assez classique, si la présentation en était savante : recours à des procédures globales sur les trois facteurs les plus connus de l'inflation — salaires, crédits et budget. Les rendez-vous annoncés avec les organisations syndicales furent reportés. Le rapport Toutée et la politique des revenus étaient nés.

J'enregistre votre très grande habileté, monsieur le ministre des finances. Si la stratégie gouvernementale est parfois quelque peu hésitante, la tactique ne fait jamais défaut. Quel progrès par rapport aux propos tenus par M. Michel Debré au cours des années précédentes, lorsque celui-ci déclarait qu'une augmentation de la masse monétaire de plus de 3 à 4 p. 100 serait dangereuse pour l'économie du pays ! Vous êtes sorti, peut-être sous l'influence de M. Pompidou, de cette froide arithmétique et de ce juridisme un peu abstrait pour tendre à la philosophie.

Cependant, dans l'état actuel de vos méthodes et de votre technique, la politique des revenus ne peut se traduire que par un blocage plus ou moins efficace des salaires assorti d'un blocage des prix, mesures conservatoires à caractère global et nécessairement un peu négatif.

Vous vous vantez, à juste titre, d'avoir limité la hausse du coût de la vie après une période d'inflation particulièrement longue. Vous avez raison de le dire et de vous en féliciter, parce que c'est exact.

**M. Philippe Rivain.** Ce n'est pas si mal.

**M. Pierre Abelin.** En fait vous êtes revenu à la politique pratiquée parfois avec un certain succès par quelques-uns de vos prédécesseurs. Je pourrais signaler — le Gouvernement n'en a pas souvent fait état — que, si la dévaluation de 1958 a été une belle réussite, le succès en est dû, pour une part, à cette politique assez continue qui, pendant les dix-sept mois précédents, grâce à MM. Gaillard et Pflimlin, avait prélevé une partie du pouvoir d'achat.

**M. André Fanton.** C'est de l'humour.

**M. Pierre Abelin.** Ce fait est connu de tous les financiers. Mais je me référerai plus longuement à un homme qui n'apprécie pas tellement l'humour dans les circonstances graves, le président Pinay. Ayant été, en 1952, le collaborateur de M. le président Pinay au ministère des finances, il m'est aisé de me souvenir d'un certain nombre de mesures prises par le gouvernement de l'époque, en particulier des hausses et du blocage Pinay qui, dans un climat, il faut le dire, satisfaisant, ont contribué à la stabilité relative des prix jusqu'au début de 1956.

**M. Marius Durbet.** Et il y avait 400.000 chômeurs !

**M. Pierre Abelin.** Les autres procédures appliquées par vous, monsieur le ministre des finances, s'inspirent aussi en théorie de la doctrine Pinay : limitation du crédit bancaire, limitation de l'accroissement des masses budgétaires.

Mais, permettez-moi de le remarquer, il existe néanmoins une assez sensible différence...

**M. André Fanton.** Heureusement !

**M. Pierre Abelin.** ...entre la politique du président Pinay et la vôtre.

**M. André Fanton.** Nous nous en félicitons.

**M. Pierre Abelin.** La première était à la fois plus brutale et sans doute plus réaliste.

**M. Valéry Giscard d'Estaing,** ministre des finances et des affaires économiques. Monsieur Abelin, me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. Pierre Abelin.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des finances, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. le ministre des finances et des affaires économiques.** C'est sans doute pour cette raison, monsieur Abelin, que le groupe politique auquel vous appartenez a renversé le gouvernement Pinay en décembre 1952 ? (Vifs applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.)

**M. Pierre Abelin.** Monsieur le ministre, j'attendais cette question... (Rires sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.)

**M. Hubert Germain.** Vous l'avez bien cherchée !

**M. Pierre Abelin.** ...et je suis tout prêt à y répondre, d'autant plus que ce gouvernement n'a pas attendu pour démissionner le vote de l'Assemblée et que mes amis politiques, ou plutôt certains d'entre eux, avaient seulement manifesté le désir de s'abstenir sur une mesure particulière. (Exclamations sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.)

**M. André Fanton.** Courageusement ! (Rires sur les mêmes bancs.)

**M. Pierre Abelin.** Dieu m'est témoin que ce n'est pas moi qui passionne le débat, car s'agissant des crises ministérielles passées — j'ai déjà eu l'occasion de le dire au chef de l'Etat lui-même — en treize années de mandat parlementaire, je crois que, comme la très grande majorité de mes amis, je n'ai contribué à renverser qu'un seul gouvernement, alors que les crises qui sont imputables aux prédécesseurs d'une formation politique actuelle ont jalonné les années : 1952, ministère Pieven ; 1953, ministère Mayer ; 1954, ministère Laniel ; 1955, ministère Edgar Faure. (Vives exclamations sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T. — Applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.)

**M. André Fanton.** C'est le martyrologue de la IV<sup>e</sup> République !

**M. Robert Calmejsane.** Ces dix-sept députés représentaient une sérieuse force de frappe.

**M. Pierre Abelin.** En tout cas, ce n'est pas moi qui fais ici de la politique partisane. (Exclamations sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.)

J'envisage simplement des mesures financières. J'ajoute que la différence entre la politique de M. Pinay et la vôtre, monsieur le ministre, est caractérisée par le fait que, trois mois après l'avènement du Gouvernement Pinay, les Français étaient convaincus de la volonté du pouvoir de pratiquer dans tous les domaines une action à la mesure de nos moyens. Le pouvoir ne cherchait pas à dissimuler la réalité sous des modalités trop habiles. C'était aussi une politique plus réaliste puisque le Gouvernement d'alors savait que son plan de stabilisation ne pouvait être que bref et que l'intérêt collectif impliquerait la reprise d'une saine expansion qui ne serait pas compromise par des thermomètres tels que l'échelle mobile des salaires ou l'indexation de certains emprunts.

En vous en tenant à des mesures globales moins drastiques qui, pour certaines d'entre elles, sont venues un peu tardivement et d'application plus durable, ainsi qu'à des procédures de pure technique financière, vous prétendez conjurer le mal.

Je dis que certaines de ces mesures sont venues un peu tardivement et demeurant sur le plan technique, je vous assure que les mesures d'encadrement du crédit ont été décidées ou appliquées en un moment où l'excès de devises résultant d'une balance commerciale très équilibrée avait tendance à disparaître. Cet encadrement du crédit est venu après qu'eût cessé cette espèce de surchauffe provenant de l'approvisionnement fort élevé en devises.

Nous redoutons qu'en dépit de votre technicité qui est incontestable et de votre bonne volonté qui est très grande, vous n'obteniez des résultats quelque peu flous et imprécis : expansion durablement limitée, inflation larvée, marché des capitaux sommeillant — c'est le moins qu'on puisse dire — investissements productifs insuffisants, spéculation immobilière croissante, crise du logement très aggravée dans trois années — je crois que beaucoup de nos collègues le pensent — et difficultés accrues des collectivités locales.

En vérité, votre tâche n'est point aisée. Le ministre des finances œuvre dans le cadre d'une politique générale qui lui est imposée et qu'il n'a guère la possibilité d'infléchir.

Les déséquilibres structurels dont souffre notre pays se sont plutôt aggravés ces dernières années. Parmi ces déséquilibres, je me permets de citer le déséquilibre fondamental entre Paris et la province, l'accumulation dans la région parisienne d'un pouvoir d'achat non contrôlé et excessif par rapport à celui d'autres régions françaises, lié en particulier à une énorme spéculation foncière...

**M. André Fanton.** Oh !

**M. Pierre Abelin.** ... oui, le rapport défavorable entre le nombre des producteurs actifs et celui des consommateurs qui n'est pas corrigé par une formation professionnelle suffisante. En ce dernier domaine, je remarque qu'il existe de réels mystères administratifs. Je ne doute pas de la bonne volonté du Gouvernement. Le Premier ministre nous a affirmé voilà quelques mois qu'il entendait développer la formation professionnelle. Néanmoins, il est aisé de constater que, par suite de rouages qui fonctionnent de façon sans doute défectueuse, même lorsqu'il y a crédits, locaux, moniteurs, les centres sont créés avec une grande lenteur.

Je note encore le pourcentage de dépenses improductives appelé à croître démesurément dans un avenir plus ou moins proche et que ne compense pas assez vite une réduction du service militaire — proposition de M. de Chambrun ou autres textes — l'écart toujours plus grand entre les prétentions affichées de notre politique étrangère — autonomie de la défense nationale ; aide accrue aux pays sous-équipés dont nous avons déjà parlé — et les moyens que nous pouvons réellement mettre en œuvre.

Cette limitation de la consommation que vous recherchez, cette incitation à l'épargne et à l'amélioration des circuits financiers, cette réduction des processus d'accélération de la masse monétaire et de la masse budgétaire que vous envisagez à juste titre ne pourront être obtenues que dans un climat de discipline nationale et d'adhésion populaire.

Quand réussirez-vous à convaincre les citoyens de ce pays que l'Etat ne poursuit pas une politique trop ambitieuse et que la modération de l'appétit de consommation du public sera suivie d'une même modération du pouvoir ?

Sur ce point fondamental la situation est tout à fait différente de celle de 1952.

Je vais vous relater brièvement un fait significatif. Au cours d'un colloque sur les économies régionales qui a eu lieu à Poitiers, deux représentants éminents de Force ouvrière ont formulé la remarque suivante : Il nous est demandé de limiter nos demandes de majorations de salaires afin de faciliter les transferts et les équipements sociaux du IV<sup>e</sup> plan. Cette conception peut être raisonnable et avantageuse, mais lorsque nous discutons salaires et rémunérations, c'est le plus souvent avec un employeur. Lorsque l'on parle d'équipements sociaux, c'est l'Etat qui en fixe le volume et la nature et l'Etat, c'est-à-dire l'exécutif, dans le temps présent n'admet guère — je ne pense pas qu'il soit excessif de le dire — un contrôle de la part des autres.

Quelle sera dans ces conditions la signification du futur plan d'équipement ?

J'ajouterai à ces constatations quelque peu désabusées une observation personnelle.

Le plan d'équipement était jusqu'à présent un guide qui s'imposait aux gouvernés et aux gouvernants. Il était donc mieux respecté que la Constitution. Nous n'en sommes plus là. Certes le plan d'équipement sera maintenu, sa préparation donnera même lieu — ce sont les intentions gouvernementales, je le reconnais — à des consultations à la base plus étendues et le Parlement pourra en délibérer, croyons-nous, au mois de septembre ou d'octobre.

Mais les principes étant posés, on sait bien que les conclusions du plan s'opposeront à tout moment aux nécessités de la grande région française, à celles de la stabilité monétaire et de la régularisation des crédits.

Le IV<sup>e</sup> plan a prévu des crédits d'investissements importants dans certains domaines et je sais gré à M. Diomède Catroux d'avoir fait un excellent rapport sur l'utilisation des crédits du

IV<sup>e</sup> plan, à la fin de la deuxième année d'application. On s'est aperçu qu'à cette époque — ce fait a été reconnu plusieurs fois à la tribune — l'utilisation des crédits du IV<sup>e</sup> plan correspondait à peu près aux prévisions établies.

Maintenant, nous en sommes beaucoup moins sûrs et nous n'avons pas du tout les mêmes perspectives pour l'avenir. Le IV<sup>e</sup> plan ne sera pas, et de loin, intégralement appliqué.

Ainsi que d'autres orateurs le feront probablement après moi, avec plus de détails, ce dont je les félicite à l'avance, je pourrais insister sur les problèmes de construction ou d'équipement scolaire. Je me contente de poser le problème : les crédits d'équipement ne sont pas les seuls à faire l'objet de manipulations habiles.

Le blocage des prix est pratiqué de telle manière qu'une commune éprouvant le besoin d'augmenter ses tarifs pour couvrir le déficit d'un service d'eau doit attendre très longtemps l'autorisation pourtant nécessaire.

Quant aux impôts, s'ils ne sont pas majorés en droit, ils le sont en fait, puisque l'assiette de la surtaxe progressive n'a pas été révisée, en dépit de la hausse des prix, à tel point que lorsque M. Marjolin vous a fait observer — ce n'est pas lui qui me l'a dit et vous nous indiquerez si c'est exact, monsieur le ministre — qu'il fallait œuvrer par des recettes fiscales nouvelles les excès de la dépense publique, vous lui avez répondu que les majorations réelles de surtaxe progressive qui se produisent chaque année peuvent être considérées comme des impôts frais. A certains égards, la formule est savoureuse.

On nous dira que les investissements relatifs à la construction ou aux équipements de base conduisent à l'inflation et aggravent le mal dont nous avons souffert et dont nous souffrons encore.

Mais les arguments que certains auteurs avancent, notamment des conseillers du Gouvernement, sur le caractère inflationniste de certains investissements productifs, ne paraissent pas exacts dans la mesure où l'inflation est un phénomène beaucoup plus durable qu'il ne l'est indiqué par ledit Gouvernement.

S'il s'agissait de calmer une surchauffe tout à fait temporaire, alors — et c'était la procédure Pinay — on pourrait bloquer ou étaler pendant une certaine période. Mais si, pour des raisons de fond, l'inflation est beaucoup plus durable, il faut quand même réaliser ces investissements productifs et les distinguer de ceux qui le sont moins, parce que l'investissement productif accroît la ressource, permet même ultérieurement d'élargir l'assiette fiscale et réussit donc à neutraliser cette inflation qu'il avait pour partie contribué à créer.

Face à des difficultés croissantes qui, dans l'avenir, poseront des problèmes sociaux, l'Etat poursuit sa course majestueuse. J'admets parfaitement que son prestige est plus grand qu'à d'autres époques de notre histoire. Mais la confiance suit une autre courbe. Est-ce là un procès d'intention ?

Si je voulais reprendre, comme le fera M. le ministre tout à l'heure, tous les signes qui marquent notre situation, je constateraï que la plupart de ceux qui étaient positifs en 1961 le sont moins, beaucoup moins, en 1964. Et lorsqu'un signe redevient nettement positif, comme celui des exportations françaises au mois de mai de cette année, alors l'on est si content qu'on fait partager sa joie à tous.

Nous en venons toujours à la même constatation. Il y a une opposition très nette entre l'adhésion donnée par de nombreux Français à une politique étrangère qui, à certains égards, leur est inaccessible, mais dont ils admirent le style, l'autorité que donne à l'Etat un homme particulièrement prestigieux et leur refus de suivre le Gouvernement dès qu'il s'agit de questions économiques ou sociales. Parmi les référendums dont peut s'enorgueillir le Gouvernement, celui de l'épargne ne s'est pas encore manifesté.

D'autres gouvernements, et notamment celui de la République fédérale allemande, affichent des prétentions moindres, mais, en vérité, ils paraissent être mieux suivis par leur opinion publique.

C'est pourquoi nos voisins d'outre-Rhin, tout en souffrant d'un certain suremploi, tout en supportant des charges militaires croissantes, tout en pratiquant des salaires même relativement élevés, tout en subissant les effets de l'inflation qui s'annonce, conduisent simultanément une politique économique progressive et une action monétaire qui fait du mark l'une des plus fortes monnaies du monde.

Le marché financier de Francfort se développe ; le taux d'investissement allemand demeure supérieur au nôtre ; les prêts des institutions de crédit aux collectivités locales se sont notablement accrues en 1963 et l'expansion de la construction en Allemagne a accusé, de mars 1963 à mars 1964, un progrès de 25 p. 100, pendant que, chacun le sait, les exportations allemandes se développent.

De son côté, la Grande-Bretagne n'a cessé de pratiquer une politique monétaire souple, par le jeu de l'*open market*, qui a facilité une expansion d'ailleurs bien nécessaire, puisqu'elle avait connu, pendant plusieurs années, une période de relative stagna-

tion ; mais elle a poursuivi, depuis l'automne 1962, une politique budgétaire permettant un accroissement considérable des investissements, notamment dans le domaine du logement ; les exportations britanniques ont progressé de 10 p. 100 en valeur et de 8 p. 100 en volume, depuis le début de l'année 1963, en dépit de cette augmentation des investissements et de la consommation intérieure.

Ajoutons que notre alliée d'outre-Manche, témoignant d'une certaine mansuétude ou manifestant un intérêt bien compris, commence à nous accorder des prêts par le canal de nos banques, dont les ressources de trésorerie sont maintenant limitées et qui recourent à des emprunts extérieurs.

Dernier signe favorable pour la Grande-Bretagne — je ne voudrais être désagréable à l'égard de quiconque, et M. le ministre des finances me démentira si ce que je dis n'est pas exact — un rapport publié récemment montre que le chiffre des journées de grève, au cours de l'année 1963, serait inférieur des deux tiers à celui qui a été enregistré en France.

**M. André Fanton.** Et le chômage ?

**M. Pierre Abelin.** Monsieur Fanton, je parle des journées de grève, et non du chômage !

**M. André Fanton.** Vous vous en gardez bien !

**M. Pierre Abelin.** Chaque fois que M. Fanton m'interrompt, il m'oblige à préciser ma pensée, ce qui m'est fort utile et je l'en remercie.

Cependant, le gouvernement du Royaume-Uni n'avait pas présenté l'année 1963 comme une année éminemment sociale.

J'aurais mauvaise grâce à continuer ces rapprochements.

Il nous reste, pour nous redonner confiance en nous et pour nous départir d'une certaine humilité, devant les résultats obtenus par le Gouvernement, l'exemple de l'Italie.

A l'égard du pays ami, situé de l'autre côté des Alpes, nous marquons incontestablement une supériorité en ce moment.

Monsieur le ministre des finances, j'ai déjà indiqué que votre rôle était difficile. Vous êtes, dirai-je, un Ben-Hur qui conduit un attelage suivant des voies de plus en plus discordantes. Qu'à tout le moins dans ce trajet si plein d'embûches vous soyez assuré de notre sympathie. *(Mouvements divers.)*

Oui, mes chers collègues, je suis tout à fait sincère.

Dans les courses romaines qui se déroulaient au Colisée pour le plaisir du peuple, il y avait toujours des sacrifices. Votre jeunesse et vos mérites, monsieur le ministre, nous font émettre le vœu que vous ne soyez pas l'une des victimes des temps modernes. C'est une raison supplémentaire pour nous de souhaiter le succès de ce que vous appelez le plan de stabilisation français. *(Applaudissements sur les bancs du centre démocratique, sur les bancs du rassemblement démocratique, sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe des républicains indépendants.)*

**M. Henri Duvillard.** S'il réussissait, vous en seriez malade !

**M. Pierre Abelin.** Pas le moins du monde.

**M. le président.** La parole est à M. Duffaut, auteur de la deuxième question. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Henri Duffaut.** Monsieur le ministre, je dois avouer que je vous ai mal jugé et que j'ai nourri de mauvaises pensées à votre égard.

En effet, devant des auditoires brillants, en de nombreuses circonstances, en divers lieux, en divers théâtres même, vous avez fait le point sur le plan de stabilisation. Seul, jusqu'à présent, le Parlement avait été privé de vos informations et dispensé de vous donner son avis sur le déroulement de ce plan.

Nos préfets eux-mêmes avaient été plus heureux que nous et nous avons pu nous informer auprès d'eux. Mais vous avez vous-même jugé leur optimisme excessif, optimisme certainement fondé sur la récente et exemplaire autorité du Gouvernement, dans une ville où elle est d'ailleurs traditionnelle depuis Richelieu.

Aussi en avais-je conclu témérairement et hâtivement que vous n'accordiez même pas au Parlement la considération réservée autrefois, à une époque heureusement définitivement révolue, aux anciens conseils d'arrondissement. Je m'étais trompé puisque vous êtes aujourd'hui dans cet hémicycle pour répondre aux questions posées par M. Abelin, par moi-même et par quelques-uns de mes collègues.

J'en déduis que jusqu'à présent vous n'aviez pas trouvé dans la Constitution — et je sais combien vous la respectez dans sa forme et dans son esprit — le moyen de venir devant nous.

C'est pourquoi je me félicite de vous donner l'occasion, dans un instant, de prédire le brillant avenir réservé à nos finances et à notre économie.

Un autre prophète avait déjà promis de conduire son peuple vers la Terre promise. Vous nous aviez promis, vous, de nous conduire vers la stabilité. A l'accomplissement de ce grand dessein, vous aviez même lié votre destin ministériel. Injustice des choses de ce monde, Moïse est mort en tenant sa promesse ; vous n'avez pas encore tenu la vôtre et votre vie ministérielle n'en a pas été affectée pour autant. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

En six mois, le plan de stabilisation devait produire ses plus heureux effets. Mais ces effets n'étant ni atteints ni en vue, nous passons aujourd'hui du plan de stabilisation à la stabilisation du plan. A notre impatience, à notre inquiétude, vous ne fixez plus aucun terme précis. Vous reconnaissez que l'inflation n'est pas jugulée, que le péril inflationniste reste menaçant et le restera l'année prochaine. Devant cette situation, on peut se demander si les remèdes appropriés ont été appliqués à ce mal dont nul ne sait si les causes ont été exactement déterminées.

Si l'on s'en rapporte à vos précédentes déclarations, ces causes sont au nombre de trois : l'excès de la demande monétaire, motivé par des gains en devises trop importants, le suremploi, qui avait pour conséquence une croissance trop rapide des salaires, et une certaine facilité dans le domaine des prix.

Nous avons contesté votre diagnostic. Nous avons observé que bien des pays avaient une balance commerciale et une balance des comptes excédentaires sans que la stabilité de leur monnaie en soit affectée.

Nous vous avions cité, entre autres, l'exemple de l'Allemagne fédérale. L'économie de ce pays, sans en être incommodée, supporte une balance commerciale en excédent de plus d'un milliard par mois ; ses 14 milliards de dollars en réserve-or ne sont pas considérés comme une calamité et il a même été question récemment d'une deuxième réévaluation de la monnaie allemande.

**M. le ministre des finances et des affaires économiques.** Puis-je vous demander si c'est le parti socialiste qui gouverne actuellement l'Allemagne fédérale ? *(Rires sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.)*

**M. Henri Duffaut.** Si j'étais Allemand, il est probable que j'aurais d'autres critiques à formuler à l'égard du gouvernement allemand. Mais je suis bien obligé de reconnaître que la droite allemande est plus intelligente que la droite française. *(Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Quoi qu'il en soit, vous êtes aujourd'hui comblé. L'évolution de la balance commerciale — ce que vous contestiez cependant en octobre dernier — est très nettement défavorable, puisque nos importations n'ont plus été couvertes par nos exportations, au cours des quatre premiers mois de l'année, qu'à concurrence de 86 p. 100. Ce pourcentage, tombé à 83 p. 100 en avril, ne s'est relevé que très légèrement au mois de mai.

Or, dans une interruption, vous me rappelez, au mois d'octobre, que selon vos statistiques douanières, le niveau d'équilibre se situe à 92 ou 93 p. 100 et que c'est au-dessous de ce chiffre qu'il y a perte de substance.

Je sais bien, certes, que lors de votre avant-dernière audition à la commission des finances, vous avez situé ce niveau d'équilibre à 90 p. 100 environ.

Pour une fois, vous vous être révélé partisan de l'indexation ; vous avez ainsi institué une échelle mobile qui s'adapte opportunément à l'évolution défavorable de notre balance commerciale. En tout cas, elle doit certainement vous permettre de conserver le plus serein optimisme.

Nous souhaiterions vous suivre dans cette voie ; mais nous y voyons un inconvénient sérieux, celui de ne pas correspondre à la réalité. Cette réalité, c'est aujourd'hui une croissance de nos importations beaucoup plus rapide que celle de nos exportations.

L'analyse plus poussée des données de notre commerce extérieur est très alarmante, notamment en ce qui concerne les Etats-Unis, l'Angleterre, l'Allemagne fédérale.

Avec les Etats-Unis, nous sommes passés d'un excédent de 35 millions de dollars en 1959 à un déficit de 480 millions de dollars en 1963. Le pourcentage de couverture est revenu de 56 p. 100 en 1962 à 43 p. 100 en 1963 et à 36 p. 100 seulement au 30 avril 1964.

Avec l'Angleterre, nous avions un excédent de 59 millions de dollars en 1959 et un déficit de 122 millions en 1963.

Le pourcentage de couverture tombe de 89 p. 100 en 1962 à 71 p. 100 en 1963.

Avec l'Allemagne, la situation n'est pas meilleure. Le solde déficitaire a plus que quadruplé en 1963 par rapport à 1962.

Le pourcentage de couverture revient de 95 p. 100 en 1962 à 84 p. 100 en 1963 ; au 30 avril 1964, il n'est plus que de, 76 p. 100.

Les pays de l'Est nous achètent moins et nous vendent davantage.

Seuls les pays plus malades encore que le nôtre, telle l'Italie, nous ont apporté quelques satisfactions.

A l'égard des pays en voie de développement, le jeu est un peu faussé car, bien souvent, nous leur avons fourni leurs moyens de paiement.

Un deuxième aspect de cette analyse détaillée est aussi peu satisfaisant.

Les importations de produits demi-finis diminuent en proportion au bénéfice des produits finis, alors que le phénomène inverse est constaté pour l'exportation des produits manufacturés.

L'insuffisance de nos ventes de biens d'équipement est très nette. Nos exportations dans ce domaine ne dépassent pas la moitié de celles de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne ; sur le marché des Etats-Unis, elles sont quatre fois moins importantes que celles de l'Italie.

Vous vous devez de réaliser une expansion de ces ventes.

Au regard de ces fâcheuses constatations, notre seule consolation réside dans l'évolution favorable mais circonstancielle de la balance de notre commerce agricole.

Mais si nos achats de produits agricoles n'ont augmenté que de 23 p. 100, alors que nos ventes progressaient de 21 p. 100, nous le devons à l'effondrement des prix de ces produits agricoles, c'est-à-dire à l'appauvrissement de l'agriculture française.

Cette situation ne saurait, sans dommages irréparables pour cette agriculture, se renouveler, à moins que son maintien ne soit délibérément recherché.

Les paysans seraient ainsi appelés à l'honneur de faire les frais du déficit de nos échanges, résultat incontesté et incontestable de votre politique.

De toute manière, votre premier objectif — et je crains qu'au cours des prochains mois il ne dépasse vos espérances — est largement atteint.

Au cours du premier trimestre de l'année, l'excédent des rentrées de devises n'a été, avec quelques dizaines de millions de francs, que très légèrement excédentaire.

Aussi la situation favorable de la balance des paiements n'a plus été mise en évidence avec la même insistance qu'autrefois.

Cet équilibre retrouvé aurait dû cependant vous inciter à atténuer les rigueurs du plan de stabilité. Il n'en a pas été ainsi, car par l'effet des mesures techniques contenues dans ce plan, les rentrées de devises ont vigoureusement repris. Nous le devons peut-être à l'incertitude affectant certaines d'entre elles, peut-être aussi à la possibilité d'investissements étrangers motivés par la baisse profonde et prolongée du cours des valeurs françaises, certainement au taux très élevé du court terme, conséquence de votre politique de l'argent cher et rare.

En la circonstance, il s'agit d'une situation passagère consécutive à une erreur de manœuvre. Elle doit être rapidement corrigée, car il serait regrettable de substituer aux excédents de l'expansion des excédents n'ayant leur origine que dans les mouvements malsains de la *hot money*.

La deuxième cause de l'inflation résiderait dans une hausse excessive des salaires, ceux-ci augmentant plus vite que le revenu national.

Une fois de plus, on est obligé de rappeler qu'il y a moins de deux ans vous vous faisiez gloire de la hausse des salaires, des pensions et de tous les revenus fixes en raison de la stimulation ainsi donnée à la consommation.

Une fois de plus, on est obligé de rappeler que dans une attente impatiente, vous aviez donné à l'année 1963, bien avant sa naissance, le beau nom d'année sociale.

Ce nom trompeur, prématurément choisi par des parrains imprévoyants ou trop ambitieux, a déçu tous les espoirs. L'année 1963 a été, non pas l'année sociale, mais l'année des difficultés sociales.

Ces difficultés n'ont pas disparu ; elles ne cessent au contraire de s'aggraver, particulièrement dans le secteur public. Nous en avons aujourd'hui de nouveaux témoignages.

Pourquoi ? Parce que, très vite, vous êtes revenu à la conception, chez vous plus traditionnelle, du ralentissement de la progression des salaires, sinon à celle de leur blocage. C'est d'ailleurs ce qu'on nous a laissé entendre récemment.

Paradoxalement, dans le même temps, vous vous félicitez de l'augmentation des rémunérations et de l'élévation du niveau de vie. A vous entendre, le fait serait unique au monde. Vous êtes si ferme dans vos affirmations que vous donneriez une mauvaise conscience à nos doutes.

Quelques chiffres suffisent pour dissiper ces doutes, pour chasser ces illusions.

Il est vrai qu'en France les salaires ont augmenté, entre décembre 1958 et décembre 1963, de 46 p. 100, mais les prix montaient de 27 p. 100, réduisant l'augmentation théorique du pouvoir d'achat réel à 15 p. 100.

Au cours de cette même période, le pouvoir d'achat des salaires s'accroissait de 20 p. 100 en Belgique, de 23 p. 100 en Italie, de 27 p. 100 aux Pays-Bas. En Allemagne fédérale, les salaires augmentaient de 55 p. 100, taux supérieur au nôtre, et le pouvoir d'achat de 44 p. 100.

Aux Etats-Unis et en Angleterre, la hausse des salaires conservait toute sa valeur, puisque, dans ces deux pays, les prix n'augmentaient respectivement que de 1,4 p. 100 et de 2 p. 100 par an.

Une double constatation s'impose donc. La hausse du niveau de vie n'est pas un fait typiquement français. En France, elle est même plus faible, bien plus faible que dans tous les pays du Marché commun.

En revanche, la hausse des prix est un fait typiquement français : plus de 5 p. 100 par an chez nous contre 2 p. 100, par exemple, en Allemagne où cependant la croissance des salaires est plus rapide qu'en France.

Les tensions persistantes dues au suremploi, dont vous vous plaignez, ne sont pas près de finir, car les salaires étant maintenant beaucoup plus élevés à l'étranger, une main-d'œuvre frontalière, toujours plus nombreuse, originaire de la Lorraine, de la Franche-Comté, de l'Alsace surtout, va quotidiennement travailler en Suisse et en Allemagne.

Récemment, un grand journal parisien a été vivement critiqué parce qu'il enregistrait cette situation.

Or, ce qui est grave, ce n'est pas la constatation d'une situation, c'est son existence.

L'introduction d'ouvriers sans qualification ou peu qualifiés compense mal l'hémorragie de spécialistes que nous subissons.

Cette distorsion des rémunérations a, il est vrai, le double avantage de nous procurer quelques devises et de hisser la France au rang honorable et glorieux de Kabylie de la Communauté européenne. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Votre politique des salaires se heurte d'ailleurs à quelques difficultés.

Vous reconnaissez, en effet, qu'au cours du premier trimestre de 1964, les salaires privés ont augmenté de 2 p. 100. Le plus grand ralentissement ne vaut donc que pour les salaires publics et parapublics, de telle sorte que les problèmes de rattrapage, qui n'étaient pas résolus, vont se poser avec une acuité nouvelle.

Je prends néanmoins acte de ce ralentissement, mais je constate aussi qu'il ne vous permet pas de relâcher vos contraintes.

Reste la troisième cause de l'inflation : le climat de facilité dans le domaine des prix, une nostalgie malsaine de l'inflation, nostalgie bien surprenante d'ailleurs car les Français, ceux qui travaillent du moins, savent bien qu'ils sont les victimes de cette maladie pernicieuse.

Sur ce point, vous vous félicitez des résultats obtenus. Les prix, à s'en tenir aux indices officiels, n'auraient augmenté, au cours des derniers mois, que de 1 p. 100, grâce, il faut bien le dire d'ailleurs, à la baisse sensible de certains produits alimentaires, car les prix des produits industriels et des services n'ont cessé de croître. Je n'ose cependant pas parler du prix de la viande qui ne me paraît pas encore réglé définitivement.

Et encore ce résultat a-t-il été obtenu par un blocage autoritaire des prix et par un contrôle incessant de ce blocage. Vous avez vous-même rappelé, au mois de mars, devant la commission des finances, que vos agents avaient procédé à des centaines de milliers de vérifications et dressé des milliers, voire des dizaines de milliers de procès-verbaux.

Votre stabilisation, relative d'ailleurs, ne traduit donc pas l'évolution naturelle d'une situation consécutive aux mesures contenues dans votre plan. Elle est, je vous en donne acte bien volontiers, le résultat d'une contrainte sans précédent.

Vous vous êtes attaqué, souvent en la personne des petits commerçants, aux effets et non aux causes de l'inflation. Bien des fois, cependant, vous avez jugé cette méthode avec sévérité.

Vous vous êtes plaint de ce que, dans la vie économique française, on ne se soit pratiquement occupé que des effets. Vous avez stigmatisé les programmes tendant à corriger les effets et ne réussissant pas, ne tentant même pas d'aller jusqu'aux causes profondes.

Vous avez exalté votre méthode qui entend être active, c'est-à-dire s'attaquer aux causes et non pas traiter uniquement les effets.

Mais vous avez aussi jugé la taxation en disant qu'elle ne réglerait pas à elle seule et durablement les problèmes de la distribution en France. Vous semblez pourtant, aujourd'hui, faire de cette taxation la base de votre politique.

Vous avez, en effet, récemment avoué : « C'est en raison de la persistance des tensions actuelles du suremplei que nous sommes amenés à maintenir notre dispositif de surveillance des prix, car tout relâchement conduirait à une conjoncture orientée vers la hausse. »

Or, à notre avis, la taxation concevable durant le temps très court d'une crise aiguë devient, en se prolongeant, un instrument dangereux si, pendant son application, les prix de revient non seulement ne sont pas stabilisés mais ne cessent de croître.

Vous l'admettez, d'ailleurs, puisque vous avez également reconnu que votre dispositif n'est pas une fin en soi et doit cesser dès que les mécanismes en profondeur auront fait sentir leurs effets.

Mais ces mécanismes sont tellement profonds qu'on les distingue mal. Je crains qu'ils n'agissent aussi lentement que ces vérins avec lesquels on déplace les monuments ou les châteaux qui ne sont pas à l'alignement d'une rue ou d'une voie nouvelle.

Actuellement, votre stabilité a pour redoutables corollaires la stagnation au niveau le plus bas de la production des biens d'équipement et la réduction des investissements, qui compromettent gravement l'avenir de l'économie.

C'est ce que nous constatons avec inquiétude dans notre pays où vous avez souvent aussi dénoncé la mauvaise distribution existante.

Pour remédier aux causes de cette mauvaise distribution, vous avez préconisé diverses réformes, mais, jusqu'à présent, celles-ci n'ont pas connu de larges développements. Il est donc difficile d'en apprécier l'efficacité.

Cependant, une de ces causes est indiscutable, même si vous l'avez récemment découverte. Elle est constituée par le poids des charges qui pèsent sur la production et qui sont à l'origine des hausses de prix excessives. Or ces charges ne cessent de croître, qu'il s'agisse du prix des services, des assurances, des loyers, des impôts locaux ou des charges fiscales de l'Etat.

Les forfaits commerciaux ont été récemment révisés. Vous nous aviez assurés qu'ils le seraient avec modération, à une date où, d'ailleurs, 99 p. 100 d'entre eux étaient déjà fixés.

Je tiens à souligner que les bases d'imposition subissent une hausse moyenne de 30 p. 100 et que, en raison de la progressivité des taux, l'impôt augmentera dans une proportion bien plus importante encore.

Je ne sais si c'est la conséquence de ces augmentations, mais l'autofinancement réalisé par les entreprises françaises diminue. Beaucoup plus endettées que les entreprises étrangères, elles ne consacrent plus aux investissements les sommes nécessaires. D'une part, le marché financier ne permet pas des émissions importantes. D'autre part, le rythme de progression des crédits — lesquels sont trop onéreux — a été ralenti.

Pendant ce temps, l'Allemagne consacre à ses investissements une fraction de son revenu national double de la nôtre ; en valeur absolue, ces investissements sont le triple des nôtres, le revenu allemand étant plus élevé que le revenu français.

Or, l'expansion est liée à ces investissements rendus plus difficiles par la poursuite d'un plan qui n'a pas jugulé l'inflation et dont les travailleurs, qu'il aurait dû protéger, sont déjà et seront, en définitive, les seules victimes.

Il doit donc y avoir une autre cause à cette inflation. C'est, à notre avis, la croissance trop rapide du budget.

Quant à vous, monsieur le ministre, ce qui vous inquiéterait, c'est, non pas l'évolution du montant des dépenses publiques, mais le rythme de consommation des crédits. C'est pourquoi vous avez décidé de passer vos commandes tout au long de l'année. Or, je crains que l'exécution d'une commande passée en octobre, en novembre ou en décembre, voire, au cours du troisième trimestre, ne soit renvoyée à l'année suivante. C'est peut-être, d'ailleurs, le but recherché.

Les crédits de paiement peuvent bien, sur le papier, être en hausse de 18 p. 100 en 1964, par rapport à 1963, mais nous redoutons qu'il n'en soit pas de même en fin d'année.

C'est donc bien à tort que, lors de la discussion du budget, vous vous êtes fait gloire de leur progression. Les objectifs du plan ne seront pas atteints. Vous annoncez d'ailleurs leur abandon pour 1965.

En agissant ainsi, vous sacrifiez l'avenir et vous vous mettez formellement en contradiction avec une de vos récentes déclarations, selon laquelle il n'est pas question de ralentir l'exécution du plan car M. le Premier ministre a décidé qu'il fallait le réaliser, non pas en valeur, mais dans sa réalité, c'est-à-dire compte tenu du nombre des ouvrages prévus.

En fait, vous êtes enfin conscient de cette certitude qu'est, dans notre pays, le poids trop lourd du budget. De 1958 à 1964, celui-ci a plus que doublé et l'on ne peut affirmer que le revenu national ait suivi la même progression.

Pour 1965, vous entendez limiter la croissance des charges budgétaires à la croissance du revenu. Vous voulez bien enrayer

la progression de la maladie, mais vous ne la guérissez pas. Pour la supprimer — puisque, depuis plusieurs années, l'accroissement des charges a été plus rapide que celui du revenu — il serait nécessaire qu'elle devienne moins rapide.

Il n'est pas douteux que, dans de nombreux pays, la part du revenu national absorbée par l'impôt est plus faible qu'en France. Nos taxes sur le chiffre d'affaires sont plus élevées que partout ailleurs en Europe. Quant à l'impôt sur les personnes physiques, nous savons que, de 1958 à 1964, son produit a triplé parce que sa progressivité n'a pas été indexée sur la hausse des prix.

C'est pourquoi, ainsi que nous le rappelions il y a quelques instants, à un forfait commercial ou non commercial majoré de 30 p. 100 correspond une surcharge fiscale de 60 p. 100 ou plus.

M. le rapporteur général nous a accoutumés à des citations qui sont l'expression d'une très vaste culture. Je suivrai son excellent exemple et à sa riche anthologie j'ajouterai son nom, avec cette très belle citation : « Les traitements et les salaires fournissent depuis quelque temps une part sans cesse accrue de l'impôt direct. En raison de la progressivité du barème, une part appréciable des augmentations de salaires consenties soit par les entreprises à leur personnel, soit par l'Etat à ses fonctionnaires, est absorbée par la fiscalité directe, alors qu'en principe ces augmentations sont destinées à effacer les conséquences de la hausse des prix. »

Je n'ai rien à ajouter à ces judicieuses affirmations, si ce n'est que M. Vallon, pour être logique, aurait dû aller au bout de son raisonnement et proposer une solution au problème, telle que l'élévation de 20 à 25 ou à 30 p. 100 de la déduction appliquée aux salaires. Sinon, monsieur le ministre, quels que soient ses constatations et ses regrets, vous continuerez d'imposer des plus-values nominales qui ne correspondent pas à une augmentation réelle du pouvoir d'achat.

Il est vrai que, dans le même temps, sans qu'on puisse en faire grief à l'administration, et par compensation, l'évaluation des gros revenus fait l'objet d'une sollicitude particulière. L'Assemblée serait étonnée si je lui indiquais le nombre des contribuables dont les revenus sont supérieurs à 200.000 ou à 500.000 francs par an.

A l'étranger, la politique suivie est très différente. Les gouvernements étrangers s'orientent cependant vers une réduction du taux des impôts. Sous la première présidence du général Eisenhower, les Etats-Unis ont une première fois abaissé ces taux. Il en est résulté un redressement de l'activité économique. Ils récidivent et s'apprêtent à connaître le même succès, l'expansion qui en résulte produisant des plus-values supérieures aux dégrèvements consentis et permettant ainsi une élévation générale du niveau de vie.

Quant à votre collègue M. le ministre des finances d'Allemagne fédérale, il vient de présenter un projet répondant à la nécessité d'éviter que, dans une économie en expansion, les recettes fiscales n'augmentent plus que proportionnellement au produit national brut. En conséquence, outre-Rhin, l'abattement à la base sera relevé, le taux sera réduit de 5 p. 100 jusqu'à 16.000 marks de revenus taxables, la progressivité sera atténuée au-dessus de ce chiffre, le montant de certaines dépenses forfaitaires sera augmenté et divers allègements seront opérés.

Le contraste est saisissant.

Non seulement vous n'avez pas atténué la progressivité fiscale, mais, au contraire, vous avez créé de nouvelles taxes, l'année dernière par un collectif, cette année par la loi de finances.

Mes pensées vont notamment à cette merveilleuse loi sur la spéculation foncière dont vous nous aviez affirmé qu'elle devait mettre un terme à l'activité des détenteurs de ressources liquides qui se présentent sur le marché immobilier. Vous ajoutiez : « leur exclusion fera disparaître et leurs marges et leur rémunération et n'ira pas dans le sens d'une hausse des prix. »

Un grand nombre de maires siègent dans cette Assemblée. Ils peuvent vous dire si vos prédictions se sont réalisées ou si, au contraire, l'application de ces nouveaux textes a raréfié l'offre des terrains, en a renchéri le prix qui inclut maintenant le coût de l'impôt calculé au taux le plus élevé.

Cette incidence va directement à l'encontre de la politique de stabilisation, car à ces terrains plus chers correspondent des maisons plus coûteuses et des loyers plus élevés.

Je récapitule maintenant mes remarques.

L'augmentation des rémunérations, les apports de devises étrangères se sont ralentis, après avoir presque cessé, mais l'inflation n'est pas arrêtée.

La taxation des prix s'attaque à des effets et non à des causes. Elle est inique, défavorise certaines entreprises, au moment même où elle profite à d'autres, elle modifie les structures commerciales et industrielles et compromet l'avenir en réduisant les investissements.

Vous avez bénéficié de l'expansion consécutive aux investissements opérés par vos prédécesseurs. A ceux qui vous succéderont quand la première vague annuelle de jeunes travailleurs issus de la poussée démographique de 1945-1946 fera son apparition sur le marché de l'emploi, vous léguerez la récession et le chômage. Pourquoi ? Parce que vous n'avez pas décelé en temps utile le mal dont vous souffrez, à savoir l'inflation budgétaire, ou plutôt parce que, l'ayant décelé, vous n'avez pas su ou voulu y mettre un terme.

Avec un budget moins lourd, vous pouviez alléger la charge fiscale, abaisser vos prix de revient, réduire vos importations et augmenter vos exportations, redresser la production des biens d'équipement, éviter le déclenchement possible de nouvelles affaires Bull.

Vous aviez à choisir entre l'austérité pour le pays ou l'austérité pour le Gouvernement.

Le président Johnson, le chancelier Ehrhard ont choisi l'austérité pour le gouvernement, pendant que vous choisissiez l'austérité pour le pays.

Ce choix vous a été imposé par une politique qui, s'inscrivant, dans trop de domaines, sous le signe de trop grandes ambitions, exige de trop grands moyens. Mais, puisque vous n'aviez pas les moyens de votre politique, il vous fallait faire la politique de vos moyens. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Une implacable nécessité vous conduit aujourd'hui à la suppression de l'impasse budgétaire. Comment la concevez-vous ?

Les services sont en déficit croissant. Allez-vous relever leurs tarifs, ainsi que vous venez de le faire pour les P. T. T., dans des conditions telles que, pratiquées par vos prédécesseurs, elles auraient encouru votre blâme ? Mais alors, que devient le plan de stabilisation ?

Allez-vous, au contraire, majorer les subventions de l'Etat ? Mais alors, que devient l'équilibre budgétaire ?

Entendez-vous réaliser un équilibre réel ou un équilibre artificiel, en développant la politique de débudgetisation amorcée en 1962, élargie en 1963 ?

Allez-vous réduire, selon une expression récemment employée, les dépenses qui divisent les hommes ou les dépenses qui les unissent ?

Si vos réponses à ces questions sont celles que le pays attend, le plan de stabilisation n'aura plus de raison d'être, car il sera devenu inutile. Dans le cas contraire, il n'aura pas davantage de raison d'être car, par avance, il est voué à l'échec. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du centre démocratique.)

**M. le président.** La parole est à M. Waldeck-Rochet, auteur de la troisième question. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

**M. Waldeck Rochet.** Mesdames, messieurs, la question que j'ai posée le 4 juin dernier souligne que le plan dit de stabilisation se traduit avant tout par des difficultés accrues pour les travailleurs des villes et des champs.

Evidemment, le Gouvernement en donne une appréciation différente. En effet, dans tous les discours officiels on proclame que le plan a, pour toutes les couches sociales du pays, les conséquences les plus heureuses. Lors de son récent voyage en Picardie, le général de Gaulle a répété que la prospérité était générale, que les revenus de tous les Français augmentaient régulièrement d'année en année, que la justice sociale était en marche.

Malheureusement, la vérité ne cadre guère avec ce tableau idyllique.

Pour accréditer l'opinion d'une prospérité générale dont jouiraient pareillement tous les Français, qu'ils soient ouvriers ou capitalistes, le général et son Premier ministre confondent volontiers la notion d'accroissement de la production avec celle de l'élévation du niveau de vie des travailleurs.

Trichant avec les chiffres, ils calculent généralement l'évolution des revenus des différentes catégories de Français, comme si le revenu national se répartissait également entre elles.

Le général et son Premier ministre n'ignorent cependant pas que l'ouvrier ou le petit paysan ne reçoit pas, dans la répartition du revenu national, la même part que le gros capitaliste ou le banquier.

L'expérience montre, en effet, que le revenu national et la production peuvent s'accroître sans que le niveau de vie des travailleurs s'élève parallèlement.

Je rappelle à ce propos que, depuis 1957 la production industrielle s'est élevée en moyenne de plus de 30 p. 100, la productivité du travail de près de 25 p. 100, mais que le pouvoir d'achat des salaires n'a nullement suivi la même progression.

Dans son entretien avec les patrons — entretien dont le compte rendu a été publié dans un numéro spécial du journal

patronal *Entreprise* — M. Pompidou a déclaré froidement : « Les Français se sont habitués, depuis quinze ans, à des augmentations nominales de salaires d'au moins 7 à 8 p. 100 par an. »

Mais M. le Premier ministre, dans ce même entretien, a oublié de parler de l'augmentation des prix et des loyers depuis quinze ans, et cela se conçoit.

S'il est vrai que, par leur lutte, les salariés ont obtenu des majorations de salaires, il n'en reste pas moins que, généralement, les augmentations de prix ont devancé celles des salaires, de telle sorte que, aujourd'hui encore, certains salaires horaires ont un pouvoir d'achat inférieur à celui de 1957.

Les progrès techniques et l'accroissement de la productivité du travail devraient pourtant permettre, non seulement d'augmenter sensiblement les salaires réels, mais aussi de réduire le temps de travail sans diminution de salaires. C'est le contraire qui s'est produit.

Pour subvenir à leurs besoins, de nombreux travailleurs sont obligés de travailler pendant quarante-huit, cinquante-cinq ou soixante heures par semaine. Dans le même temps, certaines usines opèrent de nombreux licenciements de personnel ou réduisent la durée du travail, ce qui entraîne des pertes de salaires importantes.

De tous les grands pays, la France est celui où la semaine de travail est la plus longue.

Votre Gouvernement, monsieur le ministre, vient de faire connaître qu'il s'oppose à la réduction du temps de travail avant 1970. Et, circonstance aggravante, l'un des objectifs essentiels de votre plan de stabilisation est précisément d'empêcher les augmentations de salaires, c'est-à-dire de les bloquer dans toute la mesure possible, afin de maintenir les profits des grandes sociétés au niveau le plus élevé et de permettre à l'Etat d'accaparer une part toujours plus grande du revenu national pour couvrir ses dépenses improductives, notamment les dépenses de la force de frappe.

Qu'il s'agisse de maintenir au niveau le plus élevé les profits capitalistes, M. le Premier ministre l'a reconnu sans détour, lors de son entretien avec les patrons, quand il a déclaré : « Il est trop commode de s'indigner contre les profits des trusts. Il n'y a rien de plus nuisible à toutes les classes sociales que de déclarer la guerre aux bénéfices des sociétés. Je suis, au contraire, convaincu, qu'ils sont nécessaires ».

C'est très net, je crois.

En revanche, M. Pompidou est beaucoup moins généreux pour les salaires et traitements. Il a déclaré que, selon lui, les salaires ne devaient pas augmenter de plus de 3 p. 100 par an. Si l'on tient compte du fait que les prix continuent à monter, on constate qu'il s'agit encore d'une augmentation fictive destinée à être absorbée par la hausse du coût de la vie.

Or, sous le régime actuel, les grands trusts de l'industrie et les banques peuvent réaliser et réaliser effectivement des profits d'autant plus considérables qu'ils bénéficient largement des crédits et des commandes de l'Etat.

C'est ce que M. le Premier ministre reconnaît en termes voilés quand il déclare, au cours du même entretien : « Par les dépenses qu'il engage pour moderniser notre défense, l'Etat met en jeu les moyens qui doivent normalement favoriser le développement des initiatives privées ».

Visiblement, M. Pompidou fait ici allusion aux commandes passées par l'Etat en vue de la réalisation de la force de frappe atomique, commandes dont bénéficient largement, chacun le sait, les trusts Pechiney, Ugine, Schneider, Rateau, Air liquide, Thomson-Houston, Dassault, Hispano-Suiza, sans parler de la Banque de Paris et des Pays-Bas et de la Banque Rothschild.

Evidemment, ce sont les masses laborieuses qui payent, sous forme d'impôts, les énormes charges improductives de l'Etat, comme celles que représente la force de frappe. A eux seuls, les impôts indirects, c'est-à-dire l'ensemble des impôts et taxes qui se répercutent lourdement sur les prix des produits, atteindront, d'après les évaluations budgétaires, la somme fantastique de près de 5.500 milliards d'anciens francs.

Si le Gouvernement voulait réellement, comme il le prétend, faire baisser le coût de la vie, il réduirait le taux de ces taxes, ainsi que le propose le groupe communiste. Mais, bien au contraire, il ne fait que les augmenter. Ces taxes rapporteront, toujours d'après les évaluations officielles, près de 500 milliards de plus que l'an dernier. C'est dire que la politique économique et sociale du pouvoir gaulliste peut se résumer en une seule phrase : pressurer toujours davantage les travailleurs afin d'assurer de gros profits aux capitalistes et sacrifier les investissements sociaux et culturels pour financer la course aux armements nucléaires. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

Il est à peine besoin de répéter, mesdames, messieurs, que nous sommes résolument opposés à cette politique rétrograde de blocage des salaires qui n'a rien à voir avec l'intérêt national, ni même avec l'intérêt général, dont parlait le général de Gaulle.

A qui fera-t-on croire que l'intérêt du pays exige que le niveau de vie des travailleurs soit sacrifié aux privilèges des grands monopoles et à la course aux armements nucléaires ?

Nous croyons qu'il est possible de relever substantiellement les salaires, les traitements, les retraites et les allocations familiales, sans augmenter les prix, à la condition que soient réduits les profits exorbitants des grandes sociétés et les taxes fiscales qui font la vie chère. Il est possible de réduire le temps de travail sans diminuer les salaires, parce que les progrès techniques qui sont grands à notre époque permettent de produire beaucoup plus en moins de temps.

Il est possible d'affecter des crédits beaucoup plus importants à l'école, au logement, à la santé publique et aux loisirs, à condition que l'on renonce à la force de frappe atomique au profit d'une politique française de détente, de paix et de désarmement. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste. — Interruptions sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

C'est précisément ce que réclame le parti communiste dont le programme tend à mettre le progrès scientifique et technique au service d'une économie nationale moderne tournée vers la satisfaction des besoins du peuple, vers le progrès social et la paix.

C'est pourquoi, dans l'immédiat, nous sommes résolument aux côtés des travailleurs, de tous les travailleurs qui luttent pour l'augmentation des salaires et des traitements, pour le retour à la semaine de quarante heures sans diminution de salaire, pour l'abaissement de l'âge de la retraite à soixante ans, pour la sécurité de l'emploi, contre les licenciements, pour la défense des libertés syndicales et politiques.

Toutefois, si, par l'action syndicale, par l'action de masse, les travailleurs peuvent faire aboutir telle ou telle revendication économique ou démocratique, il est clair que la mise en œuvre d'une politique de progrès économique et social digne de ce nom exige l'élimination du régime de pouvoir personnel et l'instauration d'une démocratie véritable. C'est pour atteindre cet objectif principal qu'au-delà de cette enceinte nous appelons à la réalisation de l'unité de la classe ouvrière et de l'union de toutes les forces démocratiques du pays. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

**M. le président.** La parole est à M. Bailly, auteur de la quatrième question. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

**M. Jean Bailly.** Mesdames, messieurs, neuf mois se sont écoulés depuis que le Gouvernement a lancé son plan de stabilisation. Au terme de cette « grossesse » (Sourires) qui n'a pas été sans douleur pour les différents participants de la vie économique du pays, il est possible de faire le point.

Ce qui frappe à première vue, c'est l'excellent état de santé des finances publiques. C'est là un motif de légitime fierté pour le ministre des finances, et je tenais à lui en rendre hommage au nom de la majorité. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants. — Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.)

Mais le ministre des finances étant également ministre des affaires économiques, sans doute voudra-t-il mettre l'accent, dans sa réponse, sur les résultats positifs obtenus également dans ce domaine.

Avant de l'entendre, je dois dire — et c'est ce qui a motivé ma question — que la situation ne semble pas encore très claire — ce sera là le premier point de mon intervention — et qu'il apparaît plus clairement que, si l'Etat ne fait rien pour faciliter les investissements des entreprises et développer nos exportations, l'avenir de notre économie risque d'être compromis. (Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.)

Ce sera le deuxième point que je développerai.

D'abord, la situation n'est pas encore très claire. En effet, nous savons d'où nous venons et nous pouvons mieux apprécier aujourd'hui le chemin parcouru sur la voie de la stabilité depuis le mois de septembre dernier. Nous constatons, en effet, que des améliorations très réelles ont été obtenues.

C'est, en premier lieu, une stabilité relative des prix. L'indice des 259 articles, de septembre 1963 à la fin du mois de mai 1964, n'a augmenté que de 1,41 p. 100 et vous avez pu dire, monsieur le ministre, que, pour les deux tiers, la hausse a été brisée. On note que, depuis le plan de stabilisation, les prix français ont augmenté de 1,1 p. 100, les prix allemands de 2,2 p. 100, les prix italiens de 2,4 p. 100 et les prix des Pays-Bas de 8 p. 100. Ainsi donc, comparé à celui de nos partenaires de la Communauté économique européenne, l'effort français de stabilisation me paraît vraiment digne d'éloges.

Notons, au surplus, que cet effort a été réalisé et ces résultats obtenus sans recours au blocage des salaires et que, dans le même temps, les rémunérations de la fonction publique ont été améliorées.

Vous avez, d'autre part, réussi, pour la première fois, à faire respecter la limitation du prix de la viande. (Exclamations et rires sur les bancs des groupes communiste et socialiste.)

**Mme Jeannette Prin.** C'est un comble !

**M. Jean Bailly.** Il reste, comme le déclarait M. le Premier ministre dans une récente interview à laquelle notre honorable collègue qui m'a précédé à la tribune a fait allusion, que stabilité ne signifie pas immobilité : des prix augmentent, des prix diminuent ; c'est le cas aux Etats-Unis, qui connaissent un rythme d'expansion tout à fait convenable dans une stabilité à peu près totale des prix.

En deuxième lieu, l'activité reste soutenue. Quoique ralentie dans certains secteurs, l'expansion s'est poursuivie. Toutefois je note que les industries productrices de biens d'équipement ne paraissent pas encore sorties du marasme. L'emploi s'est maintenu à un niveau élevé malgré l'évolution défavorable de notre balance commerciale où l'on constate un accroissement des exportations moins marqué que celui des importations. Pendant les cinq premiers mois de 1964 le taux de couverture a été de 84 p. 100 contre 91 p. 100 pour l'année 1963.

En troisième lieu — et c'est toujours là un constat de succès — la situation des finances publiques est en très nette amélioration. Bornons-nous à souligner que, pour la première fois depuis fort longtemps, nous n'aurons pas à connaître, au cours de cette session, du « collectif » traditionnel et que les rares augmentations de crédits par rapport aux autorisations budgétaires initiales sont gagées par une diminution corrélative d'autres dépenses.

Les recouvrements fiscaux font apparaître, pour les quatre premiers mois de l'année, une plus-value, supérieure à un milliard de francs, sur les prévisions, ce qui doit permettre la réduction du découvert du Trésor qui sera ainsi inférieur à celui qui avait été prévu par la loi de finances.

Signalons enfin un désendettement du Trésor à l'égard du système bancaire de plus de trois milliards de francs pendant les quatre premiers mois de cette année.

Nous savons d'où nous venons, mais nous ne sommes peut-être pas tout à fait assurés de parvenir là où nous souhaitons aller, ensemble bien sûr ! (Exclamations sur les bancs du groupe communiste.)

**Un député communiste.** La parole est aux électeurs !

**M. Jean Bailly.** Atteindre l'expansion dans la stabilité est une ambition que, sous des appellations variées, bien des gouvernements qui ont précédé celui d'aujourd'hui ont caressée mais, hélas ! sans succès.

Réussir cette expansion dans la stabilité est votre ambition, monsieur le ministre. C'est également la nôtre. Cet objectif de progrès s'impose à nous si nous voulons satisfaire la légitime attente des différents agents de la vie économique.

Le consommateur, tout d'abord : il aspire à la stabilité parce que, seule, elle peut lui apporter, avec une augmentation de ses revenus, une amélioration réelle de son pouvoir d'achat et une progression de son niveau de vie.

Toutefois, en ce début d'été, on peut se demander si toutes les mesures qui s'imposaient ont été prises, singulièrement en vue d'une réelle réforme des circuits de distribution.

D'autre part, l'Etat joue-t-il vraiment le jeu ? La récente hausse des tarifs postaux n'a pas manqué de surprendre l'opinion. Certes, le coût de l'affranchissement de la lettre ordinaire — inclus, il est vrai, dans l'indice — n'a pas été modifié ; en revanche, les tarifs des installations téléphoniques et des abonnements ont été sensiblement augmentés.

Ne nous annonçait-on pas également une hausse des prix de l'électricité et du gaz, ainsi que des tarifs de la S. N. C. F. ?

L'Etat et les services publics doivent donner l'exemple. Croyez-moi, monsieur le ministre, c'est le leit-motiv qui revient constamment dans les conversations du député avec ses électeurs.

**M. Arthur Ramette.** Voilà la voix de la base ! (Rires sur les bancs du groupe communiste.)

**M. Jean Bailly.** Sans doute nous apporterez-vous des précisions à ce sujet et peut-être nous indiquerez-vous la politique que compte suivre le Gouvernement à l'égard de la hausse des loyers et notamment des loyers dans les H. L. M.

Le producteur : le producteur, c'est au fond, ensemble le salarié et le chef d'entreprise. Tous deux s'interrogent sur les sacrifices que chacun a dû consentir : salaires insuffisamment élevés, voire réductions d'horaires ; difficultés de trésorerie de l'entreprise, blocage des prix de vente et réduction des marges bénéficiaires, renchérissement et limitation du crédit bancaire.

A cet égard, je vous demande, monsieur le ministre, s'il ne vous paraît pas souhaitable que les établissements bancaires nationalisés se décident enfin à se regrouper pour que, dans un

même département, dans une même ville, ils n'entretiennent pas toute une série d'agences dont le coût pèse indéniablement sur le crédit.

**M. René Sanson.** Très bien !

**M. Jean Bailly.** Ne pensez-vous pas que si les deux parties en présence — salarié et chef d'entreprise — organisaient leur coexistence au sein de l'entreprise, il en résulterait non seulement un meilleur climat, mais aussi une meilleure défense du patrimoine industriel que représente l'entreprise ? Car il faudra bien un jour nous rendre à l'évidence et reviser notre conception de l'entreprise.

La notion capitaliste est réellement dépassée et doit faire place au concept de l'entité économique dans laquelle les actionnaires — les capitalistes — n'ont qu'une place mineure. (*Interruptions sur les bancs du groupe communiste.*)

Quand donc les pouvoirs publics consentiront-ils à encourager une telle évolution ? Il est, en effet, curieux de constater que, dans le temps même où, par diverses mesures, notamment des mesures fiscales, on encourage en France le mouvement coopératif dans le domaine commercial ou agricole, on ne fait rien pour donner aux entreprises industrielles un cadre mieux adapté aux exigences de notre temps.

En attendant une solution dans ce domaine, ne pourrait-on pas intéresser les travailleurs à la défense et à l'amélioration du patrimoine de l'entreprise par des aménagements fiscaux ?

Par exemple, une partie des bénéfices pourrait ne pas être soumise à l'impôt et être distribuée aux salariés des entreprises sous forme d'actions. L'opération se traduirait finalement par un investissement supplémentaire de l'entreprise.

Sur le plan individuel, en effet, le poids de l'impôt général sur le revenu pèse très lourdement sur les salariés, singulièrement sur les jeunes ouvriers.

De ce point de vue des aménagements devraient intervenir et vous en avez, je crois, la possibilité, sans gêner vraiment les rentrées fiscales.

Ces aménagements permettraient indéniablement aux jeunes chefs de famille de réaliser le projet qu'ils ont tous dans l'esprit : construire leur maison et, à cet égard, je dois constater que les prêts du Crédit Foncier pour la construction de maisons individuelles ne correspondent plus vraiment aux besoins, notamment depuis décembre dernier.

Qu'il me suffise de rappeler — et un journal le signalait récemment — qu'en Angleterre, où la construction individuelle est, si je puis dire, la règle, un ouvrier peut construire une maison ordinaire de quatre pièces avec petit jardin pour 3.500 livres, c'est-à-dire 50.000 F, et qu'on lui demande de ne verser au départ qu'un apport personnel de 10 p. 100, le reste étant versé en vingt ou trente ans, moyennant un intérêt au taux de 6 p. 100.

L'épargnant enfin.

Il y aurait beaucoup à dire sur les petits épargnants de France, sur cette multitude de gens modestes qui se sont laissés prendre au jeu difficile et hasardeux de la Bourse. Chacun d'entre-nous en connaît un assez grand nombre : des instituteurs, fonctionnaires modestes, retraités, petits commereçants.

Ont-ils eu raison ? Ont-ils eu tort ? Observons seulement, après M. Sauvy, que la hausse, même limitée, des prix — 2,50 p. 100 en une année — absorbe en réalité les cinq sixièmes du taux d'intérêt accordé aux déposants des caisses d'épargne.

Il n'est cependant pas possible, monsieur le ministre, que vous laissiez sans espoir cette multitude de petits épargnants, de petits « boursicoteurs ».

Je veux espérer que vous nous confirmerez, tout à l'heure, l'intention du Gouvernement de donner suite aux conclusions du rapport Lorain. A tout choisir, disons-le net, la Bourse vaut quand même mieux que le tiercé.

J'ai lu récemment que la propension à l'épargne reste très élevée dans l'Europe des Six.

En 1959, le taux d'épargne nette de la France était de 11 p. 100, celui des Pays-Bas de 22,5 p. 100 et celui de l'Allemagne de 19,4 p. 100, tandis que celui des Etats-Unis n'est que de 10 p. 100 et celui de la Grande-Bretagne de 9,2 p. 100.

Mais, dans le même temps, je lisais que la République fédérale allemande assure à elle seule près de la moitié de l'épargne totale de la Communauté économique européenne, soit 44 p. 100, contre seulement 24 p. 100 pour la France, 18 p. 100 pour l'Italie et 14 p. 100 pour le Benelux.

Cela m'amène à vous demander si certaines précautions ont été prises pour éviter que cette abondante épargne allemande ne vienne exagérément renforcer le rôle d'économie dominante que joue l'économie de l'Allemagne, ce qui aggraverait les disparités au sein de la Communauté économique européenne.

Si les capitaux allemands s'investissent en France, par exemple, comptez-vous les accueillir plus favorablement que les capitaux étrangers à la Communauté ?

A cette occasion, il serait intéressant de connaître la politique que vous suivez ou que vous comptez suivre à l'égard des investissements étrangers en France. Vous savez combien l'opinion est sensible à cet aspect de notre expansion, mais aussi de notre indépendance économique.

Nul doute que l'opinion française accueille très favorablement le fait que notre indépendance en matière d'approvisionnements pétroliers parait assurée, si du moins l'issue des conversations franco-algériennes doit être favorable.

A cet égard, l'épargnant français, qui a consacré tant de capitaux aux investissements pétroliers, singulièrement dans les R. E. P., mérite de retenir votre attention. Par la voix de mon ami Souchal, j'avais, lors des discussions budgétaires, appelé l'attention du Gouvernement sur la discrimination dont certaines sociétés de recherches, notamment Rep France, avaient été l'objet lorsqu'il s'est agi d'accorder l'aide du fonds de soutien aux hydrocarbures.

Pensez-vous réparer cette injustice ?

L'opportunité d'une réparation est évidente si nous devons poursuivre nos efforts pour assurer la sécurité de nos approvisionnements et faire appel à l'épargne en vue de nouvelles prospections. L'épargnant français ne se dérobera pas, j'en suis convaincu, mais encore faut-il lui redonner confiance dans ce domaine.

Pour résumer ce premier point de mon intervention, on peut dire, monsieur le ministre, que vous avez réussi sur le plan de la conjoncture : notre monnaie est en parfaite santé. Mais ne croyez-vous pas que les structures de notre économie ont résisté à votre action et pensez-vous vraiment que cette réforme de nos structures exige réellement le maintien, dans toute sa rigueur, du plan de stabilisation ?

C'est là le deuxième point de ma question.

Vous le savez, il n'y a pas de temps à perdre pour accroître la compétitivité de notre économie, en particulier de notre industrie. D'ici à 1970 s'achèvera la réalisation du Marché commun. Dès 1966, le conseil des ministres de la Communauté économique européenne aura la possibilité de prendre des décisions à la majorité et non plus à l'unanimité. Avant même cette date, le tarif extérieur commun de la Communauté pourra subir des réductions au cours de négociations multilatérales, comme la négociation Kennedy qui vient d'être amorcée à Genève.

L'importance des efforts qu'il nous faut accomplir pour demeurer ou devenir compétitifs, nous en avons la mesure dans les charges salariales par unité de produit dans l'industrie. De 1959 à 1963, ces charges salariales ont augmenté de quelque 20 p. 100 en Allemagne fédérale, de 21 p. 100 en France, de 17 p. 100 aux Pays-Bas et de 28 p. 100 en Italie. Mais, dans le même temps, elles demeuraient pratiquement inchangées aux Etats-Unis et n'augmentaient en Grande-Bretagne que de 10 p. 100.

Ces efforts de modernisation et d'adaptation aux conditions nouvelles de la concurrence internationale doivent évidemment venir d'abord des entreprises elles-mêmes, mais le rôle de l'Etat demeure également décisif pour renforcer les structures de notre industrie et assurer son expansion.

En premier lieu, je crois qu'il s'agit d'accorder une priorité au problème de la formation de la main-d'œuvre car notre industrie, non seulement en nombre mais aussi en qualité, a besoin de main-d'œuvre.

En période de haute conjoncture de l'emploi — et la rareté de la main-d'œuvre continue d'apparaître dans les statistiques du ministère du travail établies au 1<sup>er</sup> juin — il est essentiel d'aider les travailleurs à passer dans les branches les mieux rémunérées et de réduire la rareté de la main-d'œuvre dans les secteurs qui sont à la pointe de l'expansion. On voudrait être assuré que le fonds national de l'emploi, heureusement mis en place dans notre pays, permettra de stimuler la reconversion professionnelle ainsi que la mobilité géographique de la main-d'œuvre. Il importerait aussi que soient facilités les ajustements sociaux tout comme l'emplacement rationnel des industries afin d'utiliser les surplus locaux de main-d'œuvre.

La formation professionnelle doit indéniablement demeurer prioritaire. Il serait, à cet égard, bien regrettable de ne pas accentuer l'effort financier de l'Etat en faveur de la promotion sociale. Je veux encore espérer que les dotations de la délégitation placée auprès de vous, monsieur le Premier ministre, seront sensiblement améliorées en 1965, et non pas limitées au volume des dotations de 1964, comme cela paraît être actuellement envisagé.

Comment ne pas noter au passage le bel effort de l'armée qui procure actuellement à 22.600 soldats du contingent, sur 240.000, des cours de promotion sociale. En regard, on est frappé par le nombre encore bien faible des stagiaires qui entrent dans les centres de formation professionnelle des adultes : 3.511 seulement au cours du premier trimestre de 1964.

Quant à l'artisanat qui apporte une collaboration si importante à la formation d'une main-d'œuvre qualifiée, on sait qu'un léger assouplissement des dispositions qui régissent le statut de l'artisan fiscal suffirait à dégager de larges possibilités pour la formation d'apprentis.

Il n'est pas possible, monsieur le ministre des finances, que vous vous refusiez plus longtemps à régler favorablement ce problème. L'existence d'un artisanat actif et prospère demeure une nécessité même dans l'économie la plus moderne car l'artisan est seul apte à fournir au public un certain nombre de services indispensables.

De plus, chacun sait que l'industrie absorbe, depuis longtemps, une main-d'œuvre qui a été formée dans les ateliers des maîtres artisans, et que nombre de petites, voire de moyennes entreprises, ont pris leur départ dans l'artisanat.

Le deuxième problème prioritaire concerne le financement des investissements des entreprises.

On entend dire parfois que le blocage des prix imposé par le plan de stabilisation est responsable du fléchissement des investissements dans l'ensemble des industries et, partant, des difficultés des industries d'équipement. A la vérité, le remède à l'insuffisance des commandes reçues par les industries de biens d'équipement ne se trouve pas nécessairement dans un déblocage des prix, mais bien plutôt dans la reprise des investissements de la part des industries clientes.

On constate d'ailleurs que le fléchissement des investissements est antérieur à l'entrée en vigueur du plan de stabilisation et le remède à cette situation réside indiscutablement dans la solution des problèmes complexes du financement des investissements.

La situation n'est plus à décrire : réduction des marges d'auto-financement sous l'effet combiné de la poussée des coûts salariaux et de la limitation des prix de vente confrontés avec ceux de nos concurrents, tant sur les marchés étrangers que sur le marché intérieur ; difficulté de faire appel aux capitaux extérieurs, car, d'une part, le marasme du marché financier rend pratiquement impossible les augmentations de capital et, d'autre part, le coût des capitaux prêtés, par suite du taux d'escompte de la Banque de France, pèse lourd sur les dépenses d'exploitation, annihilant en fait les avantages retirés de la déduction fiscale des frais financiers.

Pour résoudre ce difficile problème, il est bien clair que l'Etat et les entreprises doivent conjuguer leurs efforts. Si les décisions à prendre relèvent de la seule initiative et de la responsabilité des entreprises, l'Etat peut néanmoins les faciliter.

Pourriez-vous, monsieur le ministre, nous dire ce que vous comptez faire dans ce domaine, singulièrement sur le plan fiscal, pour réanimer le marché financier et pour inciter les entreprises à améliorer leur productivité ?

Pensez-vous pouvoir, dans le cadre du budget de 1965, dégager les crédits qui permettraient, par exemple, d'accorder des subventions remboursables aux entreprises créant ou commercialisant des matériels originaux ?

Il serait essentiel, à mon sens, que, dans le cadre des efforts accomplis en faveur de la recherche, une dotation importante soit affectée dès 1965 à la recherche appliquée en matière industrielle.

Ne pensez-vous pas également que, pour faciliter la relance des industries d'équipement, il conviendrait de renforcer en 1965 les programmes d'investissements des établissements nationalisés ?

Peut-être m'objectera-t-on la nécessité d'une débudgétisation des investissements. A la vérité, n'est-il pas prématuré de modifier trop radicalement notre dispositif budgétaire dans ce domaine ? Vous limiteriez par la débudgétisation les pouvoirs du Parlement. N'est-il pas souhaitable, au contraire, que l'Etat puisse se ménager un moyen d'intervention pour peser sur la conjoncture ?

Enfin, si toutes les entreprises nationales ne constituent pas des services publics, du moins certaines d'entre elles — en particulier dans le domaine de l'énergie et des transports — sont à la base de notre économie et de son expansion. Elles ne sauraient agir et se développer en dehors de la politique générale du Gouvernement et du contrôle du Parlement.

Je ne pense pas également qu'il soit indispensable d'arriver à une suppression totale de l'impasse. L'homéopathie n'est-elle pas une thérapeutique qui a maintenant fait ses preuves ? Il ne semble pas en tout cas, pour 1965, que ce serait une bonne chose de renoncer à une impasse modérée, si l'on veut tenir compte de la conjoncture et des efforts à accomplir pour peser sur les structures de notre économie par le moyen des dépenses publiques.

L'expérience de 1964, à cet égard, me paraît constituer un précédent intéressant. Les plus-values fiscales dégagées vont, en effet, réduire considérablement le montant de l'impasse prévue initialement. A cet égard, est-on certain que, sans la

souplesse des interventions qui ont été permises par l'existence de l'impasse, l'activité aurait conservé le même niveau et que, par là même, des plus-values fiscales auraient pu être dégagées ?

Ma troisième préoccupation concerne le niveau de nos exportations.

Il est évident que, si nous ne relançons pas les industries de biens d'équipement et n'incitons pas les entreprises à se moderniser et à améliorer leur productivité, nos industries d'exportation ne parviendront pas à s'imposer sur le marché international. Elles se verront même supplanter, comme le cas s'est déjà produit, sur le marché intérieur, par les entreprises étrangères concurrentes, ce qui signifie que se substituerait chez nous un travail extérieur à un travail français.

J'ai déjà eu l'occasion, en tant que rapporteur du budget de l'industrie, d'insister sur cette importante question. A nouveau, je vous demande, monsieur le ministre, de mobiliser les services spécialisés de votre département pour déterminer les aménagements qu'il est vital d'apporter à nos procédures en matière d'exportation.

La situation, déjà très médiocre, de nos exportateurs d'équipements risque de s'aggraver encore s'ils sont de plus en plus handicapés, face à leurs concurrents étrangers, par la durée des crédits qu'ils peuvent consentir à leurs acheteurs. Qu'il s'agisse des Etats-Unis ou qu'il s'agisse de la Grande-Bretagne, ce problème de la durée des crédits est d'ores et déjà réglé en leur faveur, donc à notre détriment.

Il paraît indispensable, dans la conjoncture présente, d'accorder aux pays de l'Est, notamment à l'U. R. S. S. dont la solvabilité n'est guère douteuse, le régime du moyen terme prolongé. Le succès de la prochaine négociation franco-soviétique paraît directement conditionné par une mesure de cet ordre qui resterait d'ailleurs en retrait sur celle qui est promise par la Grande-Bretagne.

Il paraît également indispensable de ménager la possibilité de consentir, en particulier pour des pays sous-développés, des crédits supérieurs à dix ans. Cette possibilité serait utilisée quand l'exportateur français se trouve, malgré ses efforts de prix et de qualité, virtuellement dépassé, pour une affaire de grand intérêt, par des concurrents étrangers offrant un crédit sensiblement plus long.

Dans un tel cas, pourquoi ne pas retenir la formule d'un prêt gouvernemental exceptionnel dont le montant et les conditions auraient été calculés avec précision et qui serait accordé au pays acheteur ? Combiné avec les conditions normales du moyen terme prolongé, ce prêt permettrait d'aligner à peu près l'offre française sur l'offre étrangère.

Malgré les mesures prises par votre département en novembre 1963, les charges financières des exportateurs français utilisant le moyen terme prolongé sont encore lourdes et grèvent les prix de base qui peuvent être consentis aux clients étrangers.

Un allègement de ces charges devrait être recherché du côté des commissions ou des agios que prélèvent successivement des banques semi-publiques ou privées.

Par ailleurs, il conviendrait d'examiner la situation que pourrait provoquer une suppression de l'assurance « risques économiques » pour les exportations vers les pays du Marché commun. Si nous étions amenés à supprimer ce type d'assurance vers les pays de la C. E. E., ne conviendrait-il pas de rétablir en compensation le régime antérieur à 1961 pour l'assurance « risques économiques » avec les pays tiers ?

En conclusion, il apparaît bien que la progression de nos exportations commande à terme le niveau de notre activité économique. Confrontée avec les économies étrangères, notre économie doit en tirer une incitation à se moderniser et à abaisser ses prix de revient. Mais l'Etat doit faciliter et appuyer cette nécessaire adaptation. Un taux d'expansion de 5 p. 100 par an est peut-être suffisant, mais il est nécessaire et même indispensable pour que soit préservé et amélioré le potentiel industriel de notre pays. S'il n'en était pas ainsi, alors c'est à bon droit que la jeunesse qui monte et qui demain aura besoin d'emplois, nous en ferait grief. Elle ne nous le pardonnerait pas.

Nous n'avons pas le droit d'être aussi imprévoyants que certains gouvernements de naguère qui n'avaient pas su créer à temps les équipements indispensables pour faire face à la poussée démographique.

Après l'âge scolaire, l'âge de l'emploi est venu.

Mesdames, messieurs, notre responsabilité est grande et, bien entendu, la vôtre également, monsieur le Premier ministre, comme la vôtre, monsieur le ministre des finances. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

**M. le président.** La parole est à M. Vivien, auteur de la cinquième question. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

**M. Robert-André Vivien.** Monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, lorsque j'ai déposé ma

question orale relative aux résultats du plan de stabilisation et à ses conséquences sur l'expansion économique de notre pays, je ne l'ai pas fait dans une intention critique.

J'appartiens, en effet, à la majorité, et celle-ci tout entière est solidaire de la lutte que M. le Premier ministre, vous-même, monsieur le ministre des finances, et le Gouvernement menez pour arrêter le processus inflationniste dans notre pays.

M. Sauvy, que M. Bailly citait à l'instant, a écrit il y a quelques jours que 1964 est le 50<sup>e</sup> anniversaire de la bataille de la Marne mais également le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'inflation française.

Vous avez répondu d'ailleurs, par avance, à ma demande d'information.

Je ne vous ferai pas le procès d'intention que vous a fait M. Duffaut. Ce que vous faites me paraît très bien. Vous avez établi le contact direct. Vous avez instauré une information descendante qui est sympathique. C'est ce que j'appellerai la « ligne pull-over » (*Rires*), qui permet à ma marchande de journaux de m'expliquer vos intentions et à ma belle-mère, téléspectatrice assidue, de commenter pour moi les perspectives bouleversées par l'expansion et surtout de mieux comprendre, grâce à vous, ce qu'a fait le Gouvernement et ce qu'il veut faire. J'ai parfois tendance, en ma qualité de commissaire des finances, à me vexer de cette façon de procéder ; mais je dois dire que, comme citoyen, je suis enclin à trouver que vous avez raison.

Je regrette que M. Jules Moch, qui m'a taxé de médiocrité, ne puisse pas m'entendre mais, essayant de me hausser à son niveau, je rappellerai que, comme Démosthène l'écrivait en l'an 350 avant Jésus-Christ, vous avez préféré les paroles qui sauvent à celles qui plaisent.

Nous nous félicitons, monsieur le ministre, qu'en neuf mois vos efforts aient réussi à stabiliser l'évolution générale des prix — ce que les commentateurs les plus sévères sont obligés de reconnaître — sans que l'expansion économique ait été compromise.

Cependant, vous aviez, dès le début, signalé que le plan de stabilisation devait avoir un effet sur la conjoncture et s'attaquer aux racines du mal dont souffre notre économie.

C'est sur ce dernier point que j'aurai un certain nombre de questions à vous poser.

En effet, vous avez commencé à appliquer vos mesures dans une situation économique donnée, caractérisée surtout, en dépit de l'effort consenti au cours du IV<sup>e</sup> Plan et des mesures diverses prises, d'un commun accord, par le Gouvernement et le Parlement et les différentes catégories sociales, par ce que j'appellerai des décalages.

Votre tâche, certes, est de protéger l'économie contre la dégradation, mais elle est aussi de poursuivre la remise en ordre au niveau des structures. En effet, si le plan de stabilisation devait s'appliquer au système actuel, se projeter, pour ainsi dire, sur une photographie des secteurs existants, il ne ferait pas disparaître une source essentielle de déséquilibre économique, à savoir la revendication permanente des catégories sociales ou professionnelles qui se croient lésées, à tort ou à raison.

C'est à la lumière de cette considération essentielle que je vous ferai part de certaines de nos inquiétudes relatives à la politique des salaires, à la politique du crédit et à celle des investissements.

De nombreux critiques professionnels ont prétendu, en ce qui concerne le premier point, que le plan de stabilisation devait réussir grâce à une pression sur les salaires et sur l'emploi. On vous prêtait l'intention, monsieur le ministre, de ralentir la production pour éviter le suremploi de la main-d'œuvre et, parallèlement, de réduire la consommation. Les chiffres que vous avez cités à la commission des finances nous montrent qu'il n'en est rien. Néanmoins, certaines catégories sociales demeurent mal servies dans l'expansion générale de notre économie depuis 1958.

Vous avez promis que la politique des revenus deviendrait une réalité, mais vous étiez tenu de la réaliser dans une conjoncture qui n'était guère favorable, c'est le moins qu'on puisse dire. Les salaires continuent de croître dans les entreprises privées — je ne rappellerai pas les chiffres que vous avez cités en commission des finances, ils sont connus de tous — selon une progression constante, en raison même de l'absence d'élasticité du marché de l'emploi. Cette situation ne sera pas sans répercussion sur les salaires distribués dans les industries publiques et sur ceux des fonctionnaires, et les provoquera, à plus ou moins long terme, une revendication sociale.

Vous ne pourriez obtenir un résultat positif que si les prix se maintenaient au niveau d'accroissement constaté pendant les premiers mois de l'année, c'est-à-dire à une stabilité presque constante. Or l'accroissement de la masse salariale ne peut qu'entraîner, contrairement à votre espoir, et malgré les mesures d'encadrement du crédit, qu'une tension sur le marché des biens de consommation et une tendance à la hausse.

Je sais, monsieur le ministre, qu'il vous est difficile, par des moyens financiers ou monétaires, de limiter cette consommation. Le seul moyen serait — M. Bailly l'a dit avec beaucoup de talent — d'inciter le Français à épargner. Mais se pose alors la question de savoir si votre département se décidera enfin à permettre à l'épargne privée de s'investir dans des tâches d'intérêt national, notamment dans le secteur de la construction, où son apport serait décisif, ainsi que l'ont souligné MM. Bailly, Duffaut et d'autres orateurs.

Il est bien évident que l'on ne peut pas, en quelques jours, désintoxiquer l'opinion et que le petit épargnant ne cherchera pas des placements à long terme, bien qu'il sache — c'est reconnu par tous, même par ceux qui vous critiquent monsieur le ministre — que la monnaie a retrouvé sa stabilité.

C'est tout le problème du crédit qui est posé. Vos efforts pour l'assainissement du marché monétaire ont été, dans une large mesure, couronnés de succès. Le désendettement du Trésor vis-à-vis du système bancaire est l'un des aspects positifs du plan. Pourtant, dans les dernières semaines, de fortes ponctions monétaires, opérées au profit du Trésor, ont perturbé le marché et créé une tension des taux à court terme, attirant ainsi les capitaux étrangers et provoquant un excédent artificiel de la balance des comptes.

Quoi qu'il en soit, si des efforts ont été entrepris dans le domaine du crédit à court terme, en revanche rien n'a été fait pour le marché financier.

Que sont devenues les recommandations du comité Lorain, qui — mon collègue M. Bailly n'a pas eu le temps de l'expliquer — était chargé de présenter un rapport sur le mécanisme du financement des investissements en France ? Pourquoi n'a-t-il pas encore été tenu compte de ses suggestions tendant à dégager des mécanismes appropriés pour utiliser l'épargne liquide en faveur du financement des investissements ?

Les investissements, en effet, monsieur le ministre, demeurent notre principale source d'inquiétude. Des indices convergents font apparaître un manque de dynamisme de l'investissement privé, que la progression des crédits d'équipement public ne suffit pas à compenser. Depuis le début de l'année, les investissements de l'Etat, notamment dans les secteurs importants comme l'éducation nationale, ne semblent pas se réaliser à un rythme que vous souhaitez et que souhaite M. le Premier ministre et la majorité, pour faire face aux problèmes qui sont ceux tant des collectivités locales que de l'administration centrale. Nous serions heureux que ce rythme se réamorce dans le cadre d'un budget qui a été établi compte tenu du plan de stabilisation.

En ce qui concerne les entreprises industrielles, vous avez, au début de ce mois, fait un effort certain pour favoriser les investissements à long terme rentables : c'est l'ensemble des mesures prises par le conseil national du crédit. Il faut s'en réjouir, bien que cela doive nous conduire, tôt ou tard, à réexaminer dans de nombreux secteurs la politique des prix contrôlés, ce qui ne sera pas sans influence sur la stabilité de la monnaie. Il est bien évident que, pour pratiquer l'autofinancement, dans une période où les marges bénéficiaires sont étroitement comprimées entre la concurrence étrangère et la hausse des salaires, les entreprises devraient bénéficier non seulement de crédits à long terme, mais également de crédits à moyen terme. Les mesures que vous avez prises permettront sans doute aux entreprises de vainer la réserve psychologique et l'attentisme qu'elles avaient manifestés devant les premières conséquences du plan ; mais il faut leur donner les moyens de reprendre et d'assurer le progrès technique, qui est un des éléments de leur compétition sur le plan international.

Il est un secteur, monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre, sur lequel je souhaiterais appeler tout particulièrement votre attention. C'est celui des petites et des moyennes entreprises. M. Pezé l'a déjà évoqué avec beaucoup d'autorité et de compétence à différentes reprises.

Les dernières mesures que vous avez prises, concernant le court et le moyen terme, leur portent un coup très dur, d'autant que ces entreprises attendent toujours les moyens qui devaient leur être réservés, dans le cadre du IV<sup>e</sup> plan, pour assurer leur développement économique.

Vous savez très bien — plusieurs membres de la commission des finances l'ont rappelé — que lorsque l'Etat pratique une politique de restriction des facilités de crédit, celle-ci s'applique souvent d'une manière plus stricte à l'économie petite et moyenne qu'à la grosse entreprise.

Je serais très heureux si, là aussi, vous pouviez nous apporter les apaisements nécessaires. Je suis d'ailleurs certain que vous le ferez.

Enfin, reste un problème préoccupant et que les députés des villes, comme moi, n'ont pas le droit d'ignorer : celui de l'agriculture.

M. Philippe Rivain. Très bien !

**M. Robert-André Vivien.** Mon éminent collègue de la commission des finances, M. Rivain, serait beaucoup mieux qualifié que moi pour en parler. Mais, puisque l'occasion m'en est donnée, j'appelle votre attention sur la nécessité de ne pas vous dissimuler qu'une des chances du succès à long terme de votre plan repose sur une relative stabilité de l'ensemble des prix agricoles, fondée elle-même sur un réel aménagement des structures, comme me le suggérât un de mes collègues il y a quelques instants.

Parallèlement, l'agriculture plaide avec un solide dossier pour le relèvement de ces mêmes prix, condition de sa participation à l'accroissement de la richesse nationale.

A première vue, ce problème est celui de la quadrature du cercle. Mais je n'oublie pas, monsieur le ministre, que si vous êtes inspecteur des finances, vous êtes polytechnicien d'origine. Et sans doute nous fournirez-vous à ce sujet des éléments de solution.

Toutes ces questions, peut-être trop nombreuses, nous viennent à l'esprit au moment où nous allons être invités à donner notre avis sur les grandes options du V<sup>e</sup> plan.

A tous un nouveau problème se pose : comment concilier les impératifs de notre politique actuelle et ceux qui doivent s'imposer au pays pour la période de 1965-1970 ? Aussi vous poserez-vous une dernière question : êtes-vous en mesure de tracer les grandes lignes de la solution que vous comptez adopter pour articuler ensemble un plan de stabilisation qui, pour réussir, doit être durable et un plan d'expansion qui, pour nous satisfaire, doit être dynamique ?

La semaine dernière, devant la commission des comptes de la nation, vous avez, monsieur le ministre, rejeté par avance l'idée d'une stabilisation de l'économie par inertie. L'évolution générale de ces derniers mois vous donne raison. Nous manquerions à notre tâche si nous ne vous signalions pas les points noirs qui demeurent à l'horizon, mais nous vous faisons cependant confiance, ainsi qu'à M. le Premier ministre et au Gouvernement, pour les écarter.

Nous concourons entier vous est acquis. Et comme nous avons su partager avec vous les risques d'une politique qui pouvait être impopulaire, nous sommes certains de connaître ensemble la joie de voir les Cassandre, que vous avez stigmatisées, voler bientôt au secours d'une victoire dont le pays saura qu'elle appartient tout entière à l'actuelle majorité, et à elle seule. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

**M. le président.** La parole est à M. Ebrard, auteur de la sixième et dernière question. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du centre démocratique et sur divers bancs.)

**M. Guy Ebrard.** Mesdames, messieurs, le 17 janvier 1963, s'adressant à l'opposition, qui exprimait ses craintes d'inflation devant les bulletins de santé florissants de l'économie affichés par le Gouvernement, M. le ministre des finances déclarait, avec une certaine sévérité d'ailleurs : « Ceux qui n'ont pas cessé depuis quatre ans d'annoncer pour le lendemain une catastrophe intérieure ou extérieure ont reçu chaque année le démenti inexorable des faits ».

Au mois de mai — triste ironie du sort ! — le Gouvernement nous demandait de voter une loi de finances rectificative qui démentait déjà la stabilité de l'économie. Nous renouvelions alors nos inquiétudes quant aux tendances inflationnistes que le dépôt du projet consacrait solennellement. A ce moment-là, nous étions qualifiés de « spécialistes du doute ».

Un député U. N. R.-U. D. T. On avait raison.

**M. Guy Ebrard.** Le 12 septembre, pourtant, vous lanciez votre plan de stabilisation, au nom des mêmes principes et en des termes singulièrement proches de ceux que nous avions nous-mêmes employés.

Votre plan devait durer six mois ; il dure encore. Je ne pense pas que, dans un instant, M. le ministre des finances, après ses nombreuses déclarations à la presse, à la télévision et devant la commission des finances, réserve à l'Assemblée la primeur de lui annoncer qu'il met un point final au plan de stabilisation !

**M. Georges Spénale.** Très bien !

**M. Guy Ebrard.** Vous me permettez, à ce point de mon propos, une réflexion. Si votre plan de stabilisation dure plus longtemps que prévu, n'est-ce pas pour l'avoir mis en œuvre trop tard ?

Pourtant, les avertissements ne vous avaient pas manqué, et la stabilité politique, qui a tant manqué à vos prédécesseurs, aurait dû vous éviter pareille imprévision.

D'ailleurs, la rigidité avec laquelle vous nous l'avez présenté tranche singulièrement avec les tâtonnements dont nous sommes les témoins dans son application quotidienne. L'assurance de

vos commentaires contraste avec l'adaptation permanente de vos mesures, chacune apparaissant dans un plan à tiroirs pour corriger ce qu'a ajusté l'autre, et cela à tout propos et à tout instant, si bien que votre plan devient un prétexte. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.)

Vous nous aviez proposé des mécanismes brefs, des procédures conjoncturelles. Aujourd'hui, nous avons l'impression qu'après avoir été présenté comme un moment fugace le plan de stabilisation devient un état de fait permanent.

M. le Premier ministre ne déclarait-il pas lui-même récemment : « Rien ne serait plus dangereux que de croire que cet effort ne doit pas durer. Le plan de stabilisation n'est pas un mauvais moment à passer. Il n'y a d'autre issue à la stabilisation que la stabilité ».

Le mot de stabilité, devenu le mot magique et le corollaire apprécié et certes nécessaire de la politique, prend désormais sa place à tous les niveaux. Il y a la stabilité du plan de stabilisation ! On s'installe aujourd'hui dans ce qui était exceptionnel hier. Faudrait-il encore que la stabilité ne signifie pas la stagnation ! (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du groupe socialiste et sur quelques bancs du centre démocratique.)

A dire vrai, et dans l'immédiat, l'expansion n'a pas été brusquement cassée et nous n'avons pas connu de récession majeure. Nous vous en donnons acte bien volontiers. Encore faudrait-il que nous ayons les mêmes raisons de nous en satisfaire. Si, en effet, ces risques ont été évités, cela n'engendre-t-il pas à terme une certaine inefficacité de votre plan, et un coup de frein beaucoup plus accentué à l'expansion — celui que nous redoutions — n'est-il pas seul à même d'obtenir l'effet déflationniste recherché ?

C'est là votre opinion, monsieur le Premier ministre, qui avez déclaré, dans une interview donnée à une revue économique : « Dans la mesure où le ralentissement ne se produit pas, voilà les industriels rassurés, et c'est précisément cela qui m'inquiète ».

Nous aussi, mais pour des raisons inverses, parce que certains secteurs de l'économie française ne peuvent se permettre le luxe d'un ralentissement dont certains signes apparaissent déjà.

Tel est, par exemple, le cas de la construction. Qu'advient-il si un nouveau ralentissement lui était imposé sous l'évidente justification des tensions qu'elle impose au mouvement inflationniste ?

Le logement des Français, l'installation des jeunes ménages, une véritable politique de la jeunesse, à laquelle on se réfère souvent, sont-ils compatibles avec un rythme de construction de logement voisin de celui de 1959, et à un moment où la demande ne cesse de croître et où les exemples étrangers accusent notre retard ?

Qui pourrait nier que l'on met surtout en œuvre des mesures pour retarder la construction au lieu d'inventer des mécanismes propres à la faciliter ? L'arsenal foncier mis en place, le renchérissement des terrains qui en résulte favorisent-ils l'expansion dans ce secteur ? La complication systématique des procédures inventées avec un luxe d'ingéniosité sans égal n'aboutit-elle pas en fait à retarder les travaux, et n'est-ce pas, d'ailleurs, au fond, un peu ce que vous cherchez ?

Convenons que cela est grave puisque vous ne respectez pas le plan, dont l'objet est d'améliorer le présent et de préparer l'avenir.

Il est d'autres exemples où les objectifs du IV<sup>e</sup> plan ne sont pas atteints. Le IV<sup>e</sup> plan est parfois sacrifié au plan de stabilisation.

Une expansion économique continue nécessite, d'autre part, une politique des investissements tant publics que privés. Une économie désormais ouverte sur l'extérieur, l'abaissement des barrières douanières, la concurrence internationale, tout nous oblige à maintenir des prix compétitifs, que peut seule soutenir une productivité accrue, laquelle exige la poursuite méthodique de nos investissements.

Or la marge d'autofinancement des entreprises s'amenuise de jour en jour. Parfois, elle n'existe plus. Le resserrement du crédit, les mesures d'encadrement que vous avez prises à cet égard ne leur laissent souvent que de très faibles possibilités de manœuvre. Ainsi, les entreprises ne peuvent plus financer leurs investissements dans des conditions normales et dans une perspective de stabilité des prix. Nombreuses sont celles qui se sont endettées beaucoup plus gravement que leurs partenaires étrangers. C'est dire qu'au moment où les investissements se révèlent de plus en plus pressants dans le domaine de l'équipement et de la recherche, nous risquons de n'être plus compétitifs. Le rythme de nos investissements, ralenti en 1963, risque de l'être davantage encore en 1964, et déjà il est inférieur à celui de certains pays voisins.

Cela pose le problème des moyens financiers qui permettent d'aider les entreprises existantes à se développer normalement. Cela pose aussi le problème du développement des entreprises en pleine expansion.

Cela pose enfin le problème des affaires nouvelles à créer. Comment, dans ces conditions, rendra-t-on effective la décentralisation, qui est restée beaucoup plus, jusqu'à présent, dans le domaine de l'intention que dans celui des réalisations ?

Votre politique de crédit met en drapeau un des moteurs essentiels de la décentralisation, même si vous avez provoqué, pour l'aider, des incitations financières qui, d'ailleurs, ne tiennent pas assez compte des disparités régionales, s'agissant surtout des régions éloignées de la France, qui souffrent de l'inégalité des prix des transports, laquelle pèse sur les prix ; inégalité qui fut aggravée l'an dernier par votre dépêréquation des tarifs marchandises de la S. N. C. F.

Le problème des investissements publics est inséparable de celui des investissements privés et nous nous devons d'attirer votre attention sur les difficultés des collectivités locales. Souvent, elles ne peuvent plus faire face à leurs besoins.

Les restrictions de crédit que vous imposez à la caisse des dépôts et consignations entravent, dans les communes rurales et dans les villes, l'exécution de certains équipements collectifs. Le plafonnement des prix limite les possibilités d'initiative des maires et entrave souvent leurs réalisations. L'interdiction devenue formelle pour les collectivités locales d'emprunter sans subvention préalable stérilise l'effort à entreprendre et paralyse souvent l'effort de construction. Il n'est pas jusqu'aux sociétés d'économie mixte et aux sociétés d'équipement, qui voient leurs possibilités d'emprunt contestées et des opérations d'urbanisme de rénovation privées des moyens sur lesquels elles étaient légitimement en droit de compter. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du centre démocratique et du groupe socialiste.)

C'est au moment où les investissements connaissent une pause et des difficultés sérieuses que certains commentateurs annoncent une suppression totale de l'impasse en 1965. Et c'est le moment où, en même temps que de ce geste spectaculaire, on parle d'une débudgétisation importante en voie d'intervenir.

Nous craignons qu'au lieu de les réduire, vous ne risquiez d'aggraver les mécanismes que nous venons de dénoncer.

Sans doute le blocage des prix a-t-il quelque peu cassé le mécanisme psychologique de l'inflation et les prix montent-ils moins vite qu'auparavant, mais l'application systématique du blocage est une mesure artificielle. Elle porte sur les effets et non sur la cause de l'inflation. Elle amenuise les possibilités d'investissement, peut mettre en difficulté certains secteurs de l'économie et déséquilibrer notre compétitivité internationale.

Certains prix nous faussent d'ailleurs compagnie, le prix de la viande par exemple, lui qui a remplacé celui du pain comme valeur témoin de la ménagère.

Assouplissez la rigidité que vous affichez. Et d'ailleurs vous êtes moins rigoureux vis-à-vis de vous-même puisque les prix que fixe l'Etat connaissent quelques accommodements. Nous n'oublions pas que vous avez augmenté les tarifs postaux par exemple, après avoir astucieusement maintenu le prix du timbre-poste.

Après l'inertie dont vous avez fait preuve à l'égard des prix, puis la promptitude de vos mesures, nous pensons que vous devez sortir du mécanisme dans lequel vous vous êtes enfermé par une action plus souple, faite sans doute d'une vigilance de tous les instants, mais d'une adaptation permanente aux nécessités sectorielles de notre économie.

Et d'ailleurs, sans cela, comment allez-vous sortir de votre mécanisme, une fois la contrainte desserrée, pour ne pas être débordé par un nouvel emballement des prix ?

Vous n'en sortirez valablement que si vous procédez aux réformes de structure que vous avez vous-même définies, monsieur le ministre des finances, sans avoir encore mis en place de réformes profondes. Vous nous aviez longuement parlé de la réforme des circuits de distribution que, selon vous, la réforme des taxes locales devait contribuer à faciliter. Vous nous aviez dit que la réforme de la T. V. A. était un élément fondamental de la politique économique du Gouvernement. Dans le silence, sans explication, le projet a été abandonné. Pourquoi l'avez-vous abandonné et par quoi comptez-vous le remplacer ?

Quels changements avez-vous apportés pour augmenter la capacité de la construction, pour établir des programmes, réduire le coût des financements et standardiser la production ?

Quelles réformes avez-vous apportées pour résoudre l'insuffisance de la formation professionnelle, pour adapter et qualifier une main-d'œuvre aux besoins d'une industrie moderne, aux progrès techniques et technologiques ?

Quels moyens entendez-vous prendre pour résoudre le problème de l'inégalité de répartition en France de la main-d'œuvre et faire que le fonds national de l'emploi serve

d'avantage à adapter et à reconvertir sur place des travailleurs plutôt qu'en faire, suivant l'expression de M. le Premier ministre, qui le redoute lui-même, « un prolétariat déraciné et errant » ? (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du centre démocratique et du groupe socialiste.)

Devant l'excès des charges publiques, quelles réductions entendez-vous apporter aux dépenses improductives ? Comptez-vous nous proposer une remise en ordre de la sécurité sociale, et de quelle nature ? Entendez-vous procéder à une réforme du marché financier et donner une suite aux travaux de la commission Lorain ?

Expliquez-nous le marasme de la Bourse, non seulement parce qu'il touche des petits porteurs, mais parce qu'il est un signe de l'économie et de la confiance dans la monnaie.

Enfin, allez-vous vous décider à nous faire connaître vos décisions en vue d'aménager une véritable politique des revenus, indissolublement liée à une véritable politique sociale ?

C'est aussi à ces questions que ce débat doit répondre.

Mesdames, messieurs, nous avons bien conscience de l'importance de l'enjeu et des difficultés à surmonter. Pour lutter contre une inflation qui frappe injustement les classes les plus défavorisées, ne tombes pas dans une déflation qui compromettrait l'avenir des jeunes.

C'est précisément parce que nous voulons, nous autres, fermement, qu'échec soit fait à l'inflation que nous nous reconnaissons le droit et le devoir de vous rappeler qu'à un moment où vous aviez le temps et les moyens pour y parer vous vous êtes laissé surprendre.

Vous avez encore le temps et vous disposez des moyens pour vous attaquer aux racines. Nous vous reprochons aujourd'hui de ne pas transformer en profondeur des structures, mais de raccommoder en surface des mécanismes.

Vous disposez de la stabilité politique, élément fondamental du succès. Vous seriez sans excuse de pratiquer une politique conservatrice au moment où le pays attend de vous une politique de mouvement.

Quelques mois avant le lancement du plan de stabilisation, M. le ministre des finances déclarait ici même : « Inflation, non ! Stagnation, non ! »

Or, des signes d'inflation apparaissent déjà : en vous les signalant, notre tort était d'avoir raison trop tôt. Aujourd'hui, nous semble-t-il, des signes de stagnation se dessinent déjà. Ne nous reprochez pas demain de vous avoir avertis trop tard. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.)

**M. le président.** La séance est suspendue jusque vers dix-huit heures.

(La séance, suspendue à dix-sept heures trente, est reprise à dix-huit heures.)

**M. le président.** La séance est reprise.

— 4 —

## PERSONNELS DE LA NAVIGATION AERIEENNE

### Nomination des membres de la commission mixte paritaire.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la nomination de sept membres titulaires et de sept membres suppléants de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi relatif à certains personnels de la navigation aérienne.

D'une part, la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République a présenté les candidatures suivantes :

Membres titulaires : MM. La Combe, Capitant, Brousset, Rocher, Pezout, Gorge, Tremollières.

Membres suppléants : MM. Krieg, Le Tac, Le Douarec, Lavigne, Mme de Hauteclouque, MM. Rives-Henrys et Hoguet.

D'autre part, le groupe du centre démocratique a présenté la candidature de M. Davoust comme membre titulaire.

Ces candidatures ont été affichées.

Aucune candidature concurrente n'ayant été déposée dans le délai réglementaire en ce qui concerne les membres suppléants, les candidatures présentées par la commission seront, dans l'ordre, considérées comme ratifiées et la nomination prendra effet à l'expiration du délai d'une heure suivant le présent avis, sauf opposition signée de trente députés au moins et formulée avant l'expiration de ce délai.

En ce qui concerne les membres titulaires, le nombre des candidats étant supérieur au nombre de sièges à pourvoir, il doit être procédé à une élection par scrutin dans les salles voisines de la salle des séances.

Je rappelle que le scrutin est secret. La majorité absolue des suffrages exprimés est requise aux deux premiers tours de scrutin ; au troisième tour, la majorité relative suffit et, en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est nommé.

Les bulletins devront être mis dans l'urne sous enveloppe. Seront considérés comme nuls les suffrages exprimés dans une enveloppe contenant, soit plus de noms que de sièges à pourvoir, soit le nom d'une personne non député.

Je prie MM. les secrétaires de bien vouloir désigner deux d'entre eux pour présider les bureaux de vote installés dans les salles voisines.

Il va être désigné, par tirage au sort, quatre de nos collègues qui procéderont à l'emargement des listes de votants.

(Il est procédé au tirage au sort.)

**M. le président.** Sont désignés : MM. Fourvel, de Montesquiou, Moussa et Voisin.

Le scrutin va être annoncé dans le palais et sera ouvert dans cinq minutes.

Il sera clos à dix-huit heures cinquante-cinq minutes.

— 5 —

## QUESTIONS ORALES AVEC DEBAT

### Plan de stabilisation (suite).

**M. le président.** Nous reprenons le débat sur les questions orales relatives au plan de stabilisation des prix.

La parole est à M. le ministre des finances et des affaires économiques (Applaudissements sur les bancs des groupes des républicains indépendants et de l'U. N. R.-U. D. T.)

**M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre des finances et des affaires économiques.** Mesdames, messieurs, le fait qu'au cours de cette session le débat sur la situation économique et financière de la France s'ouvre sur des questions orales mérite à lui seul d'être signalé et certes pas dans le sens qu'ont voulu lui donner un certain nombre d'orateurs.

C'est en effet la première fois depuis 1945 que le milieu de l'année n'est marqué en France ni par des dépenses nouvelles, ni par des recettes nouvelles et c'est l'exécution d'un engagement inscrit dans le plan de stabilisation économique et financière du Gouvernement qui me conduit aujourd'hui à répondre à des questions et non pas à défendre avec difficulté, comme mes prédécesseurs, dans le passé, et plus récemment comme moi-même, des textes périodiques d'ajustement.

Il y a des jours pour les chiffres ; c'était le cas vendredi dernier à la commission des finances. Il y a des jours pour les idées ; c'est le cas aujourd'hui où il convient, en réponse à des questions portant sur l'orientation générale de notre action, d'exposer l'inspiration et le développement de la politique économique et financière du Gouvernement.

Je n'ai pas l'intention, je dois le dire, de le faire sur le ton polémique, car cette politique n'est ni conçue, ni appliquée dans un esprit polémique. Mes collaborateurs et moi-même qui consacrons à cette action nos convictions et notre vie quotidienne, nous efforçons en effet, au sein du Gouvernement, de dégager des solutions objectives aux problèmes et non pas de rechercher des positions tactiques ou des effets oratoires qui appartiennent au passé et à une génération qui n'est pas la nôtre. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'U. N. R.-U. D. T.)

C'est un débat où nous devons nous efforcer de faire progresser la vérité, c'est-à-dire de préciser les jugements qui peuvent être portés sur l'état actuel d'exécution et de développement du plan de stabilisation. Ce ne doit pas être un débat qui s'épuise dans la contestation stérile de faits d'ailleurs aisément et objectivement vérifiables.

Chacun de vous a été frappé par le fait qu'aucun des six auteurs des questions orales n'a mis en doute ni le fort ralentissement de la hausse des prix, ni la poursuite de l'expansion et j'avoue qu'après ces constatations je serais tenté de clore là mon exposé et de descendre de cette tribune.

J'apporterai cependant une réponse plus complète en considération de l'esprit des questions qui m'ont été posées, en particulier celles de M. Abelin, de M. Bailly, de M. Vivien, davantage tournées vers le développement du plan de stabilisation que vers son état actuel de réalisation.

A cet égard, les observations et les critiques qui nous ont été adressées me paraissent mélanger en quelque sorte trois questions distinctes. D'abord : fallait-il lancer un plan de stabilisation ? Ensuite : le plan de stabilisation a-t-il atteint correctement ses objectifs ? Enfin : le plan de stabilisation tend-il à devenir la règle permanente de la politique économique de la France ?

Je m'efforcerai de répondre successivement à ces trois questions et d'abord à la première : fallait-il lancer un plan de stabilisation ?

Je ne répondrai évidemment pas sur ce point à M. Ebrard qui nous reprochait seulement de l'avoir lancé trop tard. Au demeurant, la réponse du Gouvernement vous est connue, puisqu'il est l'auteur de ce plan.

Je retournerai donc la question à ses auteurs et d'abord à M. Waldeck Rochet.

M. Waldeck Rochet — qui était venu me poser la question à la tribune de l'Assemblée nationale à laquelle je suis monté pour lui apporter la réponse — rappelle fréquemment que son parti représente dans cette enceinte une fraction importante des catégories laborieuses de ce pays.

Peut-on contester qu'il était opportun et socialement utile de lancer un plan de stabilisation qui a eu pour résultat de faire chuter la progression de la hausse des prix en France dans une proportion très appréciable ? Depuis huit mois, cette progression est d'environ 1,40 p. 100 alors que sur la lancée antérieure, elle eût été de l'ordre de 3 p. 100, et cette différence exprimée en termes de dépenses de consommation — et je pense en particulier à la consommation des catégories modestes — a entraîné une économie de 3 milliards de francs. En d'autres termes le plan de stabilisation représenté, par l'inflexion qu'il a apportée à la politique des prix, l'équivalent d'une hausse du niveau de vie de l'ordre de 1,7 p. 100 au cours de la période en cause par rapport à ce qu'aurait été la solution de facilité, c'est-à-dire l'absence du plan de stabilisation. Je reviendrai sur ces chiffres.

Je retourne également sa question à M. Abelin mais dans un tout autre esprit.

A la commission de Bruxelles qui réunit périodiquement les ministres des finances des Six, nous avons vu récemment s'élaborer une doctrine et des recommandations qui présentent avec notre propre programme, dont je souligne qu'il leur est antérieur, de très profondes analogies.

M. Abelin, dans une autre enceinte, s'est prononcé récemment en faveur de l'élection au suffrage universel d'un Parlement européen et de la constitution d'un exécutif européen. J'imagine que cet exécutif aurait soutenu des thèses identiques à celles de la commission. Comment, dans ces conditions, M. Abelin peut-il concilier les critiques, fort courtoises d'ailleurs, qu'il adresse au plan de stabilisation et l'adhésion qu'il apporte à un gouvernement qui, sur le plan européen, aurait, mot pour mot et ligne pour ligne, pratiqué la même politique ? La preuve en est, d'ailleurs, que j'ai signé hier la note d'information que nous envoyons à la commission de Bruxelles sur l'état d'évolution de l'économie française et que j'ai pu constater, rubrique par rubrique, que notre évolution était, en effet, très voisine de celle qui avait été suggérée par la commission de Bruxelles et à laquelle, certainement, dans son cœur, M. Abelin se rallie. (Rires et applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'U. N. R.-U. D. T.)

Il fallait donc lancer un plan de stabilisation. Si nous regardons autour de nous, nous nous apercevons que cette nécessité est, en quelque sorte, vérifiée par la situation relative des différents pays. En effet, on peut dire que, successivement, sous des formes diverses, l'inflation s'est attaquée à tous les pays d'Europe occidentale et même septentrionale. Si nous examinons actuellement la situation résiduelle, après neuf mois d'efforts, nous constatons que le danger d'inflation subsiste en Italie et aux Pays-Bas, alors que, d'après les indices, il s'est éloigné de France.

J'en viens à ma réponse à la deuxième question : le plan de stabilisation a-t-il atteint correctement ses objectifs ?

Il me sera difficile — je dois le dire — de répondre sur ce point aux observations de M. Duffaut, d'abord, parce qu'à mes yeux le dénigrement n'est pas une question...

**M. René Sanson.** Très bien !

**M. le ministre des finances et des affaires économiques.** ... ensuite, parce que M. Duffaut paraît éprouver, comme moi-même, la fragilité et l'incertitude qui s'attachent à la pensée et à la prévision humaines, lorsqu'il s'agit d'économie.

S'il veut bien, en effet, se reporter au *Journal officiel* de l'année dernière, page 5300, il trouvera, fidèlement rapportées, certaines prévisions dont il est l'auteur. Je n'en mentionnerai que trois.

La première, c'est la formule frappante, mais qui fait aujourd'hui boomerang, selon laquelle notre politique mal-tusienne va relancer la hausse des prix.

La deuxième formule expliquait que l'équilibre budgétaire que nous présentions était facile, puisque, selon sa propre expression, les recettes fiscales étaient tirées vers le haut. J'aurai l'occasion de dire tout à l'heure qu'au cours des cinq

premiers mois de cette année elles présentent dès à présent une plus-value de l'ordre de 1.800 millions de francs.

Selon la troisième prévision, la politique suivie en matière d'institutions sociales était telle que les caisses d'allocations familiales seraient dans l'impossibilité de procéder en 1964 à un ajustement en hausse de leurs prestations. Le dernier conseil des ministres vous a donc confirmé la fragilité des prévisions humaines. (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'U. N. R. - U. D. T.*)

J'ai constaté aussi en entendant l'exposé de M. Duffaut qu'il ne cherchait des exemples et des facteurs d'encouragement que dans le passé ou qu'à l'extérieur; et d'ailleurs dans un extérieur quelque peu surprenant, puisqu'il s'est attaché longuement à nous chanter les mérites de la politique économique de l'Allemagne fédérale qui répudie, comme chacun sait, le plan, même en doctrine, avant d'aborder le paragraphe suivant de son intervention où il nous reprochait l'insuffisante réalisation de notre propre plan.

Je voudrais surtout lui dire qu'il y a, en effet, peu de chances que se rencontrent les pensées de ceux qui cherchent leurs exemples dans le passé et à l'extérieur et de ceux qui, comme nous, placent leurs aspirations et leurs espoirs dans notre pays et dans l'avenir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'U. N. R. - U. D. T.*)

J'examinerai rapidement les résultats, et d'abord les prix. Il est indiqué par l'ensemble des statistiques françaises ou internationales que le mouvement de hausse des prix français a été fortement infléchi depuis le mois de septembre dernier. On peut même à cet égard distinguer deux périodes : la période qui va de septembre à fin décembre, qui a été celle d'un certain ralentissement; la période allant de janvier à fin mai qui témoigne d'une orientation nette vers la quasi stabilité.

C'est ainsi qu'entre fin septembre et fin mai, selon l'indice national des 259 articles qu'on nous propose comme étant le plus représentatif, la hausse est de 1,41 p. 100, alors qu'elle était, au cours de la période analogue de l'année dernière de 3,60 p. 100.

Mais les résultats sont beaucoup plus frappants si on considère le premier trimestre de l'année, et je citerai à cet égard les chiffres de comparaison avec nos partenaires européens.

Au cours du premier trimestre de l'année, suivant les statistiques de l'O. C. D. E. — ce ne sont pas les nôtres — il apparaît que la progression des prix a été de 0,7 p. 100 en France, de 1 p. 100 en Belgique, de 1,5 p. 100 en Allemagne fédérale, monsieur Duffaut, de 1,5 p. 100 en Italie, d'un peu plus de 3 p. 100 aux Pays-Bas.

Mais les chiffres sont encore plus frappants, quoique, à mon avis, de valeur plus discutable au point de vue statistique, si nous considérons les prix de gros.

Les prix de gros français ont été les seuls en Europe à rester, dans l'ensemble, stables au cours du premier trimestre.

Tels sont donc les résultats en ce qui concerne les prix.

Nous attendions en réalité — je l'indique en réponse à M. Ebrard — des mesures sur les prix un effet immédiat, relayé par une action à long terme.

L'action à long terme, c'étaient les finances publiques et le crédit.

Concernant les finances publiques, l'année dernière, à la même époque, monsieur Abelin, parlant à cette tribune, vous aviez dit : « L'année 1963, l'année des trois collectifs » et je pensais, en vous voyant monter à cette même tribune, que, dans un souci de continuité, vous commenceriez votre propos en disant : « L'année 1964, l'année sans collectif », (*Sourires.*)

L'évolution, d'ailleurs, en cours d'exercice, confirme l'assainissement de la situation des finances publiques. Par rapport à nos prévisions de recettes, l'amélioration, à la fin du mois de mai, est, je l'ai dit tout à l'heure, de l'ordre de 1.800 millions de francs. Les faibles dépenses supplémentaires décidées ont toutes été gagées et, en général, à l'intérieur d'un même chapitre : c'est le cas, notamment, pour les rapatriés. On peut actuellement estimer que le découvert juridique et le découvert réel de l'exercice 1964 seront pratiquement en coïncidence et à un niveau sans doute légèrement inférieur à trois milliards de francs.

Il faut remonter loin dans le passé — et en réalité, les bases de comparaison nous manquent parce que la nomenclature a elle-même été modifiée — il faut, en tout cas, dis-je, remonter au-delà de 1952 pour trouver une situation budgétaire de cette nature.

Quant à la politique en matière de crédit, on avait dénoncé avec éloquence et avec compétence — je pense à M. le rapporteur général — la progression excessive de la masse monétaire en France.

Pour le premier trimestre de l'année, nous avons une situation de quasi-stabilité et le rythme annuel d'accroissement de la masse monétaire sera certainement très inférieur à ce qu'il a été en 1963, et bien inférieur encore à ce qu'il a été en 1962. Et cependant, grâce à des corrections de route nécessaires lorsqu'on ne veut pas que la stabilité devienne de l'immobilisme, les taux à court terme sont restés dans des limites raisonnables.

On a parlé de la tension qui s'était produite il y a quelques semaines. Les mesures techniques que nous avons prises ont permis de revenir à des taux au jour le jour qui sont actuellement voisins du taux de l'escompte.

Ces résultats ont-ils été obtenus en sacrifiant l'expansion ou l'emploi? C'était, en effet, tirée de l'expérience du passé, la sombre prophétie qui nous était faite. On nous donnait le choix entre l'échec, c'est-à-dire la poursuite de la hausse des prix, ou le succès payé par le chômage.

Le plein emploi a été maintenu en France. J'en apporterai tout à l'heure la preuve en montrant la progression des rémunérations. Et l'expansion s'est poursuivie. Là encore, je prendrai une comparaison européenne, plus neutre qu'une comparaison d'année sur année.

Si l'on considère les deux derniers trimestres dont les indices sont connus, c'est-à-dire le dernier trimestre de 1963 et le premier trimestre de 1964, on s'aperçoit que la progression de la production industrielle en France a été de 5,3 p. 100. Et si l'on prend le même élément pour la moyenne des pays de l'Europe des Six, on constate que la progression a été de 5,05 p. 100. L'accroissement de notre production est donc légèrement supérieur à la moyenne des six pays de l'Europe.

Le plan de stabilisation n'a donc pas sacrifié l'expansion et il a maintenu l'emploi puisque les statistiques de l'offre et de la demande d'emploi, d'une part, l'évolution des rémunérations, d'autre part, confirment cette indication.

Je voudrais, à ce propos, répondre dans le détail à deux affirmations de M. Waldeck Rochet, lequel a tout d'abord déclaré qu'il y avait eu, depuis le début du plan de stabilisation, une baisse du niveau de vie et que cette baisse contrastait vraisemblablement avec ce qui s'était passé avant le plan de stabilisation. Comme c'était également nous qui étions là, vous nous rendez ainsi, monsieur Waldeck Rochet, une justice tardive.

Mais je voudrais examiner les chiffres. La progression du taux horaire des salaires, pour le dernier trimestre de 1963 et pour le premier trimestre de 1964, est parfaitement connue. La progression des prix de détail, pour la même période, est également très bien connue. On peut contester à quelques décimales près son évaluation, ce qui n'est d'ailleurs pas très obligeant pour les statisticiens, mais de toute façon, on en connaît l'ordre de grandeur : environ 1,4 p. 100. Quand on sait que la progression du taux des salaires, pour un seul trimestre, a été supérieure à ce chiffre, on s'aperçoit que l'affirmation selon laquelle il y aurait eu une diminution du niveau de vie est évidemment une supercherie. (*Interruptions et rires sur les bancs du groupe communiste.*)

Il vous est plus facile de rire que de répondre. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T. et des républicains indépendants.*)

On retrouve d'ailleurs la même indication du côté de la fonction publique. Les spécialistes de la fonction publique — l'un d'eux siège sur vos bancs — savent parfaitement que le Gouvernement a augmenté les traitements de la fonction publique de 5,75 p. 100 depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1963, en deux étapes de 2 p. 100 et une étape de 1,75 p. 100 au 1<sup>er</sup> janvier 1964. La progression est donc de 5,75 p. 100 du 1<sup>er</sup> octobre 1963 à la période où nous sommes. C'est une progression qu'on peut juger insuffisante mais dont, en revanche, personne ne peut affirmer avec quelque vraisemblance qu'elle est inférieure à celle des prix au cours de la même période.

Ainsi, en réalité, le plan de stabilisation a atteint, dans des conditions relativement satisfaisantes, ses objectifs sans heurter les deux récifs que l'on dépeignait comme devant briser notre navigation.

Il reste un point sur lequel les résultats sont encore décevants. Ce point — j'en donne acte à M. Duffaut — c'est le commerce extérieur.

Le pourcentage de couverture de nos importations par nos exportations, quoique s'étant légèrement relevé au cours du mois de mai, est encore insuffisant. Mais il faut tirer la leçon de cette indication : il existait effectivement en France une situation caractérisée par une forte pression de la demande intérieure et celle-ci n'a été que lentement et progressivement résorbée.

J'en viens à ma réponse à la troisième question, en réalité celle de M. Abelin : Avez-vous l'intention de prolonger indéfiniment l'application du plan de stabilisation?

Pour répondre, je crois que l'on pourrait démontrer que le rapport entre le plan de stabilisation et l'économie française,

c'est un peu le rapport entre le tuteur et l'arbre. Quand, dans une forêt, dans une campagne, on place un tuteur auprès d'un arbre, personne n'attend du tuteur qu'il donne de l'ombre ou qu'il produise des fruits ; mais, à l'inverse, personne ne suggère non plus d'enlever le tuteur tant que le tronc est trop fragile et tant qu'il peut être incliné par tel ou tel vent contraire.

Il en va de même pour le plan de stabilisation, et la direction qu'il marque est celle de la stabilité nécessaire et permanente de la monnaie et des prix en France. Cela dépasse en réalité notre débat ; c'est en effet le choix définitif de la politique économique française.

En revanche, les méthodes d'application du plan de stabilisation sont liées, elles, aux données de la conjoncture. Adoptées pour faire face à une certaine situation, ces méthodes seront évidemment modifiées le jour où cette situation sera différente.

Et à cet égard, je serais intéressé de savoir quelle est l'arrière-pensée de ceux qui demandent l'arrêt du plan de stabilisation.

Si cette arrière-pensée tend à obtenir la suppression du plan de stabilisation pour retrouver la situation antérieure et laisser les prix reprendre leur marche en avant, nous n'arrêterons pas le plan de stabilisation. Personne, à mon avis, ne devrait prendre la responsabilité de le faire eu de le proposer.

Si, au contraire, on estime que la suppression du plan de stabilisation est possible parce que l'équilibre est actuellement tel que la stabilité se maintiendrait d'elle-même, c'est une thèse qui peut se défendre, mais qui est à mon avis prématurée. Elle n'explique pas l'ardeur avec laquelle certaines catégories professionnelles poussent à l'arrêt du plan de stabilisation.

Bref, pour nous, le plan de stabilisation n'est pas une parenthèse dans la vie économique de la France ; ce n'est pas une pause des prix ; c'est en réalité un préalable à une politique nouvelle à long terme.

Il est frappant de constater, en effet, que l'effort de stabilisation entrepris par le Gouvernement, soutenu par sa majorité et accepté par l'opinion depuis le mois de septembre dernier... (Interruptions sur les bancs du groupe communiste.)

Je voudrais justement vous répondre sur ce point. Il y a eu récemment un sondage à l'institut français d'opinion publique, qui a été publié par la presse. (Nouvelles interruptions sur les bancs du groupe communiste.)

On a posé à nos compatriotes la question suivante : trouvez-vous la politique économique très mauvaise, plutôt mauvaise, très bonne, plutôt bonne ou n'avez-vous pas d'opinion ?

Pour répondre « très mauvaise » il n'y a eu que 9 p. 100 des gens interrogés.

Lorsqu'on pense à ce qu'on nous dépeint comme étant l'état d'esprit de la classe ouvrière qui, à ma connaissance, dépasse 9 p. 100 de la population, lorsqu'on pense à ce qu'on nous dépeint comme étant l'état d'esprit du monde rural ou de tel ou tel secteur de l'opinion publique, il est étonnant de ne trouver que 9 p. 100 des personnes interrogées pour indiquer que cette politique est très mauvaise. (Exclamations sur les bancs du groupe communiste.)

**M. Arthur Ramette.** Ce n'était pas à la sortie de la boucherie.

**M. le ministre des finances et des affaires économiques.** Je vais plus loin. Si l'on ajoute ceux qui trouvent que la politique économique est très mauvaise à ceux qui trouvent qu'elle est « plutôt mauvaise », on aboutit au pourcentage de 44 p. 100 des personnes interrogées.

C'est dire que malgré toute la propagande, l'éloquence et toutes les démonstrations qui ont été apportées, il n'y a finalement que 44 p. 100 des personnes interrogées en France qui partagent un tel avis. (Interruptions sur les bancs du rassemblement démocratique.)

**M. Robert Ballanger.** Vous n'êtes pas convaincant.

**M. le ministre des finances et des affaires économiques.** Je reviens à mon propos. J'indiquais que cette politique de stabilisation appliquée par le Gouvernement, soutenue par la majorité et acceptée par la plus grande partie de nos compatriotes, avait fait apparaître la réalité des problèmes économiques français et la nécessité d'une politique à long terme.

C'est parce qu'apparaît la nécessité de cette politique à long terme que nous sommes conduits à envisager, non pas le prolongement du plan de stabilisation en tant que tel, mais le prolongement de l'effort national qui s'exprime aujourd'hui sous la forme du plan de stabilisation et qui prendra, comme l'a dit M. le Premier ministre, la forme d'une politique de stabilité.

Je voudrais vous donner quelques exemples de la nécessité de cette politique à long terme.

Le premier est celui de la construction. Naturellement, beaucoup d'orateurs déplorent son rythme et suggèrent un effort national d'accroissement de notre potentiel de construction. Mais, pour qui est placé comme je le suis, à proximité des rouages

de réalisation, force est de reconnaître qu'il n'existe pas dans notre pays un mécanisme suffisamment ample pour associer l'épargne collective ou individuelle aux besoins de la construction.

Il ne s'agit pas, dans ce domaine, de faire une politique oratoire ; il faut en réalité créer les institutions, les rouages, les mécanismes qui permettront de financer régulièrement et d'accroître la construction dans notre pays.

Or, il y a longtemps que ce problème se pose.

Le deuxième exemple est celui du marché de la viande. Nous avons eu, en effet, à nous occuper à plusieurs reprises du problème de la viande, mais force aussi nous est d'examiner les données actuelles d'organisation de ce marché.

Pour un produit qui représente 30 p. 100 des revenus de l'agriculture et 12 p. 100 des dépenses des consommateurs, il n'y a, en réalité, aucune organisation de base. Il n'y a aucune règle uniforme de commercialisation, aucune normalisation concernant les découpes et les classifications de qualités. Les règles qui ont été timidement instaurées voici quelques années donnent lieu à une application si surprenante que, hier matin, aux Halles de Paris, 47 p. 100 des carcasses de bœuf offertes étaient classées en catégorie « extra ».

Il n'y a actuellement aucun moyen de connaître la vérité des cotations qui sont faites à l'estime, sans caractère régional, et, en réalité, sans recours à une documentation scientifique quelconque.

Il est à l'heure actuelle impossible de connaître les conditions dans lesquelles sont rémunérés, aux divers stades, les producteurs, les transformateurs et les commerçants. Il ne suffit pas, pour des gens qui ont été associés à l'action gouvernementale ou qui ont assumé les responsabilités du Gouvernement pendant de nombreuses années dans notre pays, d'ironiser sur quelques centimes de variation du prix du bifteck. Il aurait fallu s'occuper plus tôt des structures qui n'ont jamais été sérieusement rajustées.

C'est un problème qui, là aussi, doit être repris à la base et sur lequel, comme vous pourrez le vérifier, le Gouvernement a pris un certain nombre de décisions ayant justement pour objet d'en transformer progressivement les données. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et des républicains indépendants.)

J'en viens à l'examen d'un troisième rouage : le financement des investissements.

Ce problème a été évoqué par M. Abelin et mentionné par M. Bailly.

Il n'appartient pas au Gouvernement d'exprimer une opinion sur le niveau des cours du marché financier. Il peut, en revanche, se préoccuper de la nécessité d'accroître et de développer les moyens nécessaires au financement de notre équipement et de notre appareil de production. Dans ce domaine, là aussi, il y a beaucoup à faire.

Il est essentiel, à cet égard, de ramener vers le marché un grand nombre d'opérations qui se déroulent actuellement en dehors de lui. Il est nécessaire de perfectionner l'information à tous les stades pour éviter telle ou telle surprise ou telle ou telle déception qui décourage pour longtemps ceux qui s'intéressent à ce marché.

Il est nécessaire également d'y faire régner un bon ordre pour éviter que les établissements spécialisés dans le long terme ne soient conduits à prendre eux-mêmes des initiatives parfois divergentes. Ce n'est donc pas non plus, dans ce domaine, une simple action à court terme qu'il faut mener, mais une politique à long terme.

C'est la réponse que je ferai, en définitive, à la question posée : le plan de stabilisation sera-t-il la règle permanente de l'économie française ?

Le plan de stabilisation indique — et pour longtemps — la direction dans laquelle devra se développer la politique économique de la France. Les modalités de ce plan, qui sont maintenant et qui le seront dans la période à venir, seront progressivement adaptées au fur et à mesure que l'équilibre en profondeur viendra relayer l'équilibre par la contrainte.

Je dirai enfin que ce plan de stabilisation permettra à la France d'opérer ses véritables choix. A l'automne, en effet, nous serons amenés à déterminer l'avenir économique de la France pour cinq ans. C'est à l'automne que le Parlement, que vous-mêmes, mesdames, messieurs, aurez à débattre des grandes orientations de la politique française pour la période 1965-1970.

Pour choisir entre des faits et non entre des ombres, il est nécessaire de savoir que l'économie française sera stable. Autrement, quel est l'intérêt, quelle est la portée, quelle est la valeur d'un choix portant sur 1970 ?

C'est parce que nous voulons que ce choix soit clair, qu'il oriente durablement l'avenir économique de notre pays que nous avons le devoir de créer au préalable les conditions de la stabilité.

Il ne faut pas croire, d'autre part, que la stabilité oubliera ou négligera le progrès social.

Ce qu'on a appelé progrès social a été trop longtemps, en France, un progrès social de compensation, puisqu'on s'est plus ou moins efforcé de corriger, en faveur des catégories défavorisées, le poids des événements économiques incontrôlés, notamment la charge de la hausse des prix.

A ceux qui se préoccupent de telle ou telle catégorie sociale et qui ironisent sur la stabilité, j'aimerais remettre en mémoire, sans exagérer, le martyre de l'épargne française depuis quarante ans.

A ceux qui ont souvent, dans cet hémicycle, attiré l'attention sur le problème des personnes âgées — pour lesquelles des mesures ont été prises cette année, d'autres devant intervenir l'année prochaine — je voudrais rappeler la perte subie par les foyers français, notamment par les plus modestes, du fait de la politique de facilité et de désinvolture qui a été longtemps suivie sur le plan monétaire.

Le progrès social qui naîtra de la stabilité ne sera pas un progrès social de compensation, ce sera un progrès social d'évolution. Il s'efforcera d'orienter vers les catégories diverses de la nation la réalité du produit national en développement, et non pas simplement d'adoucir partiellement, chez eux, les erreurs de tir ou les mauvais calculs. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

Ainsi, mesdames, messieurs, le plan de stabilisation est désormais orienté vers l'avenir. Il rendra à l'économie française la vérité et la vigueur, et c'est à l'automne que le Parlement — c'est-à-dire vous-mêmes — aura, dans le langage de la vérité, à choisir les voies durables du progrès de notre économie. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

**M. le président.** Mes chers collègues, il reste neuf orateurs inscrits.

La suite du débat est renvoyée à vingt et une heures trente. L'Assemblée sera sans doute d'accord pour prolonger jusqu'à dix-neuf heures trente le scrutin qui est actuellement ouvert dans les salles voisines ? (Assentiment.)

— 6 —

#### MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

**M. le président.** J'ai reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 24 juin 1964.

« Monsieur le président,

« En application de l'article 48 de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le Gouvernement a décidé de soumettre à l'examen de l'Assemblée nationale, dans le cadre des navettes diverses prévues à l'ordre du jour du jeudi 25 juin après-midi, la dernière lecture du projet de loi portant statut de l'office de radiodiffusion-télévision française.

« Il a également décidé que la discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en deuxième lecture, du projet de loi relatif à certains personnels de la navigation aérienne serait inscrite à la séance du vendredi 26 juin dans le cadre des navettes.

« Par ailleurs, pour répondre à une demande exprimée par la commission des lois, le Gouvernement retire de l'ordre du

jour du vendredi 26 juin la discussion du projet de loi n° 965 relatif à la lutte contre les moustiques.

« Enfin, la commission des lois demande que la discussion du projet de loi sur le bail à construction soit renvoyée aux séances du lundi 29 et mardi 30 juin et que la discussion du projet de loi concernant la tutelle soit inscrite à la séance du vendredi 26 juin, après les navettes éventuelles. Le Gouvernement accepte de modifier l'ordre du jour de cette manière.

« Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

« Pour le Premier ministre et par délégation :

« Le secrétaire d'Etat,

« Signé : PIERRE DUMAS. »

L'ordre du jour est ainsi modifié.

— 7 —

#### RAPPEL AU REGLEMENT

**M. Robert-André Vivien.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Vivien.

**M. Robert-André Vivien.** Monsieur le président, j'ai entendu avec plaisir M. le ministre des finances et des affaires économiques répondre à M. Abelin, à M. Duffaut, à M. Waldeck Rochet, à M. Bailly et à M. Ebrard. Mais je crois bien avoir posé trois questions à M. le ministre, dans un exposé que je suis prêt à recommencer. (Rires.)

La première question concernait les petites et moyennes entreprises, la seconde, l'agriculture...

**M. le président.** Monsieur Vivien, il s'agit plutôt d'un rappel adressé à M. le ministre des finances que d'un rappel au règlement. (Sourires.)

**M. Robert-André Vivien.** Mais dans le cadre du règlement, monsieur le président.

**M. le président.** Le débat n'est pas clos, puisqu'il reste encore neuf orateurs à entendre.

Si toutefois vous désirez vous inscrire à nouveau...

**M. Robert-André Vivien.** C'est inutile, monsieur le président !

**M. le président.** ...L'Assemblée sera — j'en suis sûr — charmée de vous entendre.

Mais, d'ici à la fin du débat, vous avez tous les motifs d'espérer recevoir de M. le ministre des finances les réponses aux questions que vous lui avez posées. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique.)

La séance est suspendue. Elle sera reprise ce soir à vingt et une heures trente.

(La séance, suspendue à dix-huit heures quarante-cinq minutes, est reprise à vingt et une heures trente, sous la présidence de M. Marcel Massot.)

(Le compte rendu intégral de la suite de la séance de ce jour fait l'objet d'un envoi séparé.)

## ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

2<sup>e</sup> Législature2<sup>e</sup> SESSION ORDINAIRE DE 1963-1964COMPTE RENDU INTÉGRAL — 34<sup>e</sup> SEANCE

Séance du Mercredi 24 Juin 1964. (Suite.)

## SOMMAIRE (Suite.)

Reprise de la séance.

8. — Statut de l'Office de radiodiffusion-télévision française. — Transmission du texte (p. 2167).

9. — Personnels de la navigation aérienne. — Nomination des membres de la commission mixte paritaire (suite) (p. 2167).

10. — Questions orales avec débat (p. 2167).

Plan de stabilisation (questions de MM. Abelin, Duffaut, Waldeck Rochet, Bailly, Vivien, Ebrard) (suite) :

MM. Bayou, Coste-Floret, Durbet, Dupont, Charvet, Duffaut, Mondon, Martin, Meck, Westphal.

M. le ministre des finances et des affaires économiques.

Clôture du débat.

11. — Fait personnel (p. 2177).

M. Meck.

12. — Dépôt d'une proposition de loi (p. 2177).

13. — Dépôts de rapports (p. 2177).

14. — Dépôt d'avis (p. 2177).

15. — Ordre du jour (p. 2178).

(La séance est reprise à vingt et une heures trente sous la présidence de M. Marcel Massot, vice-président.)

## PRESIDENCE DE M. MARCEL MASSOT,

vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

— 8 —

STATUT DE L'OFFICE DE RADIODIFFUSION-  
TELEVISION FRANÇAISE

## Transmission du texte.

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 24 juin 1964.

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte du projet de loi portant statut de l'Office de radiodiffusion-télévision française adopté en nouvelle lecture par l'Assemblée nationale dans sa séance du 23 juin 1964 et qui a fait l'objet d'un vote de rejet par le Sénat dans sa séance du 23 juin 1964.

« Conformément aux dispositions de l'article 45, alinéa 4, de la Constitution, je demande à l'Assemblée nationale de bien vouloir statuer définitivement.

« Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

« Signé : GEORGES POMPIDOU ».

\*

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 1018, distribué et renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Je rappelle que la troisième et dernière lecture de ce projet figure à l'ordre du jour de demain jeudi.

— 9 —

## PERSONNELS DE LA NAVIGATION AERIEENNE

## Nomination des membres de la commission mixte paritaire (suite).

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin pour l'élection de sept membres titulaires de la commission mixte paritaire, chargée de proposer un texte sur le projet de loi relatif à certains personnels de la navigation aérienne :

Nombre de votants..... 239

Bulletins blancs ou nuls..... 6

Suffrages exprimés..... 233

Majorité absolue des suffrages  
exprimé ..... 117

Ont obtenu :

MM. Brousset ..... 147 suffrages.

Pezout ..... 147 —

La Combe ..... 146 —

Bernard Rocher ..... 144 —

Capitant ..... 139 —

Trémollières ..... 139 —

Albert Gorge ..... 138 —

Davoust ..... 112 —

MM. Brousset, Pezout, La Combe, Bernard Rocher, Capitant, Trémollières et Albert Gorge ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je les proclame membres titulaires de la commission mixte paritaire.

En l'absence d'opposition, je proclame membre suppléants de la commission mixte paritaire les candidats présentés par la commission.

— 10 —

## QUESTIONS ORALES AVEC DEBAT

## Plan de stabilisation (suite).

M. le président. Nous reprenons maintenant le débat sur les questions orales de MM. Abelin, Duffaut, Waldeck Rochet, Bailly, Vivien et Ebrard relatives au plan de stabilisation.

Cet après-midi, l'Assemblée a entendu les auteurs de questions et le ministre des finances et des affaires économiques.

J'informe l'Assemblée que se sont fait inscrire dans le débat MM. Bayou, Coste-Floret, Durbet, Dupont, Charvet, Duffaut, Mondon, Martin et Barniaudy.

Conformément à l'article 135 du règlement qui charge le président de séance d'organiser le débat au vu de la liste des orateurs inscrits, je demande à ces derniers de limiter à dix minutes la durée de leur intervention.

La parole est à M. Bayou, premier orateur inscrit. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs.)

**M. Raoul Bayou.** Mes chers collègues, seuls ceux de nos collègues qui ne sont pas au courant des questions viticoles — et ils sont de moins en moins nombreux, je le sais — ...

**M. Paul Coste-Floret.** Très bien !

**M. Raoul Bayou.** ...seront étonnés de mon intervention dans ce débat relatif au plan de stabilisation qui vient d'entrer dans son neuvième mois d'application.

En réalité, le vin est concerné par cette mesure gouvernementale. Malgré notre demande expresse, il n'y a pas eu de véritable débat sur la viticulture. En conséquence, je erois devoir attirer l'attention des dirigeants de ce pays sur certaines anomalies qui pèsent bien lourdement sur le marché des vins et créent un marasme qui aurait pu être évité.

Le but auquel tend le Gouvernement, avec son plan de stabilisation, est d'empêcher — dit-il — l'augmentation du coût de la vie et d'éviter le déclenchement du processus de l'échelle mobile. Fort bien !

En conséquence, il a bloqué le prix du vin à la consommation.

Cette décision appelle deux remarques.

Monsieur le ministre, au moment où vous avez ainsi figé les prix, vous avez assuré les négociants distributeurs que les vins d'Algérie qu'ils reçoivent seraient payés au maximum au prix-plancher français, c'est-à-dire à 525 francs le degré-hectolitre.

Vous leur avez, en plus, promis trois millions d'hectolitres de vin du volant compensateur pris dans le volume total de 8.760.000 hectolitres de vin d'Algérie et utilisables à la consommation sur le marché intérieur français pour obtenir par coupage de meilleurs prix moyens.

Ces promesses ont fait l'objet d'un acte officiel sous la forme d'un avis aux importateurs paru au *Journal officiel* du 27 octobre 1963 et d'une lettre au président de la confédération nationale des vins et spiritueux.

Mais M. Ben Bella n'a pas été d'accord et, malgré votre plan de stabilisation, vous lui avez cédé. Vous avez donc rédigé un nouvel avis aux importateurs qui spécifiait que seuls les vins de 11 degrés et au-dessous seraient payés au prix-plancher.

C'était pour le moins une plaisanterie d'un goût douteux, car chacun sait qu'il existe très peu de vins algériens titrant moins de 11 degrés.

Quant au volant compensateur, vous l'avez réduit de 3 millions à 2 millions d'hectolitres à la demande du Gouvernement algérien qui gagne donc la différence fort importante.

Votre attitude en ce domaine n'apporte rien de vraiment positif au consommateur. Elle est nettement néfaste aux producteurs et aux commerçants français. Le seul qui ait profité de l'opération est le Gouvernement algérien, lequel est d'autant plus heureux que s'il peut bénéficier des gestes généreux de la France, il ne paie guère notre pays de retour.

Je profite d'ailleurs de l'occasion pour m'élever contre les importations inutiles qui paralyseraient la viticulture française, détentrice, vous le savez, de stocks très importants.

Il est un autre plan sur lequel votre responsabilité est nettement engagée, celui de la fiscalité qui pèse lourdement sur les prix au détail, tout en écrasant les prix à la production.

Avant les ordonnances de décembre 1958, le vin payait 11,75 anciens francs de droits par litre. D'un seul coup, ces droits sont passés à 25,80 anciens francs — réduits par la suite à 23,30 anciens francs — ce qui est proprement abusif.

Si l'on tient compte de la taxe locale, le vin paie donc un impôt qui représente environ 50 p. 100 de son prix de vente à la production. Aucun produit, fût-il de luxe, ne subit une pareille charge, qui se répercute à la fois sur le producteur et sur le consommateur.

Abaissez, supprimez même cette imposition et vous aiderez ainsi, mieux que par des paroles et de très beaux discours, à la réussite de votre tentative de stabilisation. Vous supprimerez du même coup une injustice envers un produit agricole qui doit vous intéresser, puisqu'il rapporte à la nation 130 milliards d'anciens francs de droits indirects par an et quelque 70 milliards d'anciens francs de devises étrangères par l'exportation.

Dois-je vous rappeler, monsieur le ministre, l'attitude de l'un de vos prédécesseurs au poste que vous occupez ? En 1957, pour relancer le marché viticole en difficulté, M. Ramadier réduisit de 5 anciens francs par litre les droits indirects qui — je le répète — ne s'élevaient à l'époque qu'à 11,75 anciens

francs. C'est là, pour vous, un magnifique sujet de méditation. D'ailleurs, vous serez conduit — le plus tôt sera le mieux — à suivre un autre exemple si vous voulez que la viticulture française puisse tenter sa chance dans le Marché commun et si vous voulez vraiment défendre l'économie de notre pays.

En effet, depuis deux ans, l'Italie a progressivement supprimé toutes les taxes indirectes frappant le vin, tant au stade de la production qu'au stade de la commercialisation. La viticulture italienne est donc avantagée par rapport à la nôtre dans la conquête des nouveaux débouchés européens. M. Seguin, président de la confédération nationale des vins et spiritueux, s'adressant à votre collègue, M. Pisani, ministre de l'agriculture, lors du dernier congrès national de sa profession, s'exprimait en ces termes à propos de la fiscalité :

« Nous n'oublions pas qu'en matière de vin il y a un intermédiaire — si j'ose dire — qui n'est ni distributeur, ni producteur et qui est l'Etat, qui prélève une fiscalité assez large et qui est peut-être, toutes proportions gardées, la plus importante en ce qui concerne un produit agricole. Alors, pour nous, nous ne serions absolument pas gênés si le ministre des finances vous donnait satisfaction quant aux prix agricoles, maintenant le blocage en faisant un sacrifice, lui aussi, sur la fiscalité qu'il perçoit au titre du vin ».

On ne saurait mieux exprimer une vérité évidente. Si le pouvoir actuel veut vraiment réussir son plan de stabilisation, il doit renoncer à faire des cadeaux abusifs à des étrangers qui se moquent de nous, il doit renoncer aussi à prélever sur le vin les marges énormes à la fois anti-agricoles, anti-ouvrières et anti-nationales.

Monsieur le ministre, j'ai dit au début de mon intervention combien j'étais étonné et déçu que le Gouvernement n'ait pas voulu accepter un débat viticole au cours de cette session.

**M. Paul Coste-Floret.** Très bien !

**M. Raoul Bayou.** Mais, comme ministre des finances, vous êtes à la fois le censeur et le père nourricier de l'agriculture, un père nourricier qui lui réserve trop souvent une portion congrue.

Vous me permettrez donc, en terminant, de vous dire quelques mots sur deux problèmes qui sont de votre ressort.

Tout d'abord — une fois n'est pas coutume — je vous félicite (*Exclamations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*) d'avoir en définitive, tenant compte de mon rapport fait à la commission de la production et des échanges, refusé de donner suite à votre décret du 14 mars 1964 exonérant 500.000 hectolitres de vins tunisiens des droits de douane de 5 p. 100 *ad valorem*. Je suis d'accord aussi sur la dénonciation de la convention commerciale franco-tunisienne après le diktat du 11 mai 1964.

Mais pourquoi, dès lors, avoir aussitôt décidé d'importer 450.000 hectolitres supplémentaires de vins marocains, également exempts de droits de douane ?

Pourquoi ne pas appliquer à M. Ben Bella, qui a violé les accords d'Evian, les mêmes sanctions qu'à M. Bourguiba qui n'a fait que suivre son exemple ?

D'accord aussi pour la libération du volant compensateur des sinistrés du gel de l'hiver 1962-1963. Mais pourquoi avoir attendu, pour prendre cette mesure, que nous avons réclamée depuis si longtemps, la fin de la campagne en cours ?

Comment comptez-vous dédommager les sinistrés qui ont déjà apuré la totalité de leur volant compensateur en suivant vos recommandations expresses ?

Sur un autre plan, le crédit agricole doit pouvoir satisfaire au plus tôt les demandes d'emprunts présentées par les sinistrés : trop de dossiers régulièrement constitués sont en souffrance et les sinistrés attendent l'argent qui leur est indispensable pour passer un cap difficile et reconstituer le vignoble.

D'ailleurs, je proteste, une fois de plus — et je ne suis pas le seul — contre l'élévation de 25 p. 100 à 50 p. 100 de la moyenne des pertes servant à déterminer le droit aux avantages consentis par la loi aux victimes des gelées hivernales.

Monsieur le ministre, nous sommes, vous le savez, à un tournant de la viticulture de notre pays. Demain, je l'espère, les vins d'Algérie, du Maroc et de Tunisie ne concurrenceront plus les nôtres.

La viticulture française, qu'on le sache, est prête à prendre la relève de ces vins étrangers. Il est, d'ailleurs, symptomatique de constater que la consommation française a augmenté de un million d'hectolitres en huit mois, malgré une vendange moyenne, au moment même où les vins d'Afrique du Nord entrent moins facilement chez nous qu'autrefois. C'est une victoire, à mon sens, du goût français qui, aux coupages des usines à vin, préfère les vins frais et agréables, savoureux et naturels, vivants et toniques.

**M. Robert-André Vivien.** C'est de la publicité compensée !

**M. Raoul Bayou.** Vous êtes connaisseur, je le reconnais.

**M. Robert-André Vivien.** C'est exact, mais pas grâce à vous !

**M. Raoul Bayou.** Mais attention, monsieur le ministre, aux textes viticoles que vous prenez sans consulter le Parlement et qui n'engagent donc que le Gouvernement.

Quant au décret du 26 mai et à l'organisation de la campagne prochaine, vous savez ce que désire la profession qui vient de s'exprimer par l'intermédiaire de la confédération générale des viticulteurs du Midi, de la fédération des associations viticoles et de l'institut des vins de consommation courante. Leurs propositions concrètes sont raisonnables, qu'il s'agisse du prix de campagne de 636 francs le degré-hectolitre, de son soutien efficace, de la suppression du hors-quantum, de l'organisation du marché, de la défense des sinistrés, de la distillation des vins incomplets de la récolte 1963 sans compensation d'importation de vins étrangers, de la fin de ces importations inutiles et abusives, des contrats de stockage, des primes de relogement, des crédits pour les caves coopératives et les chais de stockage. J'en passe et non des moindres.

J'espère que vous saurez entendre ces voix et que la paix et la prospérité pourront ainsi régner à nouveau sur une viticulture qui, depuis 1958, a subi trop de mauvais coups de la part du pouvoir actuel. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs.)

**M. le président.** La parole est à M. Coste-Floret.

**M. Paul Coste-Floret.** Monsieur le ministre, « le plan de stabilisation est à l'économie française ce que le tuteur est à l'arbre ».

Cette étonnante comparaison végétale a — vous m'en excuserez — suscité chez le juriste que je suis une comparaison plus humaine, celle que l'on peut établir entre le tuteur et le pupille. Je la crois aussi plus exacte car je crains que, dans cette affaire de plan de stabilisation et d'économie française, le tuteur, tout comme pour les hommes, ne soit le personnage puissant devant des pupilles de natures différentes. Il y a des pupilles plus ou moins dociles.

Une décision que je regrette de qualifier d'abusives de la conférence des présidents a essayé de restreindre ce débat aux problèmes industriels. Mais, monsieur le ministre, vous avez donné cet après-midi un excellent exemple à l'Assemblée nationale en parlant d'un problème d'actualité, en traitant ici longuement du prix de la viande, et, par conséquent, en élargissant vous-même le débat aux problèmes agricoles.

Je prendrai donc, moi aussi, comme exemple dans cette discussion, le prix du vin (Sourires) non pour refaire ici un exposé général de politique viticole que je crois tout à fait étranger à ce débat, mais pour montrer comment le plan de stabilisation et la politique qui en découle pèsent lourdement sur cette question.

M. Pompidou, dans l'interview, qui a fait quelque bruit, qu'il a accordée à la revue *Entreprise*, a notamment déclaré : « Le plan de stabilisation n'est pas un mauvais moment à passer. Il n'y a d'autre issue à la stabilisation que la stabilité ».

Oh ! qu'en termes galants ces choses-là sont dites. Mais quand on en arrive à l'exemple concret, et précisément à celui que je prends à cette tribune, on constate que nous sommes très loin de compte. Car on pourrait dire, au contraire, que nous passons un très mauvais moment, que nous ne sommes pas en période de stabilité mais en période de baisse catastrophique des cours et que cette baisse illégale est directement provoquée par la politique de stabilisation. Tels sont les trois points que, très brièvement, je vais me permettre de développer à cette tribune.

Tout d'abord, j'ai dit que nous étions dans un très mauvais moment. Le marché connaît une crise grave, provoquée notamment par d'inadmissibles importations étrangères dans un moment où la nature n'a pas été clémente pour le viticulteur puisque d'abord la gelée et maintenant un mildiou menaçant compromettent sérieusement les perspectives de la prochaine récolte.

Il semble que, devant ces phénomènes naturels, le marché eût dû normalement réagir à la hausse. Or, tout au contraire, il est gravement en baisse. Si l'on considère les dernières cotations des places méridionales, que ce soit à Montpellier le 16 juin ou à Nîmes le 22 juin dernier, on ne peut que le constater.

Vous avez dit cet après-midi, monsieur le ministre, que, pour le prix de la viande, on ne pouvait pas savoir à quoi correspondaient les cotations. Mais vous savez que, pour la viticulture, il existe des commissions de cotation pondérée qui ont été instituées par le Gouvernement et que, par conséquent, nous pouvons nous en rapporter aux chiffres.

Or voici la synthèse des dernières cotations, d'après un journal professionnel en date du 20 juin. On a traité, dans le Midi, des dizaines de milliers d'hectolitres de vin à neuf degrés à trente-six francs l'hectolitre, soit quatre francs le degré-hecto ; des vins de dix degrés à cinquante francs l'hectolitre, soit cinq francs le degré-hecto ; des vins de dix degrés cinq à quatre francs cinquante le degré-hecto.

C'est pourquoi je dis que cette baisse est illégale. Vous savez, en effet, que le prix moyen de la présente campagne a été fixé

à cinq francs soixante-dix le degré hecto, et ce prix n'est pas atteint. Or, il est très curieux de constater qu'il l'était au moment où vous avez mis en œuvre le plan de stabilisation.

Alors, et c'est ma première question : Est-ce que stabilisation veut simplement dire frein à la hausse ? Ou est-ce que stabilisation veut dire aussi frein à la baisse ? Est-ce que la stabilisation — comme je le crois avec le Larousse, avec le Littré — c'est le maintien des cours à un niveau donné ? Ou est-ce que, au contraire, vous admettez que cela signifie qu'on laisse baisser les cours de façon massive ? Il me semble que cette dernière interprétation serait tout à fait contestable.

Or il y a à cette baisse deux raisons principales.

La première, ce sont les importations de vins étrangers que j'ai déjà signalées et sur lesquelles je ne veux pas revenir.

Mais la seconde, c'est le blocage du prix du vin à la consommation, qui est, vous le savez bien, la conséquence directe en ce domaine du plan de stabilisation.

Or vous avez laissé entendre, dans des déclarations récentes, tout comme d'ailleurs M. Pompidou, que ce blocage pourrait être assoupli. Alors je vous demande quand et je vous pose la question suivante : Comment conciliez-vous, pour la campagne prochaine, le relèvement indispensable du prix de campagne de 570 à 636 anciens francs, qu'a réclamé à l'unanimité l'institut des vins de consommation courante, avec le blocage du prix du vin à la consommation ? Cela paraît évidemment absolument inconciliable.

La campagne 1964-1965 verra sans doute l'inauguration et la mise en œuvre d'une nouvelle législation de base de la viticulture. Le décret du 26 mai 1964 en a fixé les bases.

J'ai dit que je ne traiterai pas ici de ce problème qui, lui, n'est pas directement en rapport avec le débat de ce soir, mais il est bien évident qu'en traitant du problème des prix et de leurs rapports avec le plan de stabilisation, nous sommes en plein dans ce débat.

Or M. Pompidou, toujours dans la même interview sur le plan de stabilisation, a déclaré : « Je suis, pour ma part, convaincu que les marges bénéficiaires des entreprises doivent être maintenues à un niveau satisfaisant ».

Cela est excellent, mais est-ce valable pour la viticulture en particulier et pour l'agriculture en général ?

C'est ma seconde question et elle a bien son importance car s'il y a dans l'industrie des marges bénéficiaires qui doivent, dit M. le Premier ministre, et je lui laisse la responsabilité de cette déclaration, être maintenues à un niveau satisfaisant, chacun sait bien que l'agriculture française se débat dans des difficultés considérables. Peut-être faudrait-il alors que le plan de stabilisation assure le maintien des cours agricoles à un niveau légal qui a été fixé par le Gouvernement lui-même.

Nous espérons que ce débat y contribuera. Faute d'avoir abouti à quelque chose il a, tout au moins, dans la séance intime de ce soir, permis d'arriver à la stabilisation de l'auditoire au niveau habituel des questions orales. (Sourires.)

Nous voudrions avoir un résultat au moins aussi important en ce qui concerne la politique économique du Gouvernement. Alors, il faut que vous nous disiez si le plan de stabilisation est valable pour l'agriculture comme il est valable pour l'industrie et si, de même que pour certains tarifs industriels ou pour le prix de la viande dans le domaine agricole, il s'efforce de s'opposer à la hausse, il s'efforcera aussi, afin de garder des marges bénéficiaires, je dirai : décentes, aux agriculteurs de ce pays, de s'opposer à la baisse. Faute de quoi nous dirions que cette stabilisation est à sens unique. Dès lors nous serions bien obligés de conclure que ce n'est plus une stabilisation du tout. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique et du groupe socialiste.)

**M. le président.** La parole est à M. Durbet. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

**M. Marius Durbet.** Monsieur le ministre, mon intervention risque de vous paraître totalement étrangère à ce débat.

On discute du plan de stabilisation. Je vais très rapidement vous parler de zones économiques et d'industrialisation régionale. Ce sont deux plans de votre politique absolument distincts. Mais je crois, l'hypothèse n'est pas absurde, pouvoir découvrir la ligne où ils se recoupent.

Il s'agit de crédits. Là où la sélection s'impose en raison d'une demande globale impossible à satisfaire à moins de provoquer des tensions monétaires redoutables, vous êtes contraint, sous le coup des impératifs du plan de stabilisation, de limiter les crédits et les moyens, vous êtes contraint d'en graduer et d'en orienter l'emploi.

Vous avez donc, à cet effet, établi des zones prioritaires qui bénéficient d'avantages assez diversifiés tandis qu'une certaine partie du territoire se trouve absolument exclue de ces avantages, au demeurant peu enviables, j'en conviens.

Ai-je besoin de rappeler ici les aides accordées aux zones industrialisées ?

Aux interventions de l'Etat sous forme de primes d'équipement, de prêts du fonds de développement, de bonifications d'intérêt, de garanties du Trésor, d'indemnités de décentralisation, d'aide à la réadaptation professionnelle, de réduction des droits de mutation, et j'en passe peut-être, viennent s'ajouter les avantages que peuvent consentir les collectivités locales : exonération totale ou partielle de la patente et facilités matérielles diverses pour l'installation des industries.

C'est sur ces deux derniers points que je veux insister, tout le reste constituant vos moyens propres, dont vous disposez à votre gré pour conduire à bien une politique que j'approuve pleinement.

Mais voilà que vos décrets et circulaires du 21 mai, qui ont paru au *Journal officiel* les 25 et 26 mai, viennent paralyser les municipalités hors zone et les régions du Centre et de l'Est notamment qui sont exclues.

Du point de vue juridique, je ne vais pas contester vos décisions même quand l'article 34 de la Constitution peut paraître en cause. Je crois — je n'ai pas la référence précise en mémoire — que le Parlement vous a délégué tous pouvoirs à cet effet, mais je me permets deux observations et quelques réserves pour l'application trop brutale, à mon avis, que vous faites des droits ainsi consentis.

Passons sur la méthode qui consiste à tailler à coups de crayon sur la carte. Je comprends qu'il soit très difficile de fouiller tous les replis de l'hexagone. A force de rechercher des nuances, on complique toute chose et, finalement, on n'aboutit qu'à la confusion. Mais c'est votre affaire. Bien tailler ? Je souhaite que, demain, il ne faille pas recoudre.

Je reviens à mes deux préoccupations.

La première, monsieur le ministre, est la préoccupation dominante. Elle tient à la situation embarrassante et même irritante que vous faites aux municipalités hors zone qui ont des projets en cours de réalisation.

Voilà des maires qui ont acquis des terrains, qui souvent ont amorcé, au titre de la location-vente, des constructions industrielles, qui ont passé différents accords, et tout est annulé. Parfois même, alors que les organismes prêteurs les avaient accordés, des emprunts de la sorte se volatilisent.

Il restera donc aux administrés à payer la note alors qu'ils sont déjà à court de ressources et à la recherche de nouveaux moyens pour accroître leurs moyens d'existence.

Quant aux maires, eh bien ! monsieur le ministre, on leur brise proprement les reins.

Mon autre souci, secondaire celui-là — croyez cependant qu'il est partagé par de nombreux membres de l'Assemblée — c'est celui du parlementaire de la majorité qui est un peu désarmé devant tant de plaintes et de récriminations.

Je sais que, doté d'une bonne nature et d'une excellente constitution, vous vous remettez vite des malaises de votre majorité parlementaire. Mais il ne faudrait pas en abuser ! Je crois que vous devez réfléchir à ces difficultés qui, je le répète, embarrassent considérablement les parlementaires à court d'arguments devant des maires désarmés.

C'est facile. Je crois qu'il suffirait d'assouplir votre dispositif du 21 mai. Cela ne peut en rien compromettre la réussite de votre plan car les dérogations éventuelles que je sollicite sont au demeurant peu nombreuses. Il suffirait d'autoriser les municipalités à poursuivre les opérations engagées, celles qui sont en cours. Vous pourriez choisir la référence suivante : toute opération sanctionnée par une décision du conseil municipal, dont les dispositions font l'objet d'un dossier sans faille, pourra être poursuivie jusqu'à son terme.

Les désirs des conseils municipaux seraient ainsi comblés et vos difficultés, les nôtres et les leurs surtout, qui sont essentielles, seraient aplanies.

Je ne sais pas si, dans ce débat, mon intervention est à sa place. Si vous en doutez, monsieur le ministre, alors, pardonnez-moi. Je n'ai saisi qu'un prétexte. Je plaide l'urgence. Ce sera mon excuse car nous allons nous séparer pour trois mois de silence. L'affaire me paraît mériter votre intérêt et j'attends les meilleurs résultats de votre réponse. J'ai, au demeurant, l'habitude de vous faire confiance en permanence. Faites-nous, vous aussi, confiance. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.*)

**M. le président.** La parole est à M. Dupont. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. Louis Dupont.** Mesdames, messieurs, mon ami Waldeck Rochet a démontré cet après-midi que le plan de stabilisation traduisait avant tout l'exigence des grands monopoles capitalistes de restreindre la consommation de la population laborieuse et d'accroître les profits, déjà énormes, des grandes sociétés industrielles. Cette appréciation est quotidiennement confirmée par les travailleurs et les autres catégories sociales de la nation.

En effet, le blocage des salaires est un des objectifs essentiels de votre plan, monsieur le ministre. Vous avez cité des chiffres tendant à prouver le contraire. Mais la statistique officielle est loin de correspondre à la réalité des feuilles de paie. Les travailleurs de Micheville, à Villerupt, et ceux qui, dans de nombreuses usines de France, du fait de la réduction des horaires de travail, enregistrent un manque à gagner de 100 à 150 francs par mois, ne partagent pas votre optimisme. A vous entendre, tout irait pour le mieux dans le meilleur des mondes. Mais permettez-moi de vous dire ce qu'est le salaire moyen d'un ouvrier français. Selon la statistique établie par votre ministère et les déclarations des employeurs — état 1024 — le salaire moyen d'un ouvrier à temps complet, chez le même employeur, en 1961, était de 6.840 francs par an, soit 599,70 francs par mois et, pour les ouvrières, de 4.480 francs, soit 373,40 francs par mois. Il n'y a pas de quoi se vanter. Les détenteurs d'un tel pouvoir d'achat ne doivent pas toujours voir la vie en rose.

Mais nous sommes en 1964, direz-vous. Eh bien ! si l'on tient compte, selon le ministère du travail, d'une augmentation de 31,6 p. 100 par rapport à 1961, on arrive à un salaire moyen mensuel de 750 francs pour les hommes et de 491 francs pour les femmes.

En 1964, en France, 50 p. 100 des ouvriers et des ouvrières gagnent moins de 600 francs par mois et 30 p. 100 moins de 500 francs. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes, monsieur le ministre, et sont, pour le peuple, plus éloquentes que vos pourcentages.

Vous avez évoqué également la majoration des traitements des fonctionnaires de l'Etat et des agents des services publics, en oubliant qu'elle s'applique seulement à des rémunérations qui étaient très en retard par rapport à celles du secteur privé. Au demeurant, M. le Premier ministre n'a-t-il pas reconnu qu'il existait un contentieux — pour reprendre son expression — au moins pour l'année 1963 et n'avait-il pas promis de le régler au plus tôt ? Si le pouvoir n'est pas avare de promesses et de déclarations optimistes, ses actes, dans le domaine social, sont loin de correspondre à ses affirmations.

Vous avez aussi parlé des vieux. Mais vous oubliez que plus de deux millions de vieux travailleurs économiquement faibles ne disposent, pour vivre, que d'une allocation journalière de 4 francs 40.

En revanche, les monopoles réalisent des profits sans cesse plus élevés. C'est ce que reconnaît, dans son numéro de septembre dernier, la revue *Entreprise* : « Le bénéfice global des 500 sociétés pourrait vraisemblablement être de l'ordre de 1.000 milliards d'anciens francs, soit un taux annuel de profit brut moyen de 20 p. 100 et une progression des profits, par rapport à 1958, de l'ordre de 70 p. 100 ».

Cet accroissement des profits est dû à la productivité, à la politique des bas salaires et à la longueur de la journée de travail, la France battant, à cet égard, parmi les pays industriels, tous les records.

Je représente un département où domine l'industrie métallurgique. Or, en 1961, la durée du travail, d'après les statistiques, était de 2.022 heures par an pour l'Italie, de 2.078 heures pour l'Allemagne de l'Ouest et de 2.259 heures pour la France. La quatrième semaine de congé, obtenue grâce aux grèves de mars 1963, ne ramène pas encore les travailleurs français au niveau européen en ce qui concerne la durée du travail.

Ainsi, le retour aux quarante heures sans diminution des salaires s'inscrit comme une nécessité humaine et s'inscrira bientôt comme une nécessité économique et sociale.

Dans l'enfer des hauts fourneaux des aciéries et des laminaires, il est anormal, monsieur le ministre, de travailler plus de quarante heures par semaine pour vivre dignement.

Que dire alors des vieux ouvriers sidérurgistes, contraints de travailler jusqu'à soixante-cinq ans pour bénéficier d'une retraite insuffisante ? Les trois quarts d'entre eux ne vivent pas jusqu'à cet âge ; épuisés, usés jusqu'à la corde, ils meurent après une vie de labeur sans avoir pu profiter d'une retraite mille fois méritée.

Dans ce domaine aussi la France est en retard par rapport aux pays industriels comme l'Italie, la Belgique, le Luxembourg.

Le syndicat des métaux de Neuves-Maisons a déjà saisi M. le ministre du travail de statistiques prouvant que 76 p. 100 des ouvriers de cette usine mouraient avant l'âge de la retraite. Mais toutes les entreprises sidérurgiques accusent un taux de mortalité identique.

Aussi, j'ose espérer que le Gouvernement n'interdira pas l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale de la proposition de loi, que j'ai eu l'honneur de déposer, tendant à fixer l'âge de la retraite à soixante ans pour les sidérurgistes.

Dans un pays comme le nôtre, il devrait faire bon vivre si l'on travaillait et produisait pour satisfaire les besoins grandissants de toutes les couches laborieuses, de tous les créateurs de richesses. Malheureusement, nous subissons la dictature des capitalistes, qui ne s'embarrassent pas, eux, de sentiment ni d'humanité.

Sachez, monsieur le ministre, que notre population vérifie jour après jour la malfaisance de votre politique dans tous les domaines.

Votre plan de fausse stabilisation est approuvé par les grandes sociétés, par les banques, puisque ce sont les masses laborieuses qui en sont victimes et qui payent. Mais le coup de tonnerre de Longwy reflète un immense mécontentement et un désir de changement. Nul doute que les républicains tireront toutes les conséquences de cette victoire et s'uniront pour imposer les changements que souhaitent de plus en plus nos concitoyens. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. Charvet.

M. Joseph Charvet. Monsieur le ministre, les déclarations que vous avez faites cet après-midi, confirmant vos propos antérieurs et ceux de M. le Premier ministre, ont au moins le mérite de la clarté et de la loyauté.

Le plan de stabilisation, avez-vous dit, est le préalable de la stabilité, il n'en est qu'une étape, il en est le tuteur. Acceptons-en l'augure. En somme, les moyens classiques et la rigueur employés sont provisoires mais je crains que ce provisoire ne dure aussi longtemps que vos efforts pour combattre les véritables causes de l'inflation n'auront pas connu le plein succès. Alors, mais alors seulement, vous pourrez lever les barrières et notre économie voguera sur les eaux de la stabilité. L'ampleur du budget de 1965, ses orientations, ses économies sur certains chapitres ainsi que l'étude du V<sup>e</sup> plan nous indiqueront plus précisément, je suppose, les moyens à mettre en œuvre pour parvenir rapidement à une expansion mesurée dans une stabilité garantie, selon une des excellentes formules que vous avez employées lors d'une de vos récentes et, comme de coutume, brillantes interventions.

Car l'économie nécessite, pour s'épanouir, équilibre et confiance, et non pas la contrainte. Le plan de stabilisation doit être, à notre monnaie et à notre économie, ce qu'est le garrot qui juggle brutalement l'hémorragie d'un blessé. Mais l'abus du garrot provoque la gangrène, tout aussi mortelle que l'hémorragie elle-même. Si vraiment le plan de stabilisation nous conduit à la stabilité, il sera le garrot salutaire, mais provisoire, car l'économie française ne se relèverait pas de cette situation prolongée.

Telle est ma première observation.

La seconde porte sur le déséquilibre de certaines économies au regard du plan de stabilisation, et je fais allusion, vous vous en doutez, monsieur le ministre, à l'économie agricole. Vous n'en n'avez pas fait état dans votre exposé. C'est pourquoi ma curiosité, comme, j'imagine, celle des agriculteurs, est aiguisée ; car, s'ils ne représentent que 10 p. 100 de l'économie nationale, ils représentent tout de même 20 p. 100 de la population française.

Soucieux de réaliser plutôt une politique alimentaire qu'une véritable politique agricole, vous avez figé les prix avant de les avoir rajustés.

Ce faisant, vous avez placé les agriculteurs dans une position très inconfortable, voire insupportable à certains égards. Je voudrais démontrer brièvement que le blocage des prix agricoles, par référence au plan de stabilisation, constitue à leur encontre un manque d'équité, une erreur, une imprudence, et qu'il n'est pas conforme aux textes en vigueur.

C'est un manque d'équité, en effet, à l'égard des agriculteurs, qui sont toujours à la recherche de la parité qui leur est garantie par l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 5 août 1960. Les chiffres sont éloquentes, et vous les connaissez mieux que moi, monsieur le ministre.

Par rapport à l'indice 100 en 1948, année qui pourrait être considérée comme celle de la parité, les prix agricoles étaient en 1963 à l'indice 210 et les prix des produits industriels nécessaires aux exploitations agricoles à l'indice 316.

Plus près de nous, la moyenne des prix constatés au cours du premier trimestre de 1958 par rapport au premier trimestre de 1963 fait ressortir une augmentation de 15 p. 100 des prix agricoles à la production, de 19 p. 100 des prix des produits industriels indispensables à l'agriculture, de 24 p. 100 des prix de détail d'ensemble et de 40 p. 100 des salaires.

On m'objectera que le volume de la production a partiellement compensé l'insuffisance des prix. Mais cet accroissement coûte cher et n'a pas été obtenu sans difficulté.

On investit beaucoup dans l'agriculture. Comme dans toutes les entreprises, il faut renouveler et moderniser le matériel. C'est d'ailleurs pourquoi l'Assemblée nationale avait, en 1957, indexé les principaux produits agricoles afin que l'agriculteur ne soit pas victime de ses propres efforts d'expansion, de stockage et de commercialisation.

Or les prix actuels, qui sont bloqués, ne permettent pas un amortissement raisonnable.

A la veille de l'application du plan de stabilisation, les prix de certains produits industriels ont brusquement augmenté.

C'est ainsi que le prix de la ficelle lieuse, de plus en plus utilisée en agriculture, a augmenté de 15 p. 100 au printemps de 1963. Or, dans le même temps, le Gouvernement a exercé une pression sur les prix des principaux produits agricoles, lait, blé, viande, interdisant non seulement qu'ils évoluent par rapport au coût de production, mais aussi qu'ils combleront le retard accumulé depuis 1948.

A partir de septembre 1963, les demandes de rajustement de prix présentées et justifiées par les professionnels se sont heurtées à une fin de non-recevoir du fait du plan de stabilisation. Le Gouvernement a ainsi cristallisé des positions intenable. Il ne doit donc pas s'étonner des réactions jusqu'alors contenues, en raison de l'urgence des travaux saisonniers, par les dirigeants du syndicalisme, mais qui risqueraient de s'exacerber à l'automne.

En bref, le revenu moyen des agriculteurs a, en 1963, baissé de 3 p. 100 tandis que celui des autres catégories progressait de 4 p. 100. La distorsion s'accroît.

C'est dans le domaine des productions animales que le blocage des prix est le plus sensible, singulièrement en ce qui concerne la production laitière. Au printemps de 1963, il a fallu déjà des pressions syndicales, toujours regrettables, pour que le Gouvernement accepte de porter de 35 centimes 20 à 37 centimes 20 le prix du litre de lait. A ce moment, le Gouvernement promet de reconsidérer la situation en octobre. Mais, entre-temps, le plan de stabilisation intervient.

Entre avril et septembre 1963, le coût de production du lait augmenta de 3,6 p. 100. Aujourd'hui, cette augmentation est de 6 p. 100. Malgré cela le Gouvernement refuse tout rajustement d'automne.

Mais M. le ministre de l'agriculture écrit aux professionnels, le 3 octobre 1963 : « Lors du rendez-vous annuel pour la fixation du prix du lait, il sera tenu compte de tous les éléments le composant ».

Le rendez-vous annuel étant fixé au 1<sup>er</sup> avril, on conviendra que c'est une date fort mauvaise, qui permet toutes les facéties.

Non seulement le Gouvernement refuse toute augmentation, mais, au cours des discussions de Bruxelles, il a fallu quelque peu baisser le prix plancher du lait pour que la France ne soit pas écartée de la communauté des Six.

C'est ainsi que les prix du lait s'évaluent de la façon suivante entre les six partenaires : les paysans italiens perçoivent 48 centimes 65, les Luxembourgeois 44 centimes 87, les Allemands 43 centimes 49, les Belges 43 centimes, les Hollandais 40 centimes et les Français tiennent la lanterne rouge avec 37 centimes 20.

M. le ministre de l'agriculture, récemment à Bruxelles, déplorait l'immobilisme des Allemands qui défendaient d'arracher pied les prix des denrées de leurs agriculteurs. J'imagine que les paysans allemands doivent se réjouir de cet immobilisme qui les maintient au plafond alors que les paysans français sont obstinément rivés au plancher. Le Gouvernement français aurait pu faire le geste qu'attendaient les agriculteurs sans perturber sensiblement le marché de détail au niveau des consommateurs. Mis à part le prix du lait de consommation dans les grands centres, le relèvement du prix de référence du lait n'avait pas d'incidence sur les produits transformés, beurres et fromages. Ceux-ci, en effet, trouvent sur le marché libre une rentabilité qui permet, dans la plupart des cas — pour des produits de qualité, ce qui est normal — de rémunérer les producteurs à un taux supérieur au taux de référence, grâce, d'ailleurs, à l'action concurrentielle des coopératives qui ristournent à leurs sociétaires les plus-values provenant du marché.

Mais cela ne doit pas être un argument contre le rajustement des prix. Si l'on a créé des coopératives, c'est pour majorer la valeur, toujours insuffisante, de la production.

Le fait de relever le prix de référence au niveau souhaité aurait en somme deux conséquences : l'une indirecte, en obligeant le Gouvernement à relever parallèlement le seuil des interventions en cas de stockage et d'exportation ; l'autre, plus directe, en l'obligeant à augmenter le prix du lait de consommation.

Or, le relèvement de 10 p. 100 du prix du lait à la production, qui le porterait à 41 centimes, procure une majoration de 2 p. 100 du revenu brut agricole, qui n'est pas négligeable, de 0,3 p. 100 sur l'indice des 179 articles, et de 0,4 p. 100 sur l'indice des 259 articles. Voilà qui ne compromettrait vraiment pas le plan de stabilisation.

Cette énumération de chiffres est bien fastidieuse, mais elle était indispensable à ma démonstration. Ma conclusion est qu'il faut relever le prix du lait de toute urgence, singulièrement du lait de consommation, faute de quoi on risque une désaffectation des producteurs et des difficultés d'approvisionnement des grands centres.

Où, ce serait une erreur de ne pas encourager les productions animales, qui sont par définition plus contraignantes et plus coûteuses que les autres, mais qui, exigeant plus de main-d'œuvre,

contribueraient, si elles étaient attractives, à contenir l'exode rural, si onéreux, qui a atteint 15 p. 100 de la population agricole au cours des huit dernières années.

La courbe de la production du lait en Europe ne marque pas une progression suffisante par rapport à la consommation, contrairement à tous les pronostics. La tenue du marché des produits transformés en est d'ailleurs le témoignage.

En 1963, année laitière, la production mondiale a marqué un fléchissement. On peut penser que d'ici à dix ans la progression française sera nulle ou presque.

En refusant aujourd'hui une politique de prix agricoles, vous préparez, monsieur le ministre, des lendemains difficiles pour le consommateur. L'exemple de la viande en témoigne.

Or, lait et viande sont intimement liés. Plus de 60 p. 100 des animaux abattus proviennent du cheptel laitier. Peser sur le prix du lait, c'est hypothéquer à échéance la production de la viande. C'est en tout cas condamner le consommateur à acheter demain de la viande très chère.

C'est pourquoi votre politique de bas prix agricoles constitue, je le disais tout à l'heure, à la fois une injustice et une imprudence. Elle condamne l'expansion pourtant nécessaire aux entreprises agricoles, comme à toutes les autres.

Au demeurant, l'incidence des prix à la production, en général, ne retient pas intégralement au niveau du consommateur. Certes, il faut pour cela accentuer les efforts d'organisation des marchés, efforts qui ne sont d'ailleurs aujourd'hui pas négligeables, et ce à l'instigation, il faut en convenir, du Gouvernement.

Mais il faut aussi, même à l'intérieur du plan de stabilisation, admettre l'évolution de certains prix. N'avez-vous pas été amené, monsieur le ministre, à consentir déjà de très nombreuses dérogations à votre plan. Les marchés d'Etat et des collectivités locales contiennent tous des clauses de révision de prix ; il s'agit, en fait, d'une indexation. Les maires qui siègent ici en savent quelque chose, eux qui sont victimes de tant d'augmentations : 20 p. 100 dans le bâtiment ; hausse de certains services des P. T. T., hausses des primes d'assurance automobiles, etc. Quant à l'assurance-maladie, elle coûte cette année 22 p. 100 de plus aux agriculteurs. Comment pouvez-vous alors prétendre endiguer longtemps encore et seulement les prix agricoles ?

Je conclurai en disant que le refus de faire évoluer les prix agricoles n'est pas conforme aux textes actuels. Faut-il invoquer la loi d'orientation agricole, la loi complémentaire, le traité de Rome ? Partout, nous retrouvons le même esprit du législateur : parité, niveau de vie, coût de production, participation à l'expansion.

En juillet 1960, M. Michel Debré, alors Premier ministre, déclarait devant l'Assemblée nationale : « L'agriculture doit être rentable. On nous a demandé de déterminer comment seraient, à l'avenir, fixés les prix agricoles. A ce sujet deux garanties apparaissent : d'une part, la hausse des produits achetés par l'agriculture ; d'autre part, l'évolution comparée de son revenu par rapport au revenu national. »

En fixant à des niveaux trop bas les prix agricoles, et notamment les prix du lait et de la viande, vous engagez les agriculteurs sur une mauvaise voie dont ils font déjà et feront encore davantage les frais mais dont l'économie nationale tout entière se ressentira.

Je crains, monsieur le ministre, que, finalement, ce ne soient pas des considérations techniques ou comptables qui guident le Gouvernement dans sa politique des prix agricoles, mais bien davantage de pures considérations d'ordre politique.

Pour réussir votre plan de stabilisation, les agriculteurs, fantassins de notre économie nationale, sont à nouveau mobilisés. En pesant sur leurs prix, vous accélérez le départ d'un plus grand nombre d'entre eux et vous détendez un peu le suremploi de l'industrie. D'autre part, en diminuant ainsi leur pouvoir d'achat, ils restent des sous-développés économiques qui pèsent moins sur la demande.

Si, par malheur, l'expansion industrielle réduisait son taux de croissance, vous auriez alors contribué à créer une situation bien périlleuse.

Depuis cinq ans, à l'instigation des professionnels et, plus souvent encore, du Gouvernement auquel je rends hommage, le Parlement a beaucoup légiféré en matière agricole. Hier soir encore, l'économie contractuelle a été codifiée et cela est bien.

Mais il ne faudrait pas aller plus loin sans appliquer les textes dans leur lettre et dans leur esprit. Or les prix figurent dans l'esprit et dans la lettre de tous les textes, tout autant que les structures. Il semble d'ailleurs que les services de la rue de Varenne interprètent volontiers les textes. On laisse ce qui gêne, tels les prix, pour accentuer l'emprise de l'Etat sur les agriculteurs. Ce n'est pas du tout conforme à la pensée du législateur.

En 1957, l'indexation avait permis que les prix ressortissent vraiment à la loi et « collent » à l'économie. Depuis 1958, ils résultaient d'interprétations gouvernementales. Désormais ils semblent être du domaine réservé.

Le Parlement ne saurait, en tout état de cause, s'en désintéresser. C'est pourquoi, monsieur le ministre, nous attendons avec intérêt le rapport du ministre de l'agriculture, prévu par l'article 6 de la loi du 5 août 1960.

A l'aide de ce rapport que le législateur a voulu très complet, sur l'exécution du plan de production agricole et de commercialisation, donc des prix, nous pourrions, je l'espère, reprendre cette discussion au cours de notre session d'automne. L'étude du budget nous laissera bien les quelques heures nécessaires à ce débat, cela en vaudra la peine. A moins que, d'ici là, monsieur le ministre, le Gouvernement n'ait consenti les rajustements qui s'imposent. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants.)

**M. le président.** La parole est à M. Duffaut.

**M. Henri Duffaut,** Mesdames, messieurs, mon intervention sera très brève, car je ne voudrais pas abuser une seconde fois de votre attention. Mais j'ai quelques rectifications à apporter et à prendre la parole au nom des 44 p. 100 d'insatisfaits puisque, aussi bien, M. le ministre a annexé les abstentionnistes ce qui, dans certaines circonstances, est évidemment très favorable.

Au cours de votre exposé, monsieur le ministre, vous avez bien voulu rappeler que vous n'avez pas créé d'impôts nouveaux, bien que je considère personnellement l'application du barème de surtaxe progressive comme une fiscalité supplémentaire.

Vous avez ajouté que personne n'avait mis en doute le ralentissement de la hausse des prix et que cela n'aurait d'ailleurs pas été très aimable à l'égard des statisticiens qui fixent le niveau des indices. Mais je voudrais exprimer mon scepticisme à l'égard d'indices qui ne souffrent aucune modification lorsque tous les tarifs postaux, sauf deux, sont majorés de 20 à 70 p. 100.

J'évoquerai également d'autres aspects de la stabilité des prix en citant l'exemple de ces régies communales qui, en principe, sont équilibrées, dont les prix de vente sont bloqués et dont les prix de revient augmentant doivent être couverts par des ressources fiscales nouvelles, c'est-à-dire, en définitive, par une réduction du pouvoir d'achat des salariés, des travailleurs.

J'évoquerai aussi le problème des journées d'hôpital dont le prix a été majoré de 10 à 20 p. 100 au début de cette année — majoration que ne peut d'ailleurs pas non plus s'inscrire dans le cadre d'un plan de stabilisation — et qui est couvert également par des ressources fiscales, c'est-à-dire, en définitive, par une réduction du pouvoir d'achat.

Quant aux Français qui vont partir en vacances dans quelques semaines ou même dans quelques jours, je serais heureux de savoir que les prix des restaurants qu'ils fréquenteront, les prix de leur pension ou de leur appartement n'aient subi aucune modification par rapport à l'année précédente.

**M. Marcel Antoniaz.** Je vous en donne l'assurance.

**M. Henri Duffaut.** Et je vous en remercie.

D'autre part, monsieur le ministre, vous n'avez pas mis en doute que ce ralentissement de la hausse des prix soit le résultat de mesures autoritaires et que les prix exploseraient si la taxation disparaissait, car les prix de revient n'ont pas été stabilisés et ne cessent de s'accroître.

Personne ne peut contester le ralentissement des investissements. Personne n'a contesté la stagnation de la production des biens d'équipement.

Vous avez posé trois questions. Première question : Fallait-il lancer le plan de stabilisation ? Je vous répondrai par une autre question : Qui avait la responsabilité de l'économie depuis six ans et pourquoi fallait-il lancer un plan de stabilisation ?

Deuxième question : le plan de stabilisation a-t-il atteint ses objectifs ? Vous auriez tendance à répondre par l'affirmative. Mais s'il les avait atteints complètement et totalement, il serait devenu inutile. A ce sujet, vous m'avez renvoyé au *Journal officiel* pour tenter de me mettre en contradiction avec les propos que j'aurais tenus il y a quelques mois.

Puis vous m'avez reproché d'avoir prévu des hausses de prix. En fait, j'ai dit que tant que les prix de revient ne seraient pas réduits et continueraient d'augmenter, il serait difficile de maintenir les prix de détail. J'ai ajouté que votre politique malthusienne impliquait une relance des prix et je persiste à croire que nous serons en état de relance des prix tant que leur équilibre sera un équilibre forcé et non pas un équilibre naturel.

Vous m'avez également reproché d'avoir prétendu que les évaluations de vos recettes étaient tirées. Je confirme qu'elles le sont car, en proportion, elles sont bien plus faibles que celles des années précédentes.

En outre, vous m'accusez de ne pas avoir prévu au mois d'octobre qu'en mars vous augmenteriez de 50 à 100 p. 100 tous les impôts des commerçants imposés au forfait, des artisans et des personnes exerçant des professions libérales. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. Valéry Giscard d'Estaing**, ministre des finances et des affaires économiques. Me permettez-vous une interruption ?

**M. Henri Duffaut**. Certainement.

**M. le président**. La parole est à M. le ministre des finances avec l'autorisation de l'orateur.

**M. le ministre des finances et des affaires économiques**. Je comprends que vous ayez voulu procurer un instant de délassement à l'Assemblée nationale.

Par votre origine, vous avez une compétence fiscale qui ne peut être mise en doute par personne, en tout cas pas par le ministre des finances, chef de l'administration à laquelle vous appartenez. Or vous savez parfaitement que les forfaits qui ont été fixés fin février début mars 1964 n'ont encore donné lieu à aucun recouvrement. Tous ceux qui siègent sur ces bancs et qui n'ont pas forcément une compétence fiscale particulière peuvent parfaitement le vérifier.

C'est donc un argument de mauvaise foi que d'indiquer que c'est à propos de la fixation de ces forfaits que nous aurions enregistré des plus-values qui sont déjà encaissées.

**M. Henri Duffaut**. Je crois qu'il est nécessaire de préciser ma pensée.

D'abord je répondrai en ce qui concerne les impositions des contribuables forfaitaires en disant, et je regrette que vous soyez mal informé, quelles sont déjà mises en recouvrement.

**M. le ministre des finances**. Mais pas encaissées.

**M. Henri Duffaut**. C'est une question de perception.

D'autre part nous connaissons exactement le montant des plus-values au 31 décembre ; ce n'est qu'à ce moment que nous pourrions l'apprécier par rapport aux exercices précédents. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Vous m'avez reproché d'avoir prétendu que le boni des allocations familiales ne permettrait pas d'augmenter cette année ces allocations. Or vous augmentez bien les salaires des cheminots et je ne vous en fais pas grief ; mais il n'empêche que la situation de la S. N. C. F. est déficitaire et il n'est pas dit d'ailleurs que la situation du budget social ne soit pas encore plus déficitaire. Ce qui m'aurait davantage intéressé, c'est d'apprendre que la situation de ce budget social est extrêmement prospère.

D'ailleurs, cette affirmation je l'avais émise après M. le Premier ministre lui-même, qui avait rappelé l'impossibilité de tout prélèvement sur le boni des allocations familiales, de telle sorte que si vous avez donné cet après-midi un démenti à quelqu'un, ce n'est pas à moi-même mais à M. le Premier ministre.

Vous avez posé également la question de savoir si le plan avait freiné l'expansion et vous avez répondu non. Mais j'ai pu enregistrer, et beaucoup de mes collègues ont pu le faire, que de nombreuses entreprises ont réduit leurs heures de travail, que certaines industries connaissent une réduction d'activité sensible, et j'en prends à témoin l'industrie automobile, dont nous avons connu les statistiques pour ce dernier mois.

Quant aux résultats du commerce extérieur, vous avez bien voulu sur ce point me donner un satisfecit, mais je note que dans votre exposé de plus d'une heure cet après-midi il n'y a eu à peu près qu'une phrase à ce sujet.

Et puisque vous m'avez renvoyé au *Journal officiel* j'ai eu la curiosité de lire non pas seulement la page 5300, mais comme j'avais quelques loisirs, également la page 5299. J'ai pu y lire de votre bouche la phrase suivante concernant le commerce extérieur. « Nous avons eu pendant le premier semestre de l'année... une certaine détérioration semblait-il croissante. Or, depuis trois mois nous connaissons au contraire une tendance qui est à mon avis plus favorable ». « La détérioration de la balance commerciale française a fait place à une première amélioration. Je ne dis pas que cette amélioration soit encore suffisante, mais nous sommes, en fait, à l'équilibre ».

En tout état de cause, si je m'étais trompé, nous serions donc encore à égalité, nous aurions fait match nul. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Je ne voudrais pas terminer sur ces quelques critiques, mais je voudrais au contraire vous adresser quelques compliments mêlés peut-être à quelques épines, mais les roses en ont bien.

Je vous félicite d'avoir fait, en 1964, une découverte, celle du problème de la viande. Je vous félicite d'avoir banni une fois de plus tout esprit de polémique en opposant les gouvernements qui se sont succédé depuis 1958 à ceux qui ont gouverné la France de 1920 à 1958. Et pourtant, parmi les ministres de ces gouvernements je relève des noms comme ceux de M. de

Lasteyrie et de M. Piétri dont je ne peux pas dire qu'ils étaient d'ardents socialistes et dont il faut bien reconnaître qu'ils avaient beaucoup de similitude avec vous puisque l'un et l'autre étaient inspecteurs des finances et également polytechniciens.

Mais en poussant l'esprit polémique plus loin je dirai que si nous nous trouvons dans une situation économique grave nous le devons au fait que les effets de la dévaluation qui a été pratiquée il y a quelques années sont aujourd'hui effacés.

Ma conclusion sera pour vous féliciter d'avoir découvert les horizons nouveaux 1965-1970 et d'avoir confirmé qu'ils contiennent les promesses les plus favorables. En ce qui concerne ces horizons de 1965 et de 1970, pour des motifs un peu différents, ma conclusion sera exactement la même. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. le président**. La parole est à M. Mondon.

**M. Raymond Mondon**. Mes chers collègues, il est toujours délicat pour un membre de la majorité d'intervenir dans un tel débat.

En effet, si l'on chante les louanges du Gouvernement, et en particulier du ministre des finances, on peut craindre d'être taxé d'« inconditionnel ». Si au contraire l'on critique son action, on ne manquera pas de dire que la majorité se fissure, que certains prennent leurs distances et préparent l'avenir.

Et pourtant, comme dans toute œuvre humaine, il y a dans l'action du Gouvernement des résultats positifs et il y a également des observations, voire des critiques à formuler et à présenter.

Les résultats positifs, vous les avez donnés, monsieur le ministre, depuis un certain nombre de mois, par des conférences à la radio, par des conférences de presse et encore cet après-midi avec une vue beaucoup plus générale sur l'avenir.

Certes on pourra dire que le Gouvernement chante ses propres louanges et que c'est facile. Tout de même nous avons entendu cet après-midi, d'un orateur particulièrement qualifié de l'opposition, des phrases qui ne contestaient pas que la stabilisation était maintenant un fait reconnu. On peut, bien entendu, émettre des critiques, faire des bons mots sur telle ou telle augmentation qui peut encore intervenir dans certains secteurs, mais je vais me permettre de citer deux auteurs qui ne peuvent pas être considérés comme étant particulièrement des adeptes du Gouvernement.

Je lis dans un important journal du matin d'il y a deux mois, sous la signature de M. Raymond Aron : « En ce qui concerne la France — il s'agissait dans l'article que je cite des problèmes européens de la stabilisation dans le cadre de l'Europe — les dernières données, en particulier l'analyse de l'institut national de la statistique en février 1964, sont encourageantes. Pour nous en tenir à l'essentiel, la hausse des prix s'est ralentie ».

A peu près à la même époque, une personnalité européenne économique éminente disait : « L'action menée en France et aux Pays-Bas paraît avoir écarté les risques d'une inflation aiguë se poursuivant au-delà de la période actuelle ».

Cette déclaration émane de M. Marjolin, vice-président de la Communauté économique européenne. Sans vouloir polémiquer avec le parti socialiste ni avec vous-même, cher monsieur Duffaut, et en rendant hommage aux qualités que nous connaissons bien de M. Marjolin, je n'oublie pas que ce dernier fut candidat socialiste S. F. I. O. aux élections législatives de novembre 1962 dans le département de l'Allier. Une telle déclaration de sa part — et nous l'en remercions — peut être considérée comme objective et est particulièrement intéressante pour apprécier l'action du Gouvernement.

On pourra peut-être m'objecter — on n'a d'ailleurs pas manqué de le faire déjà — que tout cela est sans doute très bien mais a été accompli au détriment de l'expansion, que les slogans du ministre des finances : stabilité assurée, expansion garantie, sont des mots, et que l'on a plus ou moins brisé l'expansion. Nous l'avions bien prévu, me dira-t-on, nous avons laissé faire la stabilisation, mais nous avions prévu qu'on n'y parviendrait pas et qu'il y aurait du chômage.

Je me souviens de ces déclarations, soit à la tribune de l'Assemblée, l'année dernière, soit dans la presse d'opposition. Or, les récentes statistiques de l'emploi, publiées à la fin du mois de mai de cette année sont particulièrement éloquentes. Malgré 300.000 emplois actifs en plus en 1963, les offres d'emploi non satisfaites sont toujours à peu près aussi nombreuses.

M. Raymond Aron lui-même, toujours dans ce même article du mois d'avril du *Figaro*, écrivait : « L'expansion industrielle s'est poursuivie. Le déficit de la balance commerciale » — dont parlait encore M. le ministre des finances cet après-midi — « ne s'est pas aggravé ».

Or, mes chers collègues, si nous nous reportons aux périodes de 1956-1957 où le déficit de la balance commerciale était important au point de devenir catastrophique aux premiers mois de 1958, on constatait en même temps une dure et cruelle inflation,

Alors, je demande à nos collègues qui adressent aujourd'hui des critiques au Gouvernement d'avoir un peu de mémoire et de se reporter à ces années qui ne sont pas tellement éloignées. J'en appelle au témoignage des parlementaires de 1956-1957 qui sont encore parmi nous.

Certes, il faut être objectif et reconnaître que l'évolution des techniques et de l'économie moderne provoque, dans certains secteurs économiques ou géographiques de notre pays des difficultés, mais les directives européennes apportent à notre Gouvernement des arguments supplémentaires en démontrant que ces difficultés ne sont pas constatées uniquement en France.

Cette nécessité de la stabilisation sur le plan intérieur, comme je viens de le souligner en citant M. Marjolin, est d'ailleurs reconnue comme indispensable sur le plan européen. Comment pourrions-nous assurer le progrès du Marché commun et atteindre son stade définitif fin 1970 si nous n'assurons pas cette stabilisation dans toute l'Europe des Six ? Et comment — je pose la question à ceux qui, comme moi, ont approuvé le traité instituant le Marché commun en juin 1957, il y a exactement sept ans — aurions-nous pu permettre l'application des dispositions de ce traité en 1958 et 1959, si dès cette époque, le Gouvernement présidé par le général de Gaulle et dans lequel M. Antoine Pinay était ministre des finances alors que vous étiez déjà, monsieur le ministre, secrétaire d'Etat aux finances, n'avait pas accompli certaines réformes financières, peut-être difficiles à appliquer mais absolument indispensables ?

Au cours de ces dernières années, on a beaucoup vanté les mérites de l'Italie en répétant : « Regardez l'expansion de l'économie italienne ! C'est une merveille. Ce pays qui était très en retard sur la France, qui avait connu des difficultés résultant de la guerre et de l'après-guerre plus graves encore que les nôtres, enregistre une expansion plus importante que l'expansion française. »

Où en sont aujourd'hui nos amis italiens du Marché commun ? Le gouvernement de M. Moro n'a appliqué qu'après nous, à la fin de 1963 ou au début de cette année, des mesures de stabilisation qu'au demeurant M. Marjolin juge insuffisantes. M. Nenni, lui-même, qui maintenant participe au gouvernement italien, s'inquiète d'un blocage éventuel des salaires. Et pourtant il s'agit d'un ministère de centre gauche qu'on appelle là-bas « apertura a sinistra ». Si nous avions en France un gouvernement analogue, il serait composé de membres du parti socialiste, du rassemblement démocratique, peut-être de certains collègues du centre démocratique. Mènerait-il la même politique que M. Moro, M. Nenni et M. Saragat en Italie ? La question mérite d'être posée. Puisque nous sommes des Européens il nous faut savoir, comme le déclarait M. le ministre des finances cet après-midi, la politique qui est menée non seulement dans un pays, mais dans le cadre de l'Europe des Six. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants.)

D'ailleurs, M. Marjolin le disait récemment, « notre premier objectif, dans le cadre européen, est d'arrêter la fièvre. Ensuite, ajoutait-il, nous pourrions établir un programme de quelques années où sera réservée une large part aux investissements publics ».

Voilà des paroles de sagesse que tous ceux qui ont contribué à l'édification du Marché commun doivent et peuvent approuver.

Et pourtant, monsieur le ministre, nous sommes convaincus de la nécessité de poursuivre l'expansion tout en appliquant le plan de stabilisation. Après avoir cité M. Raymond Aron et M. Marjolin, je rappellerai, monsieur le ministre, votre intervention du 17 octobre dernier à cette même tribune. « Si je voulais résumer notre diagnostic, déclariez-vous, je dirais qu'il faut que la France s'habitue désormais à vivre avec une jeunesse, une monnaie et sans frontières, alors que depuis trente ans elle a en fait vécu sans jeunesse, sans monnaie et à l'abri des frontières. »

Nous souscrivons entièrement à ces propos. Mais, monsieur le ministre, vous le savez comme moi — notre jeunesse n'est pas si lointaine — la jeunesse actuelle est exigeante, elle veut mieux vivre et les générations précédentes l'approuvent. Il nous appartient certes de lui faire prendre une claire conscience des impératifs économiques et financiers qui s'imposent actuellement à la France et à l'Europe, mais nous devons nous-mêmes satisfaire d'impérieux besoins sociaux et culturels. Je veux parler des problèmes du logement, de l'école et aussi des routes.

Nous n'ignorons pas la « surchauffe » qui existe dans le bâtiment. Mais s'est-on suffisamment efforcé d'appliquer des procédés industriels permettant de construire plus rapidement des écoles et des lycées ? A-t-on également réalisé dans les centres de formation professionnelle tout ce qui était indispensable pour la formation de spécialistes ?

J'en viens au problème du crédit. Vous êtes intervenu — et nous l'avons fort bien compris — pour encadrer, pour freiner le crédit qui, en 1963, était en augmentation de 18 p. 100

par rapport à 1962, et pour ramener cet accroissement à 10 ou 12 p. 100. Mais des entreprises sérieuses peuvent connaître des difficultés, surtout si l'Etat ne fait pas face en temps voulu à ses engagements s'agissant des travaux exécutés pour son compte. Il y a là un problème important, notamment dans le domaine de l'éducation nationale, sur lequel je me permets d'insister au nom de nombreux collègues, sans toutefois citer des exemples, car tous les maires et présidents de conseils généraux qui siègent sur ces bancs pourraient, comme moi, en évoquer.

**M. Robert-André Vivien.** Très bien !

**M. Raymond Mondon.** J'ai parlé tout à l'heure des routes. Si une certaine surchauffe se manifeste dans le bâtiment, en revanche dans le domaine des routes et en particulier dans la construction des autoroutes, nous sommes nombreux à penser que nous pourrions dépasser le chiffre de 150 à 175 kilomètres d'autoroutes par an et atteindre 250 kilomètres.

Nous constatons en effet — les représentants des départements alsaciens confirmeront mon propos — que des entreprises importantes de notre région frontalière construisent des autoroutes dans le duché de Bade, en Sarre, dans l'Etat rhéno-palatin alors qu'elles pourraient mettre leurs ouvriers et leur outillage moderne à la disposition des ponts et chaussées et du ministre des travaux publics français.

Telles sont, sobremment mais clairement formulées, les observations que je tenais à présenter sur quelques problèmes qui requièrent actuellement l'attention de tous les Français.

Comme le Gouvernement, nous souhaitons, monsieur le ministre, la réussite de votre plan de stabilisation que nous ne pouvons qu'approuver. Mais il ne faudrait pas qu'il compromette le plan de développement économique et social.

Et puisqu'on a beaucoup parlé aujourd'hui de la revue *Entreprise*, je rappellerai que M. le Premier ministre évoquait l'autre jour des feux clignotants. Nous acceptons ces feux clignotants dans l'exécution du IV<sup>e</sup> plan et dans deux ans du V<sup>e</sup> plan. Mais il ne faudrait pas, pour continuer l'image de M. le Premier ministre, que ces feux clignotants deviennent un jour uniquement des feux rouges. Il importe aussi qu'ils se transforment en feux verts.

Enfin, l'Etat ne doit pas faire supporter par les collectivités locales certains inconvénients inévitables d'un plan de stabilisation, car les dépenses des collectivités locales, en raison des besoins scolaires, de logement et d'assistance augmentent plus fortement que leurs propres ressources et que le revenu national.

On a parlé cet après-midi de rénovation, d'assainissement des taudis dans les villes, œuvre à laquelle le Gouvernement nous a demandé de nous attacher depuis 1958-1959 par ordonnances et par décrets spéciaux. Or le fonds national d'aménagement foncier et urbain — le F. N. A. F. U. — nous cause actuellement certaines inquiétudes et nous serions très heureux, monsieur le ministre, si vous pouviez nous rassurer à ce sujet.

Il est du devoir d'un membre de la majorité de signaler que les travaux des collectivités locales accusent un certain déséquilibre, sinon le Gouvernement risque finalement d'enregistrer les effets des réactions entraînées par ce déséquilibre.

Vous avez dit à Nice, il y a quelques jours, monsieur le ministre, que vous vouliez démontrer qu'il n'existait pas de contradiction entre la stabilité et le progrès social. Nous approuvons pleinement cette déclaration.

C'est là une mission difficile, mais passionnante. Si elle n'était pas accomplie, nous risquerions de retomber dans les errements du passé.

Aussi, monsieur le ministre, est-il indispensable que vous réunissiez non seulement les éléments financiers et économiques, mais aussi les éléments psychologiques et humains pour que votre démonstration soit faite avec le maximum de chances de succès. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'U. N. R.-U. D. T.)

**M. le président.** La parole est à M. Martin.

**M. Hubert Martin.** Je voudrais attirer l'attention de M. le ministre des finances sur un point seulement, qui vient d'ailleurs d'être évoqué par mon ami M. Mondon.

Il s'agit du cas des entrepreneurs qui travaillent pour les collectivités locales et pour l'Etat et dont la plupart connaissent actuellement de très graves difficultés de trésorerie.

Afin d'assurer au plan de stabilisation économique et financière son maximum d'efficacité, le Gouvernement a décidé de resserrer les crédits. Par cette mesure, une gêne considérable est apportée à toutes les trésoreries et plus particulièrement à celles des entrepreneurs dont je viens de parler. Nul n'ignore en effet que pour ces derniers le règlement des travaux qui sont effectués pour le compte de l'Etat et des collectivités locales est beaucoup plus compliqué et surtout plus long que le règlement des travaux réalisés pour le compte de particuliers.

Il est d'une pratique courante et bien fâcheuse que les retards de paiement soient de plus en plus grands, de telle sorte que les intéressés ont trop souvent d'importants découverts dans leurs établissements bancaires, alors qu'ils sont par ailleurs créiteurs de sommes élevées.

Je suis en rapports fréquents, dans la région de l'Est que je représente, avec des personnalités bien au courant de cette situation, en particulier avec des membres du tribunal de commerce qui sont véritablement effrayés — à juste titre semble-t-il — des proportions que prennent les faillites, ou les menaces de faillites, d'entreprises pourant prospères et bien gérées.

Mon intervention a simplement pour objet, monsieur le ministre, de vous demander s'il ne serait pas possible de réduire au minimum compatible avec les exigences du contrôle administratif les délais de paiement de toutes les sommes dues aux entrepreneurs travaillant pour l'Etat, les départements ou les communes.

Les intéressés ne pourraient-ils, dans de tels cas, obtenir, avant le mandatement des crédits qui leur sont dus, une sorte de certificat d'engagement de paiement qu'ils déposeraient dans leurs banques respectives ce qui pourrait avoir pour effet soit de leur permettre un certain découvert, soit même — je ne sais si vous me suivez sur ce point — au bout d'un laps de temps très raisonnable, de faire prendre en charge par l'Etat les intérêts dont ils seraient débiteurs envers leurs banques. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants.)

**M. le président.** La parole est à M. Meck.

**M. Henri Meck.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, depuis trente-six ans, je me suis toujours prononcé dans cette enceinte en faveur de la stabilité monétaire.

Syndicaliste ouvrier, je tiens à dire avec force que la classe ouvrière demande une monnaie forte. Nous savons parfaitement que la stabilité monétaire est la condition préalable de tout progrès économique et social.

Cela dit, il faut bien rappeler certains problèmes d'ordre social — d'autres orateurs l'ont fait et je les appuie sans réserve — qui concernent les constructions, les bâtiments scolaires, les routes, les ponts, en bref, les travaux publics. Quand le bâtiment va, tout va.

Puisque le Gouvernement trouve la possibilité d'engager des dépenses, de créer certaines ressources sans consulter le Parlement, il doit songer aussi à certaines dépenses d'ordre social qui sont absolument nécessaires.

C'est avec plaisir que j'ai lu ce matin dans la presse que le Gouvernement avait majoré, certes insuffisamment encore, les allocations familiales. Mais un problème infiniment douloureux reste posé. C'est celui des vieux.

Sa solution cependant ne peut plus supporter d'ajournement. Une commission, présidée par un haut fonctionnaire de renom international en matière de sécurité sociale, M. Pierre Laroque, s'est penchée sur l'ensemble des questions relatives aux vieillards. Elle a terminé ses travaux depuis trois ans, mais nous sommes loin d'avoir suivi ses conclusions.

Depuis — vous le savez parfaitement — le coût de la vie a augmenté et il conviendrait logiquement d'adapter les chiffres avancés par la commission Laroque aux exigences nouvelles qui résultent de cette augmentation.

A une heure aussi tardive et devant des députés si peu nombreux, je n'approfondirai pas la question. Ce n'est d'ailleurs pas nécessaire; tout le monde la connaît. Tous les journaux, sans distinction d'option, ont publié des articles sur la situation douloureuse de ces pauvres vieillards qui doivent vivre avec trois ou quatre francs par jour.

Qu'un tel problème se pose n'est pas à l'honneur de la France, mais il est dû à un long retard dans l'application des assurances sociales dans notre pays. Il faut combler ce retard. Aussi le budget de 1965 devrait-il comporter un relèvement important du taux de toutes les prestations allouées aux vieillards. Nombre d'entre eux ne touchent pas le maximum des prestations prévues par la législation sur la sécurité sociale générale ou ne peuvent atteindre le plafond des rentes ou pensions de sécurité sociale. Je pense notamment aux paysans, aux membres des classes moyennes et des professions libérales, à tous ceux qui végètent aujourd'hui dans la misère.

Il faut absolument résoudre ce problème et en même temps augmenter les plafonds des ressources. Il ne servirait à rien en effet de majorer les prestations vieillesse si ces plafonds étaient maintenus à leur niveau actuel.

Cela dit, je reviens au problème de la stabilité monétaire.

On a beaucoup parlé depuis une quinzaine d'années du miracle allemand, et plus particulièrement de l'action de M. Ludwig Ehrhard. Nous avons réalisé en France, en 1926, une œuvre semblable, sans pour autant claironner à travers le monde qu'il s'agissait d'un miracle.

Il suffisait tout simplement d'équilibrer les recettes et les dépenses dans le budget de l'Etat. C'est ce qu'avait déjà fait Poincaré en 1923, mais son entreprise avait été annihilée par les élections de 1924. Rappelé au pouvoir en 1926, il recommença son œuvre. Le franc Poincaré — 20 centimes or — devint la meilleure monnaie d'Europe. Il demeura stable pendant dix ans, de 1926 à 1936.

Ce qui était alors possible le serait de la même façon aujourd'hui, si le problème gouvernemental était réglé comme il le fut à cette époque, c'est-à-dire si vraiment l'équilibre des recettes et des dépenses était complètement assuré et respecté.

Telles sont les remarques que je tenais à présenter. Je répète que j'ai toujours approuvé, sous tous les régimes, cette politique d'équilibre budgétaire, parce que je considère qu'elle constitue la première question sociale à régler.

J'espère de tout cœur qu'il sera possible de résoudre ce problème de la stabilité monétaire. En tout cas, vous pouvez être assuré, sur ce point, monsieur le ministre, de mon appui et de celui de mes amis.

Nous vous soutiendrons toujours dans vos efforts pour doter notre pays d'une monnaie forte, seule condition de la prospérité économique et sociale. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique et des républicains indépendants.)

**M. le président.** La parole est à M. Westphal.

**M. Alfred Westphal.** Mesdames, messieurs, je n'avais pas l'intention d'intervenir. C'est pourquoi je n'étais pas inscrit sur la liste des orateurs. Mais je remercie M. le président d'avoir bien voulu néanmoins m'accorder la parole pour quelques instants.

Mon intervention a été motivée par une déclaration de mon collègue et ami M. Vivien. Celui-ci avait rappelé que, devant la commission des comptes de la nation, vous aviez monsieur le ministre, rejeté par avance l'idée d'une stabilisation de l'économie par inertie.

M. Vivien avait ajouté que l'évolution générale de ces derniers mois vous donnait raison, mais il avait estimé néanmoins qu'il manquerait à son devoir en ne signalant pas les points noirs qui demeurent à l'horizon.

C'est de ces points noirs que je voudrais parler et vous m'excuserez, monsieur le ministre, si, par déformation professionnelle, j'emploie à leur égard le terme d'acné que je qualifierai d'ailleurs de juvénile, ce qui permet d'espérer une guérison possible et même probable. (Sourires.)

Les conclusions et les recommandations des experts de la commission des comptes de la nation ont été publiées. Je désire seulement faire ressortir quelques caractéristiques. Les prix et les salaires ont continué de s'élever, en 1963, bien qu'un ralentissement ait été observé à la fin de l'année, en conséquence des mesures stabilisatrices; l'Etat a dépensé sans trop compter; la production industrielle a progressé un peu moins; la France a exporté un peu plus, mais a importé — vous le savez et tout le monde le sait — beaucoup plus que précédemment; la balance commerciale en fut affectée, mais la balance des comptes n'en souffrit nullement, parce que les caisses publiques restèrent bien fournies en devises et en métal précieux.

Tout cela d'ailleurs appartient au passé, puisqu'il s'agit de l'année 1963. Or, ce qui nous préoccupe aujourd'hui, c'est le présent et surtout l'avenir.

Les experts s'en sont souciés dans leurs « conclusions et recommandations » puisqu'en substance, ils ont dit très prudemment ceci au ministre des finances: « Si vous prévoyez, pour 1965, une expansion de 5 p. 100, vous allez inévitablement à la « surchauffe » de l'industrie, donc à l'inflation. Mais si vous limitez le progrès à 4 p. 100, vous aboutirez, sans nul doute, au chômage. Votre voie est donc toute tracée: fixez à 4,5 p. 100 la croissance de l'économie, pour l'année prochaine. Ce n'est évidemment pas facile, surtout si vous persistez dans votre intention de réduire l'impasse budgétaire et de combler le déficit de la sécurité sociale. Car vous serez inéluctablement amené à faire porter le poids de ces économies sur le secteur privé, à la branche « consommateurs » par le jeu d'un relèvement des tarifs publics et à la branche « industrie » par la hausse des charges sociales. Or l'industrie ne pourra supporter cet accroissement de charges sans réduire ses investissements. Pour maintenir ceux-ci au minimum indispensable, il lui faudra s'endetter davantage. Et pour payer ses dettes, elle devra nécessairement élever ses prix de vente... Bref, votre politique, monsieur le ministre, devra être très souple, encore qu'enfermée dans des limites très étroites ».

C'est ce que vous avez semblé admettre devant la commission des comptes de la nation puisque, usant de métaphore, vous avez parlé de « navigation difficile entre l'inflation et la récession ». N'étant pas ministre, je me permets de penser que le mot « périlleuse » eût peut-être été plus juste que le mot « difficile ».

De toute façon, quelles que soient les formules adoptées, le temps des solutions moyennes, précautionneuses est passé. Les tenants du pouvoir — donc le ministre des finances et des affaires économiques — devront choisir entre l'envol vers une prospérité peut-être un peu factice et, éventuellement, la chute dans la récession que nos planificateurs s'ingénient à frôler sans jamais y tomber.

J'ai alors l'impression, monsieur le ministre, que cela ressemble à un exercice sur la corde raide. Dès lors, je voudrais bien que vous nous expliquiez comment vous allez vous tirer d'affaire à l'avantage du pays, et surtout de l'économie nationale. (Sourires.)

J'ai entendu tout à l'heure mon ami et collègue du Bas-Rhin, M. Meck, parler de stabilité monétaire. Ses propos m'ont rappelé une petite histoire qui s'est passée il y a une quarantaine d'années, à Bitten, petit village de ma circonscription. Quelqu'un reprochait à M. Huber, ancien maire de Strasbourg et alors député, de faire des déclarations qui n'étaient pas les mêmes qu'à Paris. Et M. Huber avait répondu : « Mon cher ami, il y a une différence entre la chaise branlante que j'occupe ici et le fauteuil confortable que j'occupe à Paris ».

J'ai donc entendu tout à l'heure un orateur parler de la défense de la stabilité monétaire. Excellentes paroles que j'approuve en tous points ! Mais quand je considère que ce même député, qui est maire et conseiller général, a défendu au sein de son conseil municipal la thèse de l'inflation en disant : « Lançons des emprunts ; marchons à fond ; nous rembourserons avec de la monnaie de singe », je ne sais pas si une telle attitude contribue à défendre effectivement la stabilité monétaire.

Monsieur le ministre, nous ne voulons pas rembourser en monnaie de singe. Nous voulons une monnaie aussi stable et aussi solide que le franc Poincaré.

J'espère donc, monsieur le ministre, que vos déclarations nous rassureront sur l'avenir.

**M. Henri Meck.** Voulez-vous me permettre de vous répondre, monsieur Westphal, puis-je vous me mettez en cause ?

**M. le président.** Monsieur Meck, si vous désirez intervenir pour un fait personnel, je vous donnerai la parole à la fin de la séance, conformément au règlement.

**M. Henri Meck.** D'accord.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des finances et des affaires économiques. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'U. N. R.-U. D. T.)

**M. le ministre des finances et des affaires économiques.** Mesdames, messieurs, je vais répondre maintenant aux orateurs qui sont intervenus dans la discussion de ces questions orales avec débat, et d'abord à M. Bayou, qui s'est exprimé avec beaucoup de courtoisie — ce dont je le remercie — et qui a abordé un problème très vaste, que je ne peux malheureusement pas traiter à cette tribune et à cette heure, celui de la conjoncture viticole en 1964.

M. Bayou sait que la situation a été caractérisée, cette année, par une évolution des prix assez divergente suivant les qualités. Nous avons eu une récolte importante en vins de bas degrés, assez limitée en vins de fort degré, donc une évolution qui s'est traduite, non par une tendance parallèle des prix, mais par une ouverture assez forte de l'éventail. C'est ce qui a donné à cette campagne sa physionomie particulière et a rendu d'ailleurs notre action à l'intérieur et à l'extérieur plus délicate.

Je veux simplement indiquer à M. Bayou, que lorsqu'on compare les cours de 1963 et de 1964, on ne constate pas, à époques comparables, la hausse qu'il décrivait. Si au contraire on considère la succession des cours dans l'année, il est certain que nous sommes actuellement à un niveau inférieur à celui qui a pu être atteint dans d'autres périodes. C'est une question d'ensemble à laquelle mon collègue de l'agriculture aura certainement la possibilité de répondre plus complètement.

À l'égard des viticulteurs sinistrés, le Gouvernement a pris à deux reprises des décisions tendant pratiquement à les exonérer de l'application des règles relatives au volant compensatoire.

M. Durbet me prêtant une compétence universelle, a posé le problème des aides financières ou fiscales au développement régional. Il a présenté une suggestion que je crois intéressante et positive, qui consisterait à examiner la possibilité de poursuivre jusqu'à leur achèvement, c'est-à-dire compte tenu des dispositions qui leur auraient été applicables à l'époque, les opérations qui auraient fait l'objet de décisions antérieures de la part des conseils municipaux. Cette proposition comporte un certain nombre d'implications pratiques que je ne puis naturellement examiner ce soir, mais je m'efforcerai de rechercher une solution dans cette voie.

M. Charvet, après des compliments dont je le remercie et à la sincérité desquels je crois, m'a reproché de ne pas avoir

consacré à l'agriculture des développements dignes de son importance dans l'économie nationale.

Il est impossible, dans un débat de cette nature, d'être complet, puisqu'à l'observation de M. Charvet s'est ajoutée, quelques minutes plus tard, celle de M. Duffaut, qui m'a reproché de ne pas avoir traité la question du commerce extérieur avec tous les développements nécessaires.

Je pensais que dans une séance consacrée aux questions orales, il convenait de s'en tenir aux délais habituels. Mais j'indique aux deux orateurs intéressés qu'ils auront sur ce plan pleine satisfaction lors de la présentation du prochain budget, car je me propose à cette occasion de faire avec suffisamment d'ampleur le tour complet de la politique économique, financière et même agricole du Gouvernement.

À propos des prix agricoles, M. Charvet a indiqué qu'en 1964 le principe du blocage avait été absolu. La réalité est différente. Tout d'abord, il y a des prix agricoles qui ont été revalorisés depuis l'entrée en vigueur du plan de stabilisation, notamment les prix de la viande.

M. Charvet sait en effet que nous avons majoré le prix d'intervention de la viande de bœuf de 4 p. 100 en 1964 et que cette décision avait été précédée, en 1963, d'une revalorisation de 4,40 p. 100.

D'autre part, à cette attitude en matière de prix d'orientation s'est ajoutée l'évolution des prix réels. On sait que les prix de certaines denrées agricoles, de la viande par exemple, sont actuellement, à la production, très supérieurs à ceux de donneraient précisément les prix législatifs.

Pour la viande de bœuf de première qualité, le prix d'orientation est actuellement de 5,08 francs le kilogramme, le prix minimum de 4,78 francs et le prix maximum de 5,38 francs. Mais nous savons, les uns et les autres, que les cotations les plus récentes comparées à ces chiffres font état de cours réels de l'ordre de 6 francs et de 6,10 francs le kilogramme. Il y a donc une situation de fait qui s'écarte, dans le sens de la majoration, des prix théoriques fixés pour la campagne. S'agissant d'une production qui représente 30 p. 100 des revenus de l'agriculture, il n'y a pas de doute que cette évolution se traduit par une amélioration de la rentabilité des exploitations agricoles.

Le Gouvernement accepte bien entendu, monsieur Charvet, les conséquences ultérieures de la politique européenne agricole en matière de prix. Nous savons parfaitement, en effet, que la mise en place progressive de la politique agricole commune se traduira par une revalorisation d'un certain nombre de prix agricoles français à la production et il n'en est dans l'esprit de personne de contester ce résultat. Il est particulièrement souhaitable que, dans toutes les négociations en cours, la position française soit telle que nous maintenions les chances de constitution de ce marché unique, c'est-à-dire que nous nous préoccupions chaque fois d'amener les uns et les autres à l'unité de prix et de ne pas être seuls pour réaliser cet effort.

Avec M. Duffaut, qui a déjà répondu à ma réponse et qui me fait penser ainsi aux gens qui se remercient réciproquement à l'infini de leur invitation, nous en revenons à l'indice des 259 articles.

Je lui précise que, contrairement à son affirmation, les mandats postaux, qui ont été majorés, figurent dans l'indice national des 259 articles. Il pourra donc retrouver dans cet indice l'incidence de cette hausse.

**M. Henri Duffaut.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

**M. le ministre des finances et des affaires économiques.** Je vous en prie.

**M. Henri Duffaut.** Il est exact, monsieur le ministre, que l'indice des 259 articles comprend trois articles concernant l'administration des postes : la lettre avec 2 points, le téléphone avec 1 point et le mandat avec un demi-point.

Seul ce dernier article a subi une modification.

**M. le ministre des finances et des affaires économiques.** Je vous remercie, monsieur Duffaut.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt la très éloquente et très précise intervention de M. Mondon, qui suggérait fort à propos à certains des intervenants de jeter un regard au-delà de nos frontières et d'imaginer ce que serait leur attitude personnelle et celle de leur groupe s'ils participaient à un débat de cette nature dans tel ou tel autre pays de la Communauté économique européenne.

J'ai noté les indications de M. Mondon sur la situation des collectivités locales. Il faut reconnaître, en effet, que les charges de ces collectivités se sont fortement accrues au cours de la période récente, que leur endettement s'est assez sensiblement aggravé, qu'il y a un équilibre à maintenir entre leurs charges et leurs ressources et que, quelle que soit l'indexation de leurs

ressources sur le produit national — indexation qui est en réalité assez complète du fait des taxes sur le chiffre d'affaires — leur situation financière pose incontestablement des problèmes.

Mais à cet égard, pour préparer un examen sur le fond, je compte faire établir par mes services et en liaison avec M. le ministre de l'intérieur, une sorte de tableau récapitulatif de la situation financière des collectivités locales au cours des dernières années pour comparer l'évolution des ressources, des charges et des emprunts à la tendance générale qui s'est observée dans notre pays.

M. Martin m'a parlé de la trésorerie des entreprises et des difficultés dues à des retards de paiements imputables à l'Etat. Je suis persuadé que M. Martin a eu connaissance de cas d'espèce allant dans ce sens, bien qu'aucune des dispositions prises depuis l'entrée en vigueur du plan de stabilisation n'ait eu pour objet de freiner les paiements de l'Etat.

Ce qu'on appelle la régularisation des dépenses ne porte pas, en effet, sur les crédits de paiement, mais uniquement sur les autorisations de programme et il ne doit y avoir de ce fait aucun ralentissement ou aucun délai supplémentaire dans les règlements effectués par l'Etat.

Il peut arriver — je l'indique à M. Martin — que certains travaux soient réalisés par anticipation, par rapport à la procédure normale de financement. Dans ce cas, évidemment, on conçoit qu'il y ait des retards dans le versement des sommes dues par l'Etat. S'il s'agit, au contraire, de travaux exécutés suivant les procédures régulières, je suis tout prêt à demander à mes services d'examiner les cas qui me seraient signalés, parce que je considère qu'un paiement rapide est une des obligations économiques et morales de l'Etat.

M. Vivien — que j'ai gardé pour la fin, bien qu'il appartienne au premier groupe d'orateurs — a présenté des suggestions concernant, notamment, la situation des artisans. Je lui indique que la politique à poursuivre en matière artisanale est une de celles qui retiennent particulièrement notre attention.

L'artisanat recèle un potentiel humain et économique de très grande valeur dont on peut certainement tirer, pour la réalisation de certaines tâches qui nous préoccupent, une contribution plus large encore.

Vous avez évoqué, monsieur Vivien, la formation professionnelle. Il y a, en effet, une technique de formation professionnelle par l'intermédiaire des artisans, qui est une de celles qui peuvent assurer, sans doute, un rythme important de formation dans notre pays.

Il y a aussi le problème de la contribution que le monde artisanal peut apporter au développement de la construction et de l'aménagement des habitations en France. Dans ce domaine, il est nécessaire que, tant sur le plan administratif que sur le plan des crédits, voire sur le plan fiscal, nous prévoyions et prenions un certain nombre de dispositions.

Le dernier orateur, M. Meek, a apporté un écho que j'ai tout lieu de croire très sincère et qui rejoint mon propre jugement concernant l'adhésion que toutes les classes de notre pays, y compris les classes populaires, y compris, selon ses propres termes, la classe ouvrière, ont traditionnellement apportée aux politiques qui tendaient à restaurer la stabilité dans notre pays.

Je crois d'ailleurs que tout ce qui a été fait, que tout ce qui a été plus ou moins suggéré pour tenter d'ameuter l'opinion publique française contre la politique de stabilisation allait en réalité contre un instinct, contre un sentiment profond.

Il n'y a aucune raison de dénier aux Français et à la France le droit de posséder une monnaie comme les autres. On indiquait tout à l'heure, au cours d'un débat à propos du commerce extérieur, que l'Union soviétique était un bon payeur. Je ne vois pas pourquoi la France, elle aussi, ne pourrait pas avoir une bonne monnaie et être un bon payeur.

Nous avons donc, les uns et les autres, la charge et le devoir d'assurer à la France la stabilité des prix et la certitude monétaire, non pour la durée d'un plan de stabilisation, mais pour une durée plus longue, je dirai même permanente. La stabilité monétaire — et c'est peut-être ce qui me sépare de M. Meek — ne résout pas tout; du moins permet-elle de choisir et d'être sûr de ce que l'on entreprend. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'U. N. R. U. D. T.)

M. le président. Le débat est clos.

— 11 —

#### FAIT PERSONNEL

M. le président. Pour un fait personnel, la parole est à M. Meek à qui je rappelle qu'aux termes du règlement, son intervention ne doit pas excéder cinq minutes.

M. Henri Meek. Je regrette profondément que M. Westphal ait jugé nécessaire de dénigrer, dans ce débat, la mairie de Mols-

heim et son pauvre maire qui, comme tous les maires des chefs-lieux d'arrondissement, a une tâche bien lourde, les maires des communes rurales étant encore plus à plaindre.

Nous travaillons tous dans des conditions très difficiles et je trouve vraiment déplacé qu'un maire s'oppose ici à un autre.

Vous m'avez reproché, monsieur Westphal, d'avoir prêché l'inflation au sein du conseil municipal de Molsheim.

Mais, mon cher collègue, quelle compétence cette assemblée aurait-elle pour faire de l'inflation ? Poser cette question, c'est démontrer l'absurdité de votre déclaration. (Sourires.)

Au conseil municipal de Molsheim — je suis maire et conseiller municipal depuis trente-trois ans — j'ai soutenu et pratiqué une politique d'expansion et de progrès. Pour cela, il fallait évidemment de l'argent et nous avons dû en emprunter. Je me suis heurté à une certaine opposition et, pour convaincre mes collègues conseillers municipaux de la nécessité de contracter des emprunts, j'ai dû leur dire : « Ne craignez rien, plaie d'argent n'est pas mortelle, nous parviendrons à rembourser nos dettes ». Un point c'est tout. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique.)

C'était mon devoir et je ne le regrette pas.

Je déplore seulement que, il y a vingt-cinq ans ou même quinze ans, mon conseil municipal ne m'ait pas suivi davantage dans la voie où je souhaitais l'engager, et n'ait pas contracté les emprunts nécessaires à la réalisation de grands travaux. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique et sur divers autres bancs.)

M. le président. L'incident est clos.

— 12 —

#### DEPOT DUNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Henry Rey et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à modifier la loi n° 51-1372 du 1<sup>er</sup> décembre 1951 et à proroger diverses dispositions transitoires prises en raison de la crise du logement.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1017, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 13 —

#### DEPOTS DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Kaspereit un rapport d'information, fait en application de l'article 144 du règlement, au nom de la commission de la production et des échanges, sur les problèmes de la distribution en France (n° 1016).

Le rapport d'information sera imprimé sous le numéro 1016 et distribué.

J'ai reçu de M. Ribadeau-Dumas un rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi, modifié par le Sénat en deuxième lecture, portant statut de l'office de radiodiffusion-télévision française.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 1019 et distribué.

J'ai reçu de M. Hoguet un rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sur la proposition de loi de M. Hoguet et plusieurs de ses collègues tendant à modifier le décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 réglant les rapports entre les bailleurs et les locataires en ce qui concerne les baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal (n° 1020).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 1020 et distribué.

— 14 —

#### DEPOT D'AVIS

M. le président. J'ai reçu de M. Ponceillé un avis, présenté au nom de la commission de la production et des échanges, sur le projet de loi autorisant l'approbation de l'accord et des deux protocoles portant création du centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes, signés le 21 mai 1962 par les représentants des gouvernements de l'Espagne, de la République française, du Royaume de Grèce, de la République

italienne, de la République portugaise, de la République de Turquie et de la République populaire fédérative de Yougoslavie (n° 813).

L'avis sera imprimé sous le numéro 1014 et distribué.

J'ai reçu de M. Kaspereit un avis, présenté au nom de la commission de la production et des échanges, sur la proposition de loi de M. Hoguet et plusieurs de ses collègues tendant à modifier le décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 réglant les rapports entre les bailleurs et les locataires en ce qui concerne les baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal (n° 927).

L'avis sera imprimé sous le numéro 1015 et distribué.

## — 15 —

### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Jeudi 25 juin, à quinze heures, première séance publique :

Discussion du projet de loi n° 809 autorisant la ratification des conventions entre la République française et la Confédération suisse concernant : d'une part, une rectification de la frontière franco-suisse et, d'autre part, l'aménagement hydro-électrique d'Emosson, signées à Sion le 23 août 1963 (rapport n° 983 de M. Gauthier, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 993 de M. René Ribière, au nom de la commission des affaires étrangères) ;

Discussion du projet de loi n° 862 autorisant l'approbation de la convention signée à Paris, le 20 août 1963, entre la France et Israël, tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative réciproque en matière d'impôts sur le revenu (rapport n° 1000 de M. Louis Vallon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan) ;

Discussion du projet de loi n° 813 autorisant l'approbation de l'accord et des deux protocoles portant création du centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes, signés le 21 mai 1962 par les représentants des gouvernements de l'Espagne, de la République française, du royaume de Grèce, de la République italienne, de la République portugaise, de la République de Turquie et de la République populaire fédérative de Yougoslavie (rapport n° 962 de M. Charpentier, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 1014 de M. Ponsseillé, au nom de la commission de la production et des échanges) ;

Discussion du projet de loi n° 64 autorisant la ratification de la convention franco-espagnole relative à la pêche en Bidassoa et baie du Figuer, signée à Madrid le 14 juillet 1959 (rapport n° 960 de M. Commenay, au nom de la commission de la production et des échanges) ;

Discussion du projet de loi n° 808 autorisant l'approbation de la convention consulaire et de son annexe, signées le 16 février 1963 entre le gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Sénégal (rapport n° 992 de M. de Lipkowski, au nom de la commission des affaires étrangères) ;

Discussion de la proposition de loi n° 927 de M. Hoguet et plusieurs de ses collègues tendant à modifier le décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 réglant les rapports entre les bailleurs et les locataires en ce qui concerne les baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal (rapport n° 1020 de M. Hoguet, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; avis n° 1015 de M. Kaspereit, au nom de la commission de la production et des échanges) ;

Discussion, en troisième et dernière lecture, du projet de loi portant statut de l'Office de radiodiffusion-télévision française. (n° 1018 ; rapport n° 1019 de M. Ribadeau-Dumas, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ;

Navettes diverses.

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique : Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt-trois heures quarante minutes.)

Le Chef du service de la sténographie  
de l'Assemblée nationale,

RENÉ MASSON.

### Commission « ad hoc ».

Nomination des membres de la commission chargée d'examiner la demande de levée de l'immunité parlementaire d'un membre de l'Assemblée (n° 998).

Dans sa séance du mercredi 24 juin 1964, l'Assemblée nationale a nommé membres de cette commission :

|             |                       |
|-------------|-----------------------|
| MM. Bignon. | MM. de Grailly.       |
| Bizet.      | Emile-Pierre Halbout. |
| Boscher.    | Jarrot.               |
| Capitant.   | La Combe.             |
| Dejean.     | Odru.                 |
| Delachenal. | Sanguinetti.          |
| Delorme.    | Séramy.               |
| Fanton.     |                       |

### Commission mixte paritaire.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LE PROJET DE LOI RELATIF A CERTAINS PERSONNELS DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

Nomination de sept membres titulaires et de sept membres suppléants de la commission mixte paritaire.

Dans sa séance du mercredi 24 juin 1964, l'Assemblée nationale a nommé :

| Membres titulaires. | Membres suppléants. |
|---------------------|---------------------|
| MM. Brousset.       | MM. Krieg.          |
| Pezout.             | Le Tac.             |
| La Combe.           | Le Douarec.         |
| Bernard Rocher.     | Lavigne.            |
| Capitant.           | Mme de Hautecloque. |
| Trémollières.       | MM. Rives-Henrys.   |
| Albert Gorge.       | Hoguet.             |

## QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE  
(Application des articles 133 à 138 du règlement.)

Article 138 du règlement :

« Les questions écrites... ne doivent contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés.

« Les réponses des ministres doivent être publiées dans le mois suivant la publication des questions. Ce délai ne comporte aucune interruption. Dans ce délai, les ministres ont toutefois la faculté soit de déclarer par écrit que l'intérêt public ne leur permet pas de répondre, soit, à titre exceptionnel, de demander, pour rassembler les éléments de leur réponse, un délai supplémentaire qui ne peut excéder un mois. Lorsqu'une question écrite n'a pas obtenu de réponse dans les délais susvisés, son auteur est invité par le président de l'Assemblée à lui faire connaître s'il entend ou non la convertir en question orale. Dans la négative, le ministre compétent dispose d'un délai supplémentaire d'un mois. »

9859. — 24 juin 1964. — M. Trémollières demande à M. le ministre des travaux publics et des transports de lui indiquer : 1° quels sont les délais d'attente aux heures de pointe dans les correspondances du métropolitain ; 2° quelles mesures sont envisagées pour y remédier et quels sont les délais d'exécution prévus ; 3° s'il n'envisage pas de prolonger hors de Paris toutes les lignes de métro, pour accélérer l'aménagement de la région parisienne et le délai d'exécution de travaux qui permettraient, tout en habitant à 20 km de la capitale, d'y venir en quinze minutes.

9860. — 24 juin 1964. — M. Maurice Bardet expose à M. le ministre des rapatriés le cas d'un fonctionnaire du ministère des armées (marine) originaire d'Oran, muté en métropole le 16 octobre 1961. L'intéressé a laissé, dans sa villa à Oran, une grande partie de son mobilier, du linge, de la vaisselle, etc., pensant revenir servir dans son port d'origine à l'issue de son affectation en métropole. Son arrivée en France étant antérieure au 19 mars 1962, il n'a pu prétendre à la subvention d'installation. Etant donné la spoliation des biens lui appartenant en Algérie, il lui demande les indemnités auxquelles ce fonctionnaire — et, d'une façon plus générale, tout fonctionnaire dans une situation identique — peut prétendre.

**9861.** — 24 juin 1964. — **M. Carter** appelle l'attention de **M. le ministre de la construction** sur les inconvénients que présente l'absence d'une table de référence des articles du code de l'urbanisme et de l'habitation aux textes anciens codifiés, la connaissance de ces derniers textes, même lorsqu'ils ont été expressément abrogés par la loi du 3 avril 1958 relative aux conditions d'application de certains codes, présentant le plus grand intérêt pour la bonne intelligence des articles dudit code. Il lui demande s'il compte remédier à cette lacune.

**9862.** — 24 juin 1964. — **M. Guéna** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** qu'en vertu de la loi n° 62-933 du 8 août 1962, article 7, paragraphe III, et des dispositions de l'article 84 de la loi n° 63-156 du 23 février 1963, le preneur fermier, qui exerce son droit de préemption sur des immeubles ruraux, bénéficie d'avantages fiscaux et de crédits équivalents à ceux qui sont consentis aux acquéreurs de fonds rétrocédés par les S. A. F. E. R.; que le bénéfice de ces dispositions n'est applicable qu'à la fraction du fonds préempté qui, compte tenu des terres appartenant déjà à l'acquéreur et exploitées par lui, est inférieure à la surface globale maximum prévue à l'article 188-3 du code rural; qu'au surplus cette mesure est subordonnée à la condition que l'acquéreur prenne l'engagement pour lui et ses héritiers de continuer à exploiter personnellement le fonds pendant un délai minimum de cinq ans à compter de l'acquisition. Il lui signale qu'en avril 1963, un fermier remplissant les conditions ci-dessus a acquis divers biens ruraux, mais que, par omission du notaire, le fermier acquéreur n'a pas sollicité le bénéfice des allègements fiscaux prévus par la loi ci-dessus relatée. Il lui signale s'il est possible néanmoins, par un acte complémentaire, de faire prendre par le fermier acquéreur les engagements prévus par ladite loi et de demander par la suite à l'administration de l'enregistrement la restitution des droits perçus.

**9863.** — 24 juin 1964. — **M. Hinsberger** appelle l'attention de **M. le ministre de la construction** sur les ordres de versement émis au titre des trop-perçus commerciaux et industriels à l'encontre de sinistrés quatorze ans après la notification provisoire de l'indemnité. L'administration a, en effet, procédé au versement d'acomptes sur la base d'une évaluation provisoire, dans l'attente de la fixation de l'indemnité définitive prise en application des barèmes homologués prévus par l'article 25 de la loi du 28 octobre 1946, la notification de fixation par des experts agréés par le ministère de la reconstruction et de l'urbanisme étant intervenue en 1950. Compte tenu du fait que les sinistrés ne devraient pas être tenus ainsi pour responsables des erreurs et lenteurs de l'administration; compte tenu également du fait que certains des sinistrés en cause sont décédés et que leurs héritiers se voient dans l'obligation de reverser des sommes importantes dont ils n'ont jamais eu connaissance, il lui demande s'il ne lui paraîtrait pas utile de créer une commission départementale spécialement chargée de l'examen bienveillant de ces dossiers pour remise gracieuse, dans certains cas, de tout ou partie de la dette. Il lui demande en outre si le seuil de recouvrement est toujours fixé à 500 francs et si, dans ce cas, il n'y aurait pas lieu de le porter à un montant nettement supérieur.

**9864.** — 24 juin 1964. — **M. Hinsberger** appelle l'attention de **M. le ministre de l'intérieur** sur le fait que des avions civils et militaires volant à basse altitude, et même en rase-mottes, font un bruit considérable, dont les effets peuvent être extrêmement préjudiciables sur les populations des agglomérations ainsi survolées. Il lui rappelle que, dans ces mêmes agglomérations, il y a des hôpitaux à proximité desquels s'élèvent des panneaux tels que « Silence Hospital » ou « Avertisseurs interdits », des écoles, des maisons de retraite pour personnes âgées, etc. Dans le cadre de l'actuelle campagne contre le bruit, il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour remédier à cette situation.

**9865.** — 24 juin 1964. — **M. Pasquini** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** le cas suivant : M. X. désire transformer le fonds de commerce qu'il exploite en son nom personnel en société à responsabilité limitée. Il doit faire apport, dans la société, dudit fonds de commerce (éléments corporels et incorporels), à l'exception toutefois des immeubles figurant à l'actif de son entreprise et qui ont jusqu'ici servi à l'exploitation du fonds. Ces immeubles resteraient donc purement et simplement la propriété personnelle de M. X. Il lui demande si les plus-values acquises par ces immeubles peuvent être considérées comme plus-values en fin d'exploitation au moment de la constitution de la société, et taxables au taux réduit de 6 p. 100 — ou si elles doivent être considérées comme plus-values en cours d'exploitation et imposables au taux normal, c'est-à-dire taxe complémentaire à 6 p. 100 et impôt sur le revenu des personnes physiques. Il lui rappelle à cet égard qu'une réponse apportée par M. le secrétaire d'Etat au budget à la question écrite n° 5237 de M. Bergasse (*Journal officiel*, débats A. N. du 15 janvier 1958) admettait le principe du taux réduit à 6 p. 100.

**9866.** — 24 juin 1964. — **M. de Préaumont** rappelle à **M. le ministre du travail** qu'en application de l'article 3 de la loi n° 63-1240 du 18 décembre 1963, relatif au fonds national de l'emploi, des allocations spéciales peuvent être attribuées « par voie de conventions conclues avec les organismes professionnels ou interprofessionnels, les organisations syndicales ou avec des entreprises ».

Ces allocations spéciales peuvent être attribuées à « certaines catégories de travailleurs âgés de plus de soixante ans, lorsqu'il est établi qu'ils ne sont pas aptes à bénéficier d'une mesure de reclassement ». Ces dispositions viennent de recevoir une première application à la suite d'une convention de coopération conclue entre les Chantiers de l'Atlantique et le fonds national de l'emploi. Actuellement, ces allocations spéciales ne paraissent être accordées qu'au personnel licencié de la seule entreprise bénéficiant de cette convention. Or, il existe dans d'autres régions de France, particulièrement dans la région parisienne, des entreprises généralement d'importance moyenne qui, pour des raisons diverses, sont appelées à cesser leur activité. Bien que de nombreux emplois soient disponibles à Paris, le personnel âgé de ces entreprises et, plus particulièrement, celui qui a atteint l'âge de soixante ans, ne peut pratiquement pas retrouver du travail. Il lui demande de quelle manière il envisage, dans le cadre du fonds national de l'emploi, de faire bénéficier les salariés, se trouvant dans la situation précédemment évoquée, de mesures analogues à celles prises en faveur des personnels âgés des Chantiers de l'Atlantique, récemment licenciés.

**9867.** — 24 juin 1964. — **M. Baudis** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** s'il a l'intention de faire paraître prochainement le décret d'assimilation qui doit déterminer les équivalences entre, d'une part, les emplois dans lesquels ont été effectivement retraités les fonctionnaires du cadre métropolitain des contributions diverses d'Algérie, intégrés le 31 décembre 1955, par application de l'article 27 de la loi n° 57-1324 du 28 décembre 1957, dans le corps des agents de la catégorie A des services extérieurs du service des contributions indirectes de métropole et, d'autre part, les emplois faisant l'objet du décret n° 57-986 du 30 août 1957 relatif au statut particulier des personnels de la catégorie A des services extérieurs de la direction générale des impôts.

**9868.** — 24 juin 1964. — **M. Bourdellès** expose à **M. le ministre des travaux publics et des transports** que certains textes récents modifiant le régime de répartition des rémunérations accessoires perçues par les fonctionnaires des ponts et chaussées (arrêté du 19 juin 1963 et du 15 février 1964) se traduisent par une diminution moyenne des rémunérations des ingénieurs des travaux publics de l'Etat de l'ordre de 10 p. 100, affectant particulièrement les ingénieurs des travaux publics de l'Etat subdivisionnaires territoriaux. Cette réduction sensible de leurs rémunérations suscite, de la part des ingénieurs des travaux publics de l'Etat, des réactions d'autant plus vives que, dans le même temps, la gestion des voies communales, dont est chargé le service des ponts et chaussées, devient de jour en jour plus lourde à assurer, en raison de la complexité croissante des règlements à appliquer et du grand nombre de demandes de renseignements statistiques de toute nature à fournir aux ministères de tutelle. Il lui demande s'il n'a pas l'intention de prendre d'urgence les mesures qui s'imposent pour assurer aux ingénieurs des travaux publics de l'Etat, qui apportent aux collectivités locales un concours très précieux, des rémunérations accessoires d'un niveau en rapport avec les responsabilités qu'ils assument et si, notamment, il lui semble possible de fixer ces rémunérations accessoires aux taux en vigueur avant l'intervention des modifications ayant fait l'objet de l'arrêté du 19 juin 1963.

**9869.** — 24 juin 1964. — **M. Davoust** expose à **M. le ministre de l'intérieur** que la question écrite n° 8605 en date du 21 avril 1964, qui a fait l'objet d'une réponse insérée au *Journal officiel*, débats A. N. du 5 juin 1964, mérite à son avis un nouvel examen en ce qui concerne les permis de conduire. En effet, les examens de capacité ne sont pas toujours obligatoires pour les extensions des permis de conduire (exemples : extension de permis civils par suite de conversion du brevet militaire; examen médical seulement exigé pour le permis E; examen médical obligatoire à certaines périodes pour le permis D). Il lui demande s'il envisage de revoir le problème de la délivrance de certificats de dépôts par les mairies. Lorsque les permis de conduire sont remis dans les mairies pour extensions ou prorogations à ces diverses occasions.

**9870.** — 24 juin 1964. — **M. Davoust** rappelle à **M. le ministre de l'intérieur** sa question écrite n° 7303 du 15 février 1964, qui a fait l'objet d'une réponse insérée à la suite du compte rendu de la séance de l'Assemblée nationale du 8 avril 1964. Il demande s'il est possible qu'une réponse soit également donnée, non pour le personnel à temps complet, mais pour les agents à temps incomplet des communes, en ce qui concerne notamment leur rémunération et leur avancement.

**9871.** — 24 juin 1964. — **M. Davoust** expose à **M. le ministre de la santé publique et de la population** que ses services ont à l'étude un projet de contrat type à passer entre les administrations hospitalières et les communautés religieuses qui mettent du personnel à la disposition des établissements hospitaliers. Il lui demande de faire connaître à quelle date sera publié ce document.

**9872.** — 24 juin 1964. — **M. Davoust** demande à **M. le Premier ministre** si la priorité accordée aux districts ou aux syndicats de communes à vocation multiple est une ligne de conduite générale pour le Gouvernement, acceptée par tous les ministères, ou si elle a été adoptée seulement par le ministère de l'Intérieur et pour ses seules attributions. En ce dernier cas, il lui demande s'il a l'intention d'inviter tous les départements ministériels à prendre les mêmes directives, afin de favoriser les regroupements ou associations de communes.

**9873.** — 24 juin 1964. — **M. Cornette** expose à **M. le ministre de l'éducation nationale** les conditions dans lesquelles a été décidée, puis commencée, la construction, par financement privé, à l'emplacement prévu pour un bâtiment scolaire, sur un terrain appartenant à l'Etat, réservé exclusivement à l'édification du nouveau lycée Faidherbe, à Lille, d'un pavillon destiné à l'exercice des cultes, alors que l'implantation de ce bâtiment n'était pas prévue dans le plan primitif, et que ni le conseil d'administration du lycée, ni les organismes départementaux compétents, ni les autorités universitaires locales, départementales et académiques, ni la ville de Lille, qui a offert le terrain, n'ont été consultés. Il lui demande s'il compte rechercher les responsables de l'introduction clandestine, dans le dossier, postérieurement au visa de la mairie de Lille, du plan dudit pavillon et du descriptif. Par ailleurs, considérant l'émotion soulevée par une telle décision, contraire au principe de la laïcité de l'école et de l'Etat, les procédés employés, et la contestation juridique de la validité de l'autorisation de construire qui ne va pas manquer de se manifester. Considérant, d'autre part, le fâcheux précédent que constituerait la réalisation de ce projet, il lui demande également s'il compte reviser sa position, ou tout au moins procéder à une enquête, et ordonner dès à présent la suspension des travaux.

**9874.** — 24 juin 1964. — **M. Escande** demande à **M. le ministre des travaux publics et des transports** quelles sont les raisons qui ont entraîné la suspension des travaux de la commission mixte du statut de la Société nationale des chemins de fer français depuis le 29 avril 1964, alors que les revendications des cheminots ne sont toujours pas satisfaites et risquent de les obliger à des mouvements de grève.

**9875.** — 24 juin 1964. — **M. Escande** demande à **M. le ministre des postes et télécommunications** : 1° quelles sont les raisons qui ne permettent pas aux sténodactylographes des P. et T. d'être reclassés dans l'échelle E.S. 4 ; 2° s'il est bien logique de leur attribuer, à la place de ce reclassement, une prime, qui n'ira d'ailleurs qu'aux seules employées du département de la Seine, créant ainsi une discrimination regrettable entre Paris et la province.

**9876.** — 24 juin 1964. — **M. Bleuse** demande à **M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre** quelles mesures il compte prendre, conformément à ses déclarations du 23 janvier 1963 à l'Assemblée nationale, pour permettre aux anciens combattants et victimes de guerre d'échapper aux incursions qu'à l'époque il n'estimait « pas équitable d'opposer à des droits indiscutables ».

**9877.** — 24 juin 1964. — **M. Magne** demande à **M. le ministre des affaires étrangères** quelles mesures compte prendre le Gouvernement en faveur des colons expulsés de Tunisie, et auxquels le Gouvernement tunisien vient de signifier son refus de continuer à rembourser, même partiellement, les biens abandonnés.

**9878.** — 24 juin 1964. — **M. Chauvet** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** qu'aux termes de l'article 30 du code général des impôts le revenu brut à déclarer annuellement par le propriétaire d'un immeuble, dont il se réserve la jouissance, « est constitué par le montant du loyer » qu'il pourrait « produire » s'il était donné en location dans des conditions juridiques identiques à celle de l'occupation dont il s'agit. Il lui demande s'il peut lui confirmer, dans le cas d'un immeuble construit antérieurement au 1<sup>er</sup> septembre 1948 ; 1° que le revenu peut être valablement limité au montant de la valeur locative normale, telle qu'elle résulterait de la surface corrigée, en conformité avec les articles 27 et suivants de la loi n° 48-1360 du 1<sup>er</sup> septembre 1948, règle admise par l'article 30-II du code susvisé pour les immeubles non soumis à la réglementation des loyers ; 2° que l'administration ne serait pas fondée à se prévaloir, pour asséoir l'impôt sur une base supérieure, d'un bail consenti antérieurement à une société commerciale pour le logement d'un de ses employés, observation étant faite que, la jurisprudence ayant reconnu le caractère commercial d'une telle convention (cassation, chambre sociale, 11 juillet 1952), le loyer n'était pas soumis à la limitation édictée par la loi du 1<sup>er</sup> septembre 1948.

**9879.** — 24 juin 1964. — **M. Chauvet** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** que de nombreuses sociétés civiles, qui ont construit et revendu directement des locaux d'habitation, n'ont pu passer qu'après le 1<sup>er</sup> septembre 1963 les actes de vente, par suite notamment des retards qui se produisent fréquemment dans la délivrance des certificats de conformité. Il lui

demande : 1° si, lorsque la construction a été effectivement achevée avant le 1<sup>er</sup> janvier 1963, l'exonération prévue à l'article 210 ter du code général des impôts peut être maintenue pour les ventes réalisées entre le 1<sup>er</sup> septembre 1963 et le 31 décembre 1963 ; 2° dans la négative, si la société peut bénéficier, comme il est admis pour les sociétés en nom collectif, du régime du prélèvement de 15 p. 100 éventuellement libératoire ou, tout au moins, si la taxation à l'impôt sur les sociétés au taux réduit de 15 p. 100 peut être accordée.

**9880.** — 24 juin 1964. — **M. Chauvet** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** que, lorsqu'une société en commandite simple, qui n'a pas opté pour l'impôt sur les sociétés, se transforme en société anonyme, l'incorporation ultérieure au capital des réserves est assujettie au droit d'apport de 160 p. 100 lorsque ces réserves ont été constituées avant la transformation au moyen de bénéfices taxés lors de leur réalisation au nom des commandités. Il en est de même pour la part revenant à ces derniers dans les dotations pour approvisionnements techniques constituées avant la transformation (B. O. E. 6235), et, d'une manière plus générale, dans les bénéfices ou réserves dégagés avant la transformation qui ont échappé en tout ou partie à l'impôt en vertu d'une disposition légale (même instruction). Il lui demande s'il peut lui confirmer : 1° que cette règle s'applique en particulier : a) à la réserve pour reconstitution des entreprises sinistrées (cf. nota au B. O. C. D. 1957-II-162) ; b) à la réserve de rectification des stocks constituée à l'occasion de l'amnistie fiscale, dont le régime fiscal en matière d'imputation de déficits est d'ailleurs le même que celui de la réserve de reconstitution susvisée et des réserves taxées (les déficits imputés sur ces différentes réserves restant reportables) ; 2° que les règles applicables en cas de transformation en société anonyme sont également valables lorsque à la suite du décès d'un commandité certains de ses héritiers deviennent commanditaires ; en d'autres termes que le droit de 160 p. 100 est bien applicable à la part des réserves incorporées, qui correspond aux droits que les héritiers devenus commanditaires possèdent, d'une part, dans les bénéfices et réserves réalisés avant la transformation et taxés au nom du commandité défunt, d'autre part, dans les réserves qui peuvent y être assimilées compte tenu de la réponse au 1°.

**9881.** — 24 juin 1964. — **M. Laurin** appelle l'attention de **M. le ministre des travaux publics et des transports** sur l'important problème que constitue la liaison maritime entre la France et la Corse. Il lui rappelle à ce sujet qu'un courrier hebdomadaire, renforcé pendant la saison d'été, reliait avant la guerre Toulon aux ports de la Corse ; que ce service, interrompu pendant la guerre, répond à des nécessités touristiques, commerciales et économiques accrues ; qu'il s'agit là d'un service public indispensable et qui répond, au surplus, aux vœux unanimes manifestés non seulement par la population corse, mais également par l'ensemble des activités de ce département et des départements les plus proches. Tenant compte de cette situation, il lui demande s'il envisage, non seulement d'intensifier les liaisons actuelles, mais également de rétablir la ligne régulière Toulon-Corse dans les délais les plus rapides.

**9882.** — 24 juin 1964. — **M. Davlaud** rappelle à **M. le ministre de l'éducation nationale** que les collectivités locales éprouvent de plus en plus de difficultés pour faire face aux dépenses de fonctionnement des collèges d'enseignement général mises à leur charge. Il lui demande pour quelles raisons le statut des collèges d'enseignement général, qui devrait régler ce problème dont la gravité s'accroît de jour en jour, n'est pas encore publié.

**9883.** — 24 juin 1964. — **M. Massot** demande à **M. le ministre de l'Intérieur** quel est le pouvoir d'un maire pour réglementer la vente au débailage sur la place publique d'une ville ou d'un village et dans quelle mesure un maire a la possibilité d'interdire de façon générale, sauf autorisation, toute vente de marchandises dans les hôtels, de même que des transactions et ventes à domicile par des marchands ambulants et camelots et également toute vente par ces derniers en dehors des jours de foire.

**9884.** — 24 juin 1964. — **M. Ponsellé** demande de façon pressante à **M. le ministre de l'agriculture** s'il compte enfin régler le sort des vins fragiles et de qualité insuffisante de la dernière récolte, qui posent d'ailleurs un problème délicat de logement au moment des vendanges, en décidant de façon urgente l'ouverture d'un contingent de distillation au prix préférentiel de 325 F le degré hecto, sans la conditionner à une importation compensatoire de vins étrangers.

**9885.** — 24 juin 1964. — **M. Jusklewski** demande à **M. le ministre du travail** si les frais supplémentaires occasionnés par les camps de vacances, organisés par un établissement agréé aux termes de l'annexe XXIV et de l'arrêté du 7 juillet 1957, peuvent être incorporés dans les éléments constitutifs du prix de journée et, de ce fait, être supportés par les caisses de sécurité sociale ayant accordé les prises en charge.

9886. — 24 juin 1964. — **M. Danilo** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale** sur les importants retards constatés dans le paiement des heures de cours données par certains membres de l'enseignement, dans le cadre de la coopération, au profit de personnes originaires d'Algérie. Ayant été informé que ces heures de travail ont été payées jusqu'au mois de mars 1964, avec deux mois de retard par rapport au trimestre considéré, et qu'il serait envisagé de retarder de plusieurs mois le règlement des sommes se rapportant aux travaux effectués durant le premier trimestre; soulignant le dévouement apporté par les professeurs dont il s'agit dans l'accomplissement de leur tâche, il lui demande s'il n'envisage pas de prendre les mesures nécessaires afin que ces règlements puissent être effectués avec une plus grande régularité et pour que soient réduits au maximum les retards injustement imposés aux ayants droit.

9887. — 24 juin 1964. — **M. Lecornu** expose à **M. le ministre de l'agriculture** que les géomètres experts, dont le rôle est primordial dans l'actuelle réforme des structures agricoles, voient leur situation financière se détériorer graduellement. En effet, ces techniciens du remembrement, le contrôle et le financement de celui-ci étant assurés par le génie rural, ont établi des tarifs pour l'exécution des marchés de remembrement, ces marchés n'étant pas indexés. En conséquence, un retard des tarifs de 20 p. 100 a été constaté au 1<sup>er</sup> avril 1964, ce chiffre n'étant d'ailleurs pas contesté par l'administration. Compte tenu des graves conséquences que risque d'entraîner cette situation, les géomètres remembreurs pouvant, d'une part, se trouver dans l'obligation d'arrêter brutalement les travaux en cours et, d'autre part, se détourner de la profession, il lui demande s'il entend prendre des mesures pour un réajustement des tarifs et revaloriser ainsi une discipline indispensable dans le cadre de l'actuelle réforme des structures.

9888. — 24 juin 1964. — **M. Luciani** demande à **M. le ministre de la santé publique et de la population** si son administration peut se fonder sur l'article 142 du code de la famille pour obtenir d'un débirentier contractuel commercial la majoration légale d'une rente viagère dont est titulaire un bénéficiaire partiel de l'aide sociale ou si elle doit, au contraire, suivre la procédure prescrite par l'article 149 du même code.

9889. — 24 juin 1964. — **M. Raulet** rappelle à **M. le ministre de la santé publique et de la population** que l'union des foyers de jeunes travailleurs se propose, non seulement de construire, mais aussi d'assurer le fonctionnement des foyers anciens et nouveaux. Ceux-ci hébergent des jeunes gens de quatorze à vingt et un ans, qui doivent quitter leurs familles pour faire leur apprentissage ou pour commencer à travailler. Dans la plupart des cas, ces jeunes supportent seuls une participation financière souvent élevée, qui permet le fonctionnement de leurs foyers d'accueil. Il est donc souhaitable que l'administration apporte son aide au fonctionnement de ces foyers pour que la charge qu'ont à supporter les jeunes apprentis ne soit pas trop lourde, compte tenu de leur mince budget. Il lui demande s'il entre bien dans ses intentions que soit inscrite au budget de 1965 une somme de 5 millions de francs pour l'aide aux jeunes travailleurs migrants ainsi que d'une somme de 600.000 francs destinée à permettre la formation des responsables de ces foyers.

9890. — 24 juin 1964. — **M. Raulet** attire l'attention de **M. le ministre de la santé publique et de la population** sur l'activité déployée par l'union des foyers de jeunes travailleurs qui, en dix ans, a triplé sa capacité d'accueil, qui est actuellement d'environ 35.000 lits. Le développement des possibilités d'accueil prévues au V<sup>e</sup> plan ne paraît pas présenter de difficultés particulières en ce qui concerne le financement principal, qui pourra être assuré grâce aux fonds H. L. M., au fonds de la caisse des dépôts et au fonds du Crédit foncier et du Sous-Comptoir des entrepreneurs, mais ce financement principal ne peut être obtenu qu'après garantie que le financement complémentaire est déjà assuré. Celui-ci doit provenir en partie du fonds du plan d'aide sociale à la construction de foyers de jeunes travailleurs du ministère de la santé publique et de la population. Compte tenu du fait que les fonds H. L. M. ne couvrent plus maintenant en fait que 65 p. 100 des dépenses engagées pour le financement d'un foyer, il lui demande s'il a l'intention de demander l'inscription d'une somme de 20 millions de francs annuelle, et non de 2 millions de francs, comme prévu au titre de l'aide sociale à la construction des foyers de jeunes travailleurs.

9891. — 24 juin 1964. — **M. Raulet** appelle l'attention de **M. le ministre de l'agriculture** sur l'importance du rôle des géomètres experts, techniciens du remembrement dans le cadre de la réforme des structures de l'agriculture française, le service du génie rural assurant le contrôle et le financement. Or les géomètres experts se voient actuellement dans l'obligation de poursuivre l'exécution de marchés de remembrement non indexés, et, de ce fait, subissent un grave préjudice, leurs tarifs ayant pris, au 1<sup>er</sup> avril 1964, un retard de 20 p. 100, ce chiffre n'étant d'ailleurs pas contesté par l'administration. Compte tenu de l'importance des intérêts économiques et sociaux touchant les opérations de remembrement, il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour rattraper ce

retard afin d'éviter que les géomètres remembreurs, placés dans une situation financière difficile, ne soient dans l'immédiat amenés à interrompre les travaux en cours, et pour éviter dans l'avenir une désaffection pour une discipline d'une importance primordiale dans la conjoncture actuelle.

9892. — 24 juin 1964. — **M. Vendroux** appelle l'attention de **M. le ministre des finances et des affaires économiques** sur la situation suivante : une société anonyme coopérative à capital et personnel variables est invitée par une municipalité à lui céder une parcelle de terrain pour la construction d'un groupe scolaire. Cette parcelle forme partie d'un terrain de plus grande contenance acquis par cette société. L'ensemble de ce terrain ayant fait l'objet d'un arrêté préfectoral de lotissement. La société sollicitée est d'accord sur le principe de la rétrocession de cette parcelle au prix courant, mais craint les conséquences fiscales que peuvent résulter pour elle de cette cession. Il apparaît, en effet, d'une réponse faite à une question écrite, que le ministère des finances a confirmé que les avantages fiscaux accordés par les articles 115 bis, 159 bis, 208-3<sup>e</sup>, 671-5<sup>e</sup> à 7<sup>e</sup> et 671 bis du code général des impôts aux sociétés de construction étaient exclusivement réservés aux sociétés de ce type, procédant au partage en nature à titre pur et simple entre leurs membres des immeubles qu'elles ont construits et que ces sociétés ne pouvaient céder soit à des tiers, soit à des associés, une partie de leur actif immobilier sans cesser de remplir leur objet, et sans s'exposer par conséquent à être déchues du régime fiscal de faveur prévu par les dispositions susvisées. Il ne serait fait exception à cette règle, par mesure de tempérament, que dans le seul cas où des sociétés de ce type justifient que les ventes d'éléments de leur actif immobilier, auxquelles elles ont procédé, ont revêtu un caractère obligatoire, et ont été imposées en exécution du décret n° 58-1467 du 31 décembre 1958 relatif au permis de construire. Il lui demande si, à l'occasion de la situation précédemment exposée, la cession à consentir par la société en cause n'est pas de nature à priver celle-ci du régime fiscal prévu au profit des sociétés de construction, notamment par les articles précités du code général des impôts. Il semblerait que cette cession ne devrait pas entraîner une telle conséquence, étant donné que cette rétrocession est, en fait, imposée à la société, et ne doit lui procurer aucun bénéfice.

## REPONSES DES MINISTRES

### AUX QUESTIONS ECRITES

#### ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

9619. — **Mme Vaillant-Couturier** expose à **M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre** que les veuves des invalides militaires du temps de paix non remariées, et qui ne sont pas assurées sociales, ne bénéficient pas encore de la sécurité sociale, malgré les engagements pris par ses prédécesseurs. Elle lui demande les initiatives qu'il compte prendre afin d'étendre aux intéressées les dispositions de la loi n° 50-879 du 29 juillet 1950. (Question du 10 juin 1964.)

Réponse. — Le Gouvernement étudie actuellement la possibilité d'étendre le bénéfice de la loi du 29 juillet 1950 à de nouvelles catégories de victimes de guerre, notamment aux veuves de militaires pensionnés « hors guerre » ; toutefois, il ne peut à l'heure actuelle être préjugé la suite qui sera réservée aux pourparlers engagés à cet effet.

#### CONSTRUCTION

9079. — **M. Poudevigne** expose à **M. le ministre de la construction** qu'un certain nombre de candidats à l'accession à la propriété avaient conçu leur projet en fonction de primes au taux de 10 F. Le décret du 24 décembre 1963 ayant réservé ce taux aux seuls logements économiques et familiaux, les futurs propriétaires qui n'avaient pu obtenir une décision provisoire de primes à la date de la publication dudit décret s'en trouvent ainsi exclus. S'agissant de personnes dont les revenus sont relativement limités, cette décision les met dans une situation difficile à surmonter. Il lui demande s'il ne lui paraîtrait pas possible d'accorder une dérogation à ceux qui attendaient la décision provisoire de primes, chaque fois que leur situation financière le justifiait. (Question du 15 mai 1964.)

Réponse. — La réglementation relative aux primes, aux bonifications d'intérêt et aux prêts à la construction qui résulte du décret n° 63-1324 du 24 décembre 1963, ne prévoit plus désormais que l'existence d'une seule catégorie de logements primés, soumis aux mêmes normes et bénéficiant de la même aide. Dans l'hypothèse évoquée par l'honorable parlementaire, la réforme intervenue quant à l'octroi de l'aide financière n'entraîne pas l'exclusion du bénéfice de cette aide, mais simplement l'application au demandeur des stipulations nouvelles. L'institution par la nouvelle réglementation d'un prêt familial complémentaire a pour objet de faciliter l'accession à la propriété dans le nouveau régime d'aide financière aux familles de condition modeste. Il n'est pas envisagé de modifier la date d'effet au décret n° 63-1323, même à titre dérogatoire.

## INTERIEUR

8820. — M. Macquet expose à M. le ministre de l'intérieur que, dans le cadre de la révision indiciaire des fonctionnaires municipaux, les secrétaires généraux et directeurs des services techniques attendent toujours une décision en leur faveur. Il lui demande dans quel délai ils peuvent espérer la parution des arrêtés qui permettront leur reclassement indiciaire. (Question du 30 avril 1964.)

Réponse. — Le nouveau classement indiciaire des emplois cités vient d'être fixé par l'arrêté du 28 mai 1964, publié au Journal officiel du 5 juin.

## POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

9227. — M. Fanton a pris connaissance avec intérêt des projets de M. le ministre des postes et télécommunications concernant une éventuelle codification des adresses figurant sur les diverses correspondances distribuées par son administration. Il lui demande : 1° dans quel délai les premières applications de cette réforme pourront avoir lieu ; 2° s'il est dans les intentions de son département ministériel d'accorder des avantages matériels aux utilisateurs qui se conformeraient à de telles prescriptions ; 3° si, dans un but de simplification, il ne lui semblerait pas opportun de faire en sorte qu'en matière de télécommunications les départements se voient attribuer les mêmes indicatifs que ceux prévus dans la codification de la correspondance. (Question du 26 mai 1964.)

Réponse. — 1° Le système de codification des adresses, qui sera progressivement introduit en France, prévoit dès maintenant la désignation du département par son numéro minéralogique. Il est précisé qu'une vaste campagne d'information du public sera lancée après la saison estivale ; 2° il n'est pas envisagé, pour le moment, d'accorder d'avantages matériels aux usagers qui utiliseront le système de codage préconisé ; 3° les raisons pour lesquelles on n'a pas été utilisé, dans le service téléphonique, des indicatifs départementaux différents de ceux employés notamment pour l'immatriculation des véhicules automobiles, ont fait l'objet de réponses à plusieurs questions écrites. Lors de l'élaboration du plan de numérotage national des postes téléphoniques en France, l'attribution à chaque département du numéro d'ordre alphabétique arrêté par l'Institut national de la statistique et des études économiques — également utilisé pour l'immatriculation des voitures automobiles — avait été envisagée en premier lieu. Mais, après étude, il n'a pas été possible de retenir cette disposition en raison de considérations techniques. Dans la région parisienne (Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne et Oise), les abonnés devront tous avoir un numéro d'appel à sept chiffres, chaque abonné pouvant obtenir un abonné de la région en composant les sept chiffres du numéro de son correspondant. En province, compte tenu des agglomérations les plus importantes et des extensions futures, l'utilisation de numéros à sept chiffres aurait conduit à une trop grande complication technique et aurait, en fait, constitué un véritable gaspillage, la composition de chaque caractère nécessitant dans les centres automatiques l'existence d'une série d'organismes distincts très onéreux ; les abonnés auront donc un numéro d'appel à six chiffres seulement ce qui est largement suffisant puisque cela permet de desservir des zones distinctes pouvant avoir chacune un maximum de un million d'abonnés et comprenant, en principe, le département d'origine et les départements limitrophes. Pour lancer un appel en dehors de sa propre zone régionale, tout abonné doit composer, avant le numéro de l'abonné demandé : a) l'indicatif « 16 » donnant accès à l'automatique interrégional ; b) l'indicatif caractéristique du département destinataire (indicatif en principe à deux chiffres), soit, au total, dix manipulations du cadran. Cette limitation à dix du nombre de manœuvres étant nécessaire pour des raisons tant pratiques que techniques et économiques, il convient, pour qu'un abonné de province puisse appeler un abonné de la région parisienne, que cette région ne soit caractérisée, dans son ensemble, que par un indicatif à un seul chiffre. De cette manière, tout abonné sera parfaitement défini par un numéro national à huit caractères, composé de son propre numéro précédé de l'indicatif de son département ou de celui de la région parisienne. En ce qui concerne cette dernière, le chiffre 1 a été retenu. Il en résulte, d'une part, que les indicatifs départementaux arrêtés pour l'immatriculation des

véhicules automobiles ne peuvent être utilisés pour les quatre départements de la région parisienne, d'autre part, que ces mêmes indicatifs sont également indisponibles pour les dix départements numérotés, par ordre alphabétique, de 10 à 19 (de l'Aube à la Corrèze), puisque ces numéros commencent par le chiffre 1. Ces exceptions groupent environ 60 p. 100 des abonnés du territoire et l'emploi des indicatifs du code minéralogique, là où il aurait été possible de le faire, n'aurait pu, dans ces conditions, que donner lieu à confusion. Ces circonstances, exposées à de nombreuses reprises n'ont pas changé les raisons de la décision de l'administration des P. et T., sont au contraire renforcées par la création envisagée de nouveaux départements dans le district de Paris. Il n'est donc pas possible, pour des motifs impérieux d'ordre technique, de revenir sur le numérotage adopté qui, d'ailleurs, est maintenant bien connu des usagers, en particulier des abonnés parisiens, lesquels les utilisent depuis 1956.

9290. — M. Roger Roucaute expose à M. le ministre des postes et télécommunications le grand mécontentement qui existe parmi le personnel des bureaux-gares et centralisateurs des P. T. T. Il lui rappelle un certain nombre de revendications particulières à cette catégorie de fonctionnaires, à savoir : a) revalorisation des heures de nuit et des frais de voyage ; b) service actif pour tous ; c) augmentation des effectifs, réduction du temps de travail — semaine de 36 heures — et double compensation des services effectués les dimanches et jours fériés. Il lui demande, à l'occasion de la préparation du budget pour 1965, quelles mesures il compte prendre afin que soient satisfaites ces revendications particulières au personnel des bureaux-gares et centralisateurs des P. T. T. (Question du 27 mai 1964.)

Réponse. — a) La question de l'augmentation des indemnités pour travail de nuit et des indemnités de déplacement en général concerne toutes les administrations publiques et la solution de ce problème interministériel incombe, de ce fait, au ministre d'Etat chargé de la réforme administrative et au ministre des finances et des affaires économiques ; b) et c) ces revendications qui posent des problèmes particuliers à l'administration des postes et télécommunications font l'objet de pourparlers constants avec les organismes centraux des diverses formations syndicales qui ont la possibilité de formuler à tout moment leurs observations. En particulier, l'adaptation des effectifs aux nécessités du service, compte tenu de l'accroissement du trafic, est suivie avec une particulière attention ; chaque année, des créations d'emplois sont demandées et obtenues à cet effet et des propositions dans ce sens ont été faites à l'occasion de la préparation du budget de 1965.

## TRAVAIL

8558. — M. Guillon expose à M. le ministre du travail que la loi n° 63-808 du 6 août 1963 relative à l'emploi des enfants dans les activités artistiques ne peut être effectivement mise en application qu'après la publication d'un règlement d'administration publique : il lui rappelle que c'est à la demande expresse du Gouvernement que le Parlement a accepté de renvoyer à un texte réglementaire la mise en place du dispositif prévu, c'est-à-dire essentiellement la composition et les conditions de fonctionnement de la commission instituée au sein du conseil départemental de protection de l'enfance. Il lui signale que certains des abus dénoncés à la tribune du Parlement recommencent à se produire. Il lui demande dans quel délai le Gouvernement pense pouvoir publier le règlement d'administration publique. (Question du 21 avril 1964.)

Réponse. — L'élaboration du règlement d'administration publique relatif à l'emploi des enfants dans le spectacle prévu par l'article 59 du livre II du code du travail, modifié par la loi n° 63-808 du 6 août 1963, n'a pas cessé de retenir toute l'attention du ministre du travail. Le texte dont il s'agit concerne plusieurs départements ministériels, il a nécessité de nombreux échanges de vues et une mise au point délicate avant qu'il soit possible d'aboutir à l'accord de l'ensemble des ministres cotresignataires. Ce projet de règlement d'administration publique vient d'être soumis pour avis au Conseil d'Etat ; il y a tout lieu de penser qu'il pourra être publié au cours de cet été, de façon à pouvoir entrer en vigueur lors de la reprise de l'activité théâtrale, après les vacances.

**PRIX : 0,50 F**